Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15237 7 F

DIMANCHE 23 – LUNDI 24 JANVIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Réforme en panne au Japon

IL est décidément bien difficile de réformer un système politique, même en pleine déliquescence. Après l'Italie, le Japon nous en donne aujourd'hui l'exemple avec le rejet par le Sénat, vendredi 21 janvier, du projet de réforme politique sur lequel M. Hosokawa avait bâti son gouvernement de coalition. Malgré le soutien de transfuges de l'opposition, le premier ministre a été victime de la trahison d'une partie du groupe parlementaire socialiste, pourtant officiellement son allié.

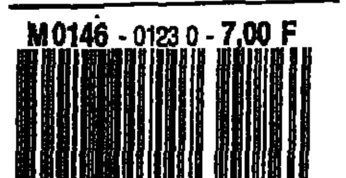
Le premier ministre a réagi avec son flegme habituel, déclarant qu'il regrettait le vote des sénateurs, mais que, pour l'instant, il n'entendait ni démissionner ni dissoudre la Chambre basse. Il compte, en revanche, poursuivre ses efforts pour faire passer sa réforme avant la fin de la session extraordinaire, le 29 janvier, en cherchant un compromis avec l'opposition libérale-démocrate (PLD). Par exemple en dissociant les quatre lois et en gelant celle instaurant un nouveau système électoral pour permettre de faire adopter celles sur l'assainissement de la vie politique par une nouvelle réglementation du financement des partis.

LE vote du Sénat oblige en tout cas M. Hosokawa à renoncer à la « tactique dure » imposée par Ichiro Ozawa, homme fort de la coalition. Le passage en force de la réforme ayant échoué, le premier ministre se trouve paradoxalement dans une meilleure position pour regagner une certaine marge de manœuvre et chercher une entente avec le PLD. Celle-ci suppose des concessions importantes de la part de la coalition qui ne peuvent qu'accentuer les dissensions au sein du Parti socialiste (PSJ) – menacé d'éclatement après la rébellion de près d'un tiers de ses sénateurs – et remettre ainsi en cause l'avenir de la coalition.

La scène politique japonaise est le théâtre d'une lutte pour le pouvoir où les étiquettes n'ont plus grande signification. L'incertitude est surtout ressentie par les milieux d'affaires, qui voient les mesures de relance toujours reportées alors que la stagnation économique se poursuit.

LE Japon, qui ne se satisfait plus d'être considéré seulement comme un géant économique, se débat avec un système politique désuet, inefficace et miné par la corruption. Son prestige s'en ressent d'autant plus que le « modèle » nippon bat de l'aile en ces temps de crise. Sa capacité de négociation internationale aussi. Car, comment traiter avec des gouvernements qui se succèdent de manière cahotante, comme aux plus beaux jours de la IVe République française, avec des ministres sans pouvoir sur leur propre administration ? Plus que jamais, des réformes politiques s'imposent. M. Hosokawa l'avait compris, mais ses adversaires auront tout fait pour l'empêcher de parvenir à ses fins.

M0146 - 0123 0 - 7,00 F



En souhaitant une nouvelle initiative diplomatique

Le gouvernement français dénonce l'attitude de l'ONU en Bosnie

Le débat sur le maintien ou le retrait des « casques bleus » de Bosnie-Herzégovine prend de l'ampleur après l'échec des dernières négociations de Genève, tandis que se multiplient les questions sur la volonté des Occidentaux de mettre à exécution leurs menaces d'interventions aériennes contre les forces serbes. Tout en souhaitant une nouvelle « initiative diplomatique », le gouvernement français a critiqué, vendredi 21 janvier, l'attitude de l'ONU par la voix des ministres de la défense et des affaires étrangères, François Léotard et Alain Juppé. Ce dernier a dénoncé des « dysfonctionnements » dans l'organisation des Nations unies et souligné la rapidité avec laquelle on « use » les généraux des « casques bleus ».

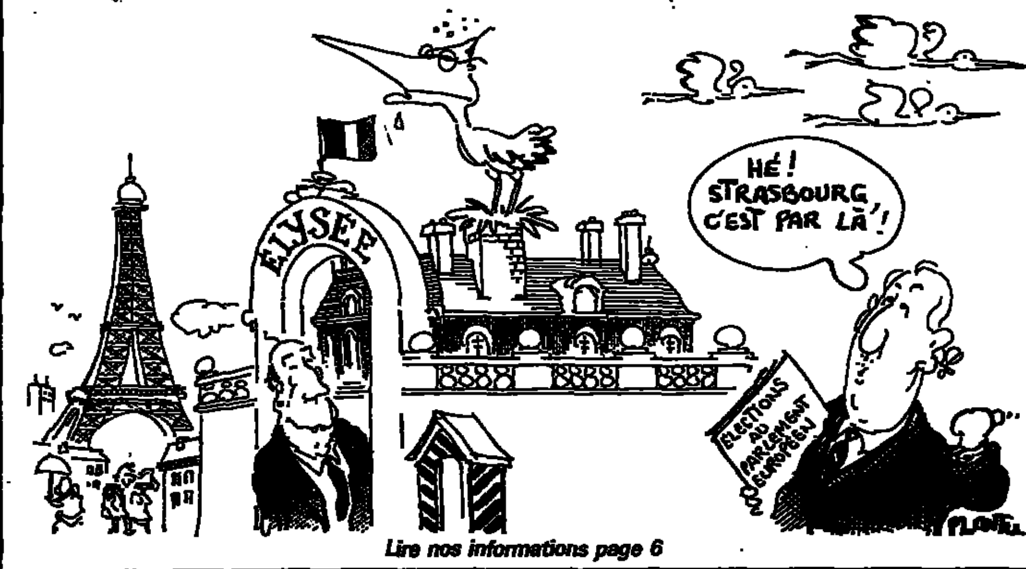
Faut-il ou non maintenir une présence des « casques bleus » en Bosnie-Herzégovine, alors qu'il est de plus en plus manifeste que les belligérants ne sont pas disposés à abandonner les armes pour gagner ce qu'ils ne peuvent obtenir à la table de négociations ? Les pays occidentaux sont-ils ou non décidés à user de la force – aérienne en l'occurrence – pour permettre la réouverture de l'aéroport de Tuzla (dans le nord de la Bosnie) et pour permettre la relève des « casques bleus » bloqués depuis des mois dans Srebrenica assiégée ?

Ces deux questions sont plus que jamais à l'ordre du jour, surtout après l'échec des dernières négociations de paix de Genève, sans qu'aucun responsable politique puisse apporter une réponse claire. Et l'on assiste à une sorte de partie de ping-pong entre certains pays européens, à commencer par la France, et le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali. Chacun a tendance à se réfugier derrière l'attitude de l'autre pour expliquer l'inaction actuelle devant la poursuite du conflit bosniaque et les perspectives d'une aggravation de la guerre. Si le secrétaire général a demandé, vendredi 21 janvier, à la France et à la Grande-Bretagne de ne pas retirer leurs contingents de Bosnie, MM. Juppé et Léotard ont, de leur côté, évoqué *« un certain nombre de dysfonctionnements »* dans le système des Nations unies ainsi qu'une *« crise »* au sein de l'organisation elle-même. Cependant, le ministre des affaires étrangères a estimé que la complexité de la crise yougoslave ne devait pas pousser les Européens à baisser les bras. Il s'est prononcé pour *« une initiative diplomatique de tous ceux qui peuvent peser »* sur la situation.

Par ailleurs, le président de Bosnie-Herzégovine, Alija Izetbegovic a de nouveau exigé, samedi 22, la levée de l'embargo sur les armes, estimant que les Bosniaques avaient le droit de se défendre et notant qu'*« aucune des trente résolutions de l'ONU sur la Bosnie n'a été appliquée, à l'exception de celle relative à cet embargo ».*

Lire nos informations page 3

Européennes : M. Chirac ne veut pas être tête de liste



Lire nos informations page 6

La mort de Jean-Louis Barrault

Le créateur du « Soulier de satin », le compagnon de Madeleine Renaud, s'est éteint samedi 22 janvier à Paris, à quatre-vingt-trois ans

Jean-Louis Barrault habite la scène depuis si longtemps qu'on imagine qu'il y est né. Mais il est né au Vésinet, le 8 septembre 1910, et il est d'origine bourguignonne. Son père était pharmacien, son grand-père vigneron. C'est de ce dernier, peut-être, que Jean-Louis Barrault a hérité son mysticisme païen.

Le 21 janvier 1931, il écrit à Charles Dullin : *« Je suis étudiant, vingt ans, élève à l'école du Louvre, et, pour faire de la peinture, je suis surveillant au collège Chaptal, où j'ai fait mes études secondaires. Mais, sur les conseils généralement répétés de ceux qui m'entourent, et d'après mon goût depuis longtemps marqué au fond de moi-même pour le théâtre et le cinéma, je serais heureux d'avoir l'avis, si cela était possible, d'une personne éminemment compétente. A ce sujet, puis-je vous demander de m'accorder une petite entrevue... »*

Charles Dullin la lui accorde et le prend dans son école. Il est d'ailleurs renvoyé du collège. Mais le voilà comédien à part entière – pour 15 francs par mois, ce qui, même en ce temps, est vraiment très peu. Jean-Louis Barrault débute dans *Volpone* le jour de ses vingt et un ans. C'est la vie de bohème, il couche dans le théâtre, habite avec une bande d'amis au Grenier des Augustins, où Picasso peindra *Guernica*...

Pendant l'été 1935, profitant du vide des vacances proches, Jean-Louis Barrault monte à l'Atelier son premier spectacle – presque une pantomime –, *Autour d'une mère*, d'après le roman de Faulkner *Tandis que j'agonise*. Puis c'est *la Faim*, de Knut Hansum, le *Hamlet* de Jules Laforgue et, en 1937, après avoir gagné quelque argent au cinéma, c'est enfin *Numance*, de Cervantès, le spectacle qui le fait connaître, lequel, écrit-il, *« me sort de la pépinière où je poussais, et qui me replanta en pleine terre. Il en était exactement de même avec ce qui m'arrivait à ce moment dans ma vie intime »*...

En 1939, il joue dans *La Terre est ronde*. Charles Dullin pense à lui pour lui succéder. La guerre en décide autrement. En 1940, cependant, il entre à la Comédie-Française comme pensionnaire, mais aussi comme metteur en scène de Shakespeare *(Antoine et Cléopâtre)*, de Claudel surtout, qui était alors poète officiel et dont il crée *le Soulier de satin* en 1943.

C'est l'opportunité d'une collaboration qui n'a jamais cessé : *Tête d'or, Partage de midi* et *Christophe Colomb* sont autant de points de repère dans la carrière de Jean-Louis Barrault. *« Vous êtes un acteur étonnant,* lui écrivait Claudel après l'avoir vu dans le *Hamlet* de Laforgue. *Vous êtes celui que j'ai toujours désiré, qui comprend que l'on doit jouer non seulement avec la langue et les yeux, mais avec tout le corps, se servir des ressources infinies d'expression que fournit le corps humain . »*

COLETTE GODARD

Lire la suite page 9

Laurent Fabius au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Laurent Fabius, ancien premier ministre, député (PS) de Seine-Maritime, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 23 janvier, à partir de 18 h 30. « Le Grand Jury RTL-*le Monde* » est également diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le dimanche, de 20 heures à 21 heures.

Wall Street ne connaît pas l'hiver

Conséquence de la reprise, la Bourse de New-York est au plus haut. Mais le taux de l'escompte pourrait remonter, tempérant les enthousiasmes

NEW-YORK

de notre correspondant

Rien n'y fait. Ni le climat polaire que connaît depuis plusieurs jours New-York, ni les avertissements de quelques Cassandre locaux n'arrivent à freiner l'irrésistible ascension du Dow Jones, le thermomètre de la principale Bourse américaine. Aux records de froid affichés à Central Park répondent, chaque jour, de nouveaux sommets à Wall Street. Vendredi 21 janvier, l'indice représentatif des principales actions industrielles du marché en était à son neuvième record depuis le début de l'année, à un niveau de 3 914,48 points, dépassant ainsi pour la première fois de son histoire le palier symbolique des 3 900 points. La première année Clinton s'achève ainsi sur une hausse de près de 20 % des valeurs boursières. Et déjà Wall Street vise un *« Dow Jones à 4 000 ».*

Inlassablement, l'euphorie boursière qui règne dans le « bas de la ville » ramène à une même question : à l'instar de ce qui s'était passé dans les années 80, les Etats-Unis sont-ils en train d'assister à la reconstitution, sous l'effet de taux d'intérêt historiquement bas, d'une bulle financière. Une telle bulle avait finalement explosé lors du krach d'octobre 1987. Aujourd'hui, les actions des sociétés cotées à Wall Street coûtent très cher et leurs rendements sont très faibles, les plus bas de toute l'histoire de Wall Street, selon certains calculs.

La « zone de danger » est-elle atteinte ? A s'en tenir aux critères traditionnels, comme le prix des actions comparé à leur rendement, elle le serait déjà depuis deux ans au moins. En fait, les experts américains se veulent plutôt rassurants. Ils n'excluent pas, pour les mois qui viennent, « une petite correction » du marché (une baisse ponctuelle de 10 % à 15 % avant un nouveau rebond). Mais ils ne croient pas à un nouveau krach. Ils avancent deux familles d'arguments. Ils rappellent d'abord que l'envolée actuelle de la finance américaine s'appuie sur une économie réelle beaucoup plus saine que dans les années 80. Ils soulignent ensuite que les marchés financiers ont retrouvé, au cours des trois dernières années aux Etats-Unis, leur place dans les circuits de financement de l'économie, celle visant à faciliter la confrontation entre l'épargne et l'investissement.

S'il y avait bien une unanimité entre les gourous de Wall Street, réunis à l'occasion d'une table ronde il y a quelques jours par l'hebdomadaire financier *Barron's*, c'était bien sur le premier point : la bonne santé, depuis trois ans, de la Bourse de New-York est d'abord la conséquence de la reprise économique.

ERIK IZRAELEWICZ

Lire la suite page 11

Il y a soixante-dix ans

La première mort de Vladimir Ilitch Lénine

par Bernard Féron

IL paraît qu'à l'instant suprême un mourant revoit toute sa vie. Même si tel fut le cas, on ne saura jamais le jugement que porta sur lui-même et son œuvre Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine, le 21 janvier 1924. L'homme qui avait ébranlé la Terre avait subi en 1921 les premières attaques du mal qui devait l'emporter. Les crises s'étaient succédé en 1922 : le 22 mai de cette année-là, la main et la jambe droites étaient paralysées, et il perdait partiellement l'usage de la parole. Il put néanmoins reprendre le travail en octobre. Nouvelles crises le 13 puis le 16 décembre. Le chef ne quitta plus sa chambre, mais il pouvait encore dicter ses consignes pendant quelques minutes chaque jour.

Dans la période qui va du 23 décembre 1922 au 4 janvier 1923, il jugeait sans complaisance, dans les notes connues sous le nom de «testament», son entourage, en particulier Staline. En mars – dix mois avant sa mort –, il entrait dans le monde du silence.

A la fin de l'ère soviétique, tout lecteur normalement constitué était saturé de ce Lénine célébré *ad nauseam* par les zélotes du régime. Tout semblait avoir été dit à son propos, l'important et le futile. Tout et finalement peu de chose. Derrière le personnage surnommé Lénine, l'homme appelé Oulianov garde ses secrets. Pour entrevoir ses humaines faiblesses, et comprendre pourquoi, comment, il fit sa révolution, il faut butiner dans les rares ouvrages de souvenirs personnels de ceux qui l'approchèrent. L'un d'eux fut composé par son épouse, Kroupskaïa. Un autre par l'un de ses premiers compagnons, Valentinov : après avoir rompu avec le bolchevisme, celui-ci resta fasciné par le destin extraordinaire et la complexité de Vladimir Ilitch.

Le mystère n'est pas pour autant dissipé. Kroupskaïa dit un jour que son mari ne lui parlait pratiquement jamais de sa jeunesse, et Valentinov montre qu'il ne permettait à personne de pénétrer en son jardin privé. Il ne voulait même pas confier à celui qui passait alors pour son ami pour quelle raison il avait choisi le pseudonyme de Lénine. A cause du fleuve Léna ou par sympathie pour quelque Héléna de sa jeunesse?

Au moment de lancer le culte de son prédécesseur, Staline lui-même mentionna la piètre impression que lui avait d'abord faite le père fondateur : *«Je m'attendais à voir l'aigle des montagnes de notre parti, le grand homme, grand non seulement du point de vue politique mais aussi... au point de vue physique... Quelle ne fut pas ma déception quand j'aperçus un homme des plus ordinaires, d'une taille au-dessous de la moyenne, ne différant en rien, mais absolument rien, d'un simple mortel.»*

Une sorte d'hypnose

Au premier coup d'œil, le Lénine du début du siècle paraissait être le plus incolore des chefs révolutionnaires. Au second coup d'œil, il exerçait sur ses fidèles ce que Valentinov appelle une hypnose provoquée par sa puissance de conviction.

Quelles convictions? L'hagiographie décrit un Oulianov entré en marxisme à l'âge de dix-sept ans. Lorsqu'il apprit l'exécution de son frère aîné, Alexandre, membre d'un groupe qui prétendait abattre le tsarisme par le terrorisme, il aurait déclaré : *«Nous ne suivrons pas ce chemin.»* Lénine lui-même a contredit la thèse de l'illumination précoce et définitive. Son premier inspirateur – et il le vénérera jusqu'à la fin de ses jours – était Tchernychevski, dont le roman *Que faire?* brilla plus par l'influence que par le style. Pour marquer sa dette à l'égard de l'écrivain révolutionnaire, Lénine lui emprunta sans autre formalité le titre de ce roman pour présenter son propre programme.


SIPA/PRESS

Lénine à Gorki, en 1923, peu avant sa mort.

Devenu chef de la fraction bolchevique, il confia que, bien que n'ayant rien d'un marxiste, Tchernychevski l'avait *«labouré de fond en comble»*, parce qu'il avait le *«flair révolutionnaire absolu»* – comme d'autres ont l'oreille absolue. Quelques années plus tard, Staline allait lui appliquer le même compliment : *«Lénine était né pour la révolution. C'était un véritable génie des explosions et de la direction révolutionnaire. Jamais il ne se sentait plus à l'aise qu'aux époques de bouleversement. Littéralement, il s'épanouissait pendant les coups d'Etat.»*

On imagine souvent le révolutionnaire comme l'homme révolté par les injustices intolérables et qui partage de toute sa sensibilité la souffrance des malheureux. Or, dans les écrits de Lénine, on trouve peu de compassion apparente, mais une poursuite obstinée de la révolution présentée tantôt comme un art, tantôt comme une science. C'est une idée fixe. Apprend-il que son camarade Lounatcharski est malade? Il lui souhaite un prompt rétablissement pour qu'il puisse *«vite retrouver sa capacité de travail»*.

Vladimir Ilitch Oulianov n'opta pas pour le socialisme parce qu'il était lui-même dans le besoin. La famille avait suffisamment de ressources pour que le benjamin, Dimitri, attendît d'avoir vingt-huit ans avant de gagner sa vie. Quand il fut déporté, Lénine lui-même se permit de payer sa place en chemin de fer pour atténuer l'inconfort du voyage. Un moment, il pensa prendre la direction d'un domaine familial, modeste il est vrai, à la campagne. Il n'était donc pas des «damnés de la terre». Quant à la vie dans une commune, l'architecte du premier régime communiste avouait qu'il n'aurait jamais pu la supporter. Quel était donc son ressort?

Richard Pipes a noté que Lénine était animé d'abord par la haine. Haine du tsarisme mais aussi, et parfois surtout, haine de ceux qui auraient dû lui être les plus proches. Dans l'adolescence, écrit Kroupskaïa, la *«lâcheté»* des libéraux à l'égard de sa famille lui fit une *«impression inoubliable»*. Ses exils à l'étranger – notamment à Paris, où il ne se plut guère – accrurent son aversion pour ce que nous appelons la démocratie. Il tenait la *«république bourgeoise»* pour un instrument d'asservissement des masses plus raffiné que le tsarisme (Kroupskaïa). Il pensait, comme les populistes de Terre et liberté : *«Maudite soit la liberté si elle est bourgeoise.»*

«Dans quel bourbier sommes-nous enfouis!»

A cette horreur des libéraux, il ajoutait celle de ses camarades socialistes qui ne suivaient pas son chemin. Au moment de regagner la Russie après la chute du tsarisme, il envisagea de voyager sous l'identité d'un Suédois sourd-muet. Sa femme le lui déconseilla : *«Tu t'endormirais, tu verrais les mencheviks et tu ne manquerais pas de hurler :* «Canailles! canailles!» *C'en serait fait de ton secret.»*

Voilà l'homme sûr de lui. En même temps, il est le premier à se frapper la poitrine avant de fracasser celle des autres. Il serait intéressant de compter le nombre de fois où il confia ses erreurs. On relève : *«Je me suis trompé... Je suis fortement coupable devant les ouvriers de Russie.»* Ou même une de ses ultimes déclarations : *«Dans quel bourbier sommes-nous enfouis!»*

Dans la toute dernière période de sa vie, il semble remettre en question ce qu'il a fait. Il regrette, bien sûr, d'avoir laissé monter Staline au secrétariat général. Celui qu'il qualifiait jadis de *«merveilleux Géorgien»* s'est conduit au Caucase comme un *«argousin grand-russe»*, et il mijote une Constitution beaucoup trop centraliste. Le fondateur du bolchevisme, opposé par principe aux fractions, propose même, le 15 décembre 1922, à son vieux rival Trotski de *«faire bloc contre la bureaucratie»*.

D'après un certain nombre d'observateurs, la nouvelle politique économique (NEP) signifiait que Lénine reniait le communisme pur et dur. La réalité est moins simple. Dans son esprit, cette nouvelle politique s'apparentait à la paix de Brest-Litovsk: il fallait reculer pour gagner du temps. Quant au centralisme, c'est tout de même lui qui a injecté le virus dans le parti détenteur du pouvoir.

«A fusiller!»

Chez Lénine, l'homme affecte l'humilité, mais le dirigeant étale l'arrogance. Vladimir Ilitch n'a manifestement aucun sens de la litote. Il est gentil quand il reproche à Gorki de faire preuve de *«veulerie»* en politique. Il reste aimable lorsqu'il conseille de *«fouetter Lounatcharski pour son futurisme»*. Mais en même temps que l'on relèverait les marques de contrition dans son œuvre, il faudrait compter le nombre de fois où il s'est écrié : *«A fusiller!»* Bien sûr, c'est au conditionnel qu'il déclare : *«Je conseille de fusiller quiconque se permettrait d'affirmer que la Russie manque d'hommes.»* Son successeur a mis les sentences à l'impératif.

C'est aussi Lénine qui a imposé le jacobinisme ainsi défini : *«Une lutte sans sentimentalité, sans crainte de recours à la guillotine et qui ne recule devant aucune mesure plébéienne... Sans purge jacobine, impossible de faire une bonne révolution.»*

Lénine fut un géant. En même temps, ses proches ont montré sa fragilité psychologique. Par six fois, dans ses souvenirs, Kroupskaïa mentionne les crises nerveuses de son époux. Avant un discours, elle l'a vu *«silencieux... terriblement pâle, tout le sang affluait au cœur»*. Elle écrit encore que, après une bataille politique, il souffrit du *«feu divin»*, une inflammation générale des centres nerveux. Valentinov a remarqué que les périodes d'abattement maladif succédaient aux phases d'excitation. Nous dirions qu'il était atteint de cyclothymie.

C'est peut-être de l'alternance de rages et de dépressions qu'il mourut une première fois le 21 janvier 1924. Mais pour aller au bout de son histoire, il faudrait mentionner les deux autres morts de Lénine: celle que lui infligea Staline, qui, sous prétexte d'honorer sa mémoire, imposa un culte religieux qui l'aurait sans doute horrifié; celle, surtout, que symbolisèrent au début de cette décennie la chute de ses statues et le retour de Leningrad à son ancien nom de Saint-Pétersbourg.

Lénine fut sans conteste l'un des plus grands démolisseurs des temps modernes. Après ce qui vient de se passer, on hésite à répéter qu'il fut aussi l'un des plus grands bâtisseurs.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

L'HIVER ROUGE
de Roland Passevant.
J et D Editions, 350 pages, 130 F.

LES TRIBULATIONS D'UN ICONOCLASTE SUR LA PLANÈTE ROUGE
de Claude Llabres.
Calmann-Lévy, 242 pages, 95 F.

UNE VIE EXCEPTIONNELLE DANS LE SIÈCLE
d'André Moine.
J et D Editions, 157 pages, 80 F.

Ce que disent les camarades

AVANT le vingt-huitième congrès du Parti communiste, qui, à la fin de ce mois, devrait consacrer l'abandon du centralisme démocratique et le remplacement de Georges Marchais au secrétariat général, on est enclin à se demander : où en sont les communistes français? C'est une question qu'ils se posent eux-mêmes, avec de plus en plus d'insistance, où qu'ils soient (c'est-à-dire toujours dans les rangs du parti, ou un peu, beaucoup, ou tout à fait en dehors). *Le mieux est, encore, de les* écouter et de prendre ainsi la mesure du sort qui les accable *«à l'heure des désillusions»*, suivant l'expression de Roland Passevant, ancien journaliste, écrivain, qui en est à plus d'un demi-siècle de militantisme.

Cet auteur avait publié, il y a treize ans, une enquête intitulée *les Communistes au quotidien*, et il récidive, à quelques semaines du congrès, au terme d'un travail entrepris un an plus tôt, avec le récit d'un nouveau voyage en terre communiste. Au fil de ses nombreuses rencontres, des entretiens qu'il a accumulés, des confidences qu'il a reçues, Roland Passevant entend situer les communistes dans leur évolution. A cette fin, il donne la parole à des responsables de tous niveaux, à des camarades de toutes sensibilités, ceux qui restent fidèles au parti de 1994, quoi qu'ils en aient, ceux qui contestent en ne se satisfaisant pas des critiques admises et des réformes mises en œuvre, ceux qui appellent à une reconstruction, ou à une refondation, ceux qui s'éloignent sans rien dire, ceux qui le font en le disant.

Impossible de résumer cette vaste enquête, dont l'intérêt est, d'abord, dans la diversité des reflets qu'elle renvoie. L'auteur la présente comme *«une photo vraie de la France communiste»*. Il a tiré avantage, en se gardant d'en abuser, de sa notoriété dans le parti et du fait qu'il est allé à la rencontre de camarades qu'il connaissait souvent depuis longtemps, ou auprès desquels il était bien *introduit, quand ce n'étaient pas* des amis personnels. Le ton et le contenu des entretiens s'en ressentent et, derrière le matériau brut, perce spontanément la chaleur que produisent des années ou des vies de militantisme lié à des espoirs de jeunesse et des idéaux qui n'ont pas été reniés.

De ce tour de la France communiste, on retient le regret maintes fois exprimé d'avoir accepté trop longtemps la pratique du double langage dans le parti ou, comme le dit Charles Fiterman, *«un comportement d'Eglise»*; ou encore d'avoir intégré culturellement le principe du centralisme démocratique et ses conséquences dans le processus de représentation de la base et la sélection des cadres de la hiérarchie. Le philosophe Lucien Sève traduit bien le sentiment d'attachement au parti, tellement profond que *«la conviction de la sagesse collective, incarnée par sa direction, est sans commune mesure avec l'interrogation que peut avoir un individu»*. Un autre militant, qui, pourtant, s'est éloigné, Jean Marcot, pilote de ligne, exprime une évidence partagée par nombre de ses camarades : la nécessité de la transformation sociale reste entière et, à part le parti, *«qui défend les gens»*?

Roland Passevant sort de temps en temps de sa fonction d'enquêteur et donne son avis, par exemple sur la routine des congrès ou sur la manière dont certains responsables ont été traités, mais son objectif reste de rendre compte de ce que l'on pourrait appeler la pâte militante du P. C.

Dans cette galerie de portraits, dont beaucoup sont empreints de tristesse et, parfois, d'amertume, celui de Claude Llabres, ancien secrétaire fédéral de la Haute-Garonne, monté au niveau national à Paris, puis passé à la contestation interne et à la dissidence avant de se retirer sur le carré de ses propres valeurs, tranche par une sorte de jubilation vitale. On la retrouve, en long et en large, dans l'ouvrage autobiographique écrit à la troisième personne et avec allégresse qu'il propose sous un titre de roman picaresque : *les Tribulations d'un iconoclaste sur la planète rouge.*

Au plaisir de vivre, lequel ne se contente pas, comme on le verra, de l'action révolutionnaire, Claude Llabres ajoute un réel talent de conteur. Il décrit son parcours avec un mélange de satisfaction et de dérision comme un hymne à la vie telle qu'il la vécue : généreuse et hédoniste, idéaliste et sensuelle, militante et libertaire, bref pleine de riches oppositions, ou, tout simplement, une vie pleine qui ignore le vide. Aussi, même s'il est revenu de certaines de ses erreurs ou illusions – par exemple *«l'idée d'une classe qui a toujours raison, d'une classe mythique qui, en se libérant, libère les autres, d'une classe qui n'a pas d'intérêts égoïstes à défendre, d'une classe qui n'aurait rien à perdre sauf ses chaînes»* –, il se dit exempt de haine ou de nostalgie, avec pour seul mot d'ordre *«le plaisir, c'est la vie»* : c'est une profession de foi, qu'en propagandiste professionnel il sait faire partager.

Dans cette série de témoignages, signalons aussi le dernier ouvrage d'André Moine, vétéran du communisme, paru sous le titre *Une vie exceptionnelle dans le siècle*, avec une préface de Charles Fiterman. L'auteur, qui a milité une quinzaine d'années en Algérie, se souvient des incidents parfois sanglants qui ont opposé les communistes et les nationalistes, mais il a une pensée pour tous les condamnés qui ont marché à la guillotine en clamant leur espoir d'une Algérie libre, *«où couleront le lait et le miel»*. L'Histoire reste tragique.

Le conflit en Bosnie-Herzégovine

Alain Juppé prône une nouvelle initiative diplomatique et dénonce les « dysfonctionnements » des Nations unies

Alain Juppé s'est prononcé, vendredi 21 janvier, pour *« une initiative diplomatique de tous ceux qui peuvent peser »* dans le dossier bosniaque. *« Nous n'avons pas le droit de nous lasser (...). Quelle que soit la tentation, nous n'avons pas le droit de dire qu'il n'y a plus rien à faire »*, a déclaré le ministre des affaires étrangères au Forum RMC-*l'Express*.

« Si l'on exclut le retrait de la FORPRONU, comment sortir du blocage diplomatique où nous sommes aujourd'hui ? Ne faut-il pas que toutes les grandes puissances – et pas simplement les Douze de l'Union européenne – s'engagent davantage pour dire aux trois parties en présence : maintenant cela suffit », a ajouté M. Juppé.

Le ministre français des affaires étrangères a souligné qu'aux yeux des militaires de l'ONU, c'est aujourd'hui *« l'armée bosniaque (...) qui considère que c'est par la guerre qu'elle peut atteindre ses objectifs et non pas par la négociation »*.

Il a également évoqué les risques d'un retrait des « casques bleus », *« la catastrophe humanitaire que cela entraînerait inévitablement et le risque d'embrasement général de la région ». « Avant de se précipiter sur cette solution de facilité qui soulagerait peut-être un certain nombre de nos partenaires, il faut bien réfléchir, bien en soupeser toutes les conséquences et chercher d'autres voies »*, a-t-il dit. *« L'autre voie, qui me semble la seule aujourd'hui capable d'éviter une autre catastrophe, c'est celle d'une initiative diplomatique de tous ceux qui peuvent peser sur les trois parties en présence »*, a ajouté Alain Juppé.

Un retrait britannique ?

Le ministre a refusé d'entrer dans la querelle sur le rappel à Paris du général Jean Cot, commandant français de la FORPRONU, dont les critiques sur le rôle dévolu aux « casques bleus » en Bosnie ont irrité le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali.

Il a cependant noté qu'il dirait à l'occasion à ce dernier qu'il y a *« vraisemblablement un problème parce que c'est le quatrième général qui a été usé dans l'ex-Yougoslavie par le système des Nations unies »* et que *« donc ce système doit comporter (...) un certain nombre de dysfonctionnements »*.

François Léotard a repris le même thème, sur TF 1 et France 2. Ainsi, le ministre de la défense a-t-il estimé que le départ du général Cot révélait une crise dans le mode de fonctionnement des Nations unies. *« Nous trouvons que l'ONU fait une consommation immodérée d'officiers généraux. Après le Turc, après l'Italien, après le Belge, maintenant c'est un Français »*, a-t-il dit.

Il a estimé qu'il fallait que l'organisation internationale *« s'adapte, plutôt que de changer en permanence les officiers généraux qu'elle a chargés de gérer ces crises »* et a déploré *« la faiblesse de la chaîne de commandement qui est à New York et n'est visiblement pas adaptée à ce genre de situation »*.

De son côté, le ministre britannique de la défense, Malcolm Rifkind, a évoqué vendredi la possibilité du retrait de Bosnie de l'ensemble des contingents de l'ONU après l'hiver, estimant qu'un éventuel départ des Britanniques *« ne se ferait sans doute pas de manière unilatérale »*.

M. Rifkind a fait cette déclaration à la BBC alors que le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, effectuait dans la journée une tournée auprès des soldats britanniques en Bosnie, pour étudier avec les militaires sur le terrain la nécessité ou non du maintien des 2 400 « casques bleus » déployés par Londres.

« La question est de savoir si l'ONU dans son ensemble doit maintenir sa présence en Bosnie et s'il viendra un moment où elle ne pourra plus mener à bien son mandat », a dit M. Rifkind.



L'ONU prépare « un plan précis » d'usage de la force aérienne

selon M. Boutros-Ghali

LA HAYE

de notre correspondant

Avant de s'envoler, vendredi soir 21 janvier, pour Paris, où il doit avoir des entretiens avec des responsables français, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a profité de la conférence de presse concluant son séjour aux Pays-Bas pour dénoncer *« l'abdication »* que constituerait la suspension des efforts de l'ONU en faveur de la paix dans l'ex-Yougoslavie et l'abandon des belligérants à leur sort. *« Il est trop tôt pour tirer des conclusions »*, a-t-il déclaré, faisant valoir que *« ramener la paix demandera du temps et de la persévérance »*, rendant un hommage appuyé au *« travail difficile »* de lord Owen (le médiateur européen) et disant *« espérer »* que la Grande-Bretagne ainsi que la France ne se désengageraient pas de la FORPRONU. Plus globalement, une *« redéfinition »* de la mission des « casques bleus » serait *« prématurée »* aux yeux de M. Boutros-Ghali.

Abondamment interrogé sur la question controversée du recours éventuel à des frappes aériennes, le secrétaire général a indiqué que l'ONU était en train de mettre la dernière main à *« un plan précis »* qui devrait être soumis à l'OTAN *« dans les jours qui viennent »*. Ce plan règle les modalités d'une intervention militaire dans l'hypothèse où les Serbes bloqueraient la relève des « casques bleus » canadiens déployés à Srebenica par un contingent néerlandais et la réouverture de l'aéroport de Tuzla.

Se réaffirmant, dans ce cas, *« favorable à l'emploi de la force »*, M. Boutros-Ghali a néanmoins expliqué que l'engagement effectif des avions était soumis à un certain nombre de préalables. Le premier est que la demande lui en soit faite par son représentant personnel dans l'ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, *« après consultation des responsables sur le terrain »*, tels celui des actions humanitaires et le commandant en chef des « casques bleus ». Le second est que *« le feu vert »* qu'il aurait alors *« le pouvoir de donner »* sera transmis, *« pour information »*, au Conseil de sécurité.

Déniant que ses membres aient formellement un droit de veto, M. Boutros-Ghali a admis qu'ils pouvaient encore, à ce stade du mécanisme, *« changer son mandat »*. Enfin, la balle reviendra dans le camp de l'OTAN, dont les avions pourraient être engagés, et sur lequel le secrétaire général a dit n'avoir *« aucun pouvoir »*. Une façon diplomatique d'expliquer qu'il avait un mandat mais non les moyens, politiques et logistiques, de le mettre en œuvre à son gré.

Ch. C.

RUSSIE

La démission de deux conseillers étrangers de M. Eltsine fait douter Washington de la poursuite des réformes

Le conseiller économique de Boris Elstine, l'un de ceux qui avait mis au point le programme de libéralisation, Jeffrey Sachs, a indiqué, vendredi 21 janvier, qu'il abandonnait ses fonctions auprès du gouvernement russe en même temps que son collègue suédois, Anders Aslund. M. Sachs estime qu'après le départ des deux principaux ministres réformateurs, MM. Gaïdar et Fiodorov, les conditions pour la poursuite de la réforme ne sont plus remplies. Le président Bill Clinton a souligné que le montant de l'aide internationale à la Russie « serait directement liée » à la nature des réformes conduites à Moscou.

NEW-YORK

de notre correspondant

Jeffrey Sachs jette l'éponge. A l'automne déjà, ce professeur d'économie de trente-neuf ans à l'université Harvard, sentait bien que le retour de la « vieille garde communiste » menaçait à Moscou. Aujourd'hui, celui qui a inspiré la libéralisation des prix engagée en janvier 1992 en Russie est convaincu qu'elle y a, en fait, repris les rênes du pouvoir. Le départ du gouvernement de ses deux amis, Egor Gaïdar et Boris Fiodorov, en est, pour lui, la preuve.

Les réformateurs qui restent – le ministre des privatisations, Anatoli Tchoubaïs, et celui de l'économie, Alexandre Chokhine – ne sont, à ses yeux, que des alibis. Vendredi, Jeffrey Sachs a démissionné de la fonction de conseiller économique du gouvernement de Boris Elstine.

En Bolivie, où il fit ses premières armes en 1985, comme en Pologne où il fut, à partir de 1989, le conseil du premier gouvernement non communiste, l'infatigable Jeffrey Sachs, disciple d'économistes aussi différents que John Keynes ou Milton Friedman, a toujours préconisé des « thérapies de choc », c'est-à-dire des politiques de rupture radicale et instantanée. Pour sortir une économie d'une crise systémique (caractérisée par exemple par l'hyperinflation), le gradualisme est, selon lui, impraticable. Accusé d'avoir négligé le coût social des réformes qu'il recommandait, il est souvent considéré comme l'un des responsables du retour des anciens communistes au pouvoir en Pologne et, aujourd'hui, en Russie.

En fait, peu apprécié des grands banquiers, le jeune économiste libéral – proche des démocrates – juge l'accusation totalement injuste. C'est davantage, à ses yeux, le comportement inconséquent de l'Ouest (les Etats-Unis, l'Europe et le FMI) qui a favorisé le retour des « industrialistes » au pouvoir à Moscou. Pour être supportable, la transformation économique qu'il recommande (baisse des dépenses et subventions publiques, libéralisation généralisée des prix, privatisation massive et fermeture des entreprises non rentables) doit être soutenue par des aides financières importantes de la part des pays riches, des remises de dettes ou des dons.

L'économiste américain a aussi dénoncé, parfois sans grande connaissance des dossiers, l'hypocrisie des Européens de l'Ouest qui demandaient à ceux de l'Est de développer leurs exportations et fermaient, en même temps, leurs marchés. Habitué à manier l'économie et la politique, Jeffrey Sachs est aussi un grand acteur. Sa démission est un nouvel appel à l'Ouest. Elle n'est sans doute pas un départ définitif.

ERIK IZRAELEWICZ

Après les propos menaçants des diplomates russes

M. Lamassoure a voulu rassurer les dirigeants baltes

VILNIUS

de notre envoyé spécial

« La sécurité des pays baltes fait partie intégrante de la sécurité européenne », n'a cessé de répéter à ses interlocuteurs baltes le ministre français des affaires européennes, Alain Lamassoure, qui devait achever, samedi 22 janvier, à Riga (Lettonie) un voyage officiel de trois jours, commencé à Tallinn (Estonie) et Vilnius (Lituanie).

Le ministre français, qui, à l'origine, ne devait effectuer sa tournée qu'au printemps, avait finalement décidé, après les élections russes marquées par l'émergence de Vladimir Jirinovski, d'avancer ce voyage, afin *« d'essayer de rassurer les pays baltes et de leur dire notre solidarité dans cette période où ils peuvent avoir des craintes quand on entend ce qui se dit à Moscou »*. Le ministre français a pu en effet mesurer sur place auprès de ses interlocuteurs, dont il a pu aussi constater parfois la jeunesse – le premier ministre estonien a trente-cinq ans et son ministre des affaires étrangères, vingt-sept –, l'inquiétude suscitée par les récents propos du ministre des affaires étrangères russes, Andreï Kozyrev, à propos des régions, dont les Pays baltes, *« qui ont constitué au fil des siècles la sphère d'influence russe »*. Ces propos, même démentis, ajoutés à ceux des nationalistes russes qui se sentent le vent en poupe, font entrevoir un renouveau de l'impérialisme russe, qui ne laisse pas d'inquiéter les Etats baltes.

La notion d'« étranger proche »

De nombreux responsables baltes estiment d'ailleurs que certaines puissances occidentales, notamment les Etats-Unis, font implicitement preuve de trop de complaisance avec la notion d'*« étranger proche »* chère à Moscou. *« Si vous acceptez cette notion russe de l'étranger proche, la France elle-même en fera partie un jour... »*, nous a ainsi déclaré, vendredi 21 janvier, le président estonien, Lennart Meri, en ajoutant que, de toute évidence, le rêve impérialiste de la grande Catherine n'avait pas déserté Moscou. *« C'est la tragédie de la Russie, qui a toujours cru qu'elle avait une mission spéciale envers le monde. Et cette vision a beaucoup de poids aujourd'hui parmi les généraux russes. »*

La menace est grande de nos jours, selon lui, de voir la Russie tenter de faire oublier ses problèmes intérieurs *« en ralliant les Russes autour du drapeau national »*. Au risque d'utiliser *« un langage trop romantique »*, M. Meri a insisté sur le fait que le problème de l'Europe n'était pas, actuellement, une question de stratégie militaire mais plus un problème moral : *« L'Europe a-t-elle encore la volonté de rester européenne ? Ici, nous sommes son avant-garde mais pour que ce front soit solide, encore faut-il que nous sentions derrière nous une Europe qui veut rester fidèle à ses grands principes. »* A Vilnius, l'ancien président Landsbergis a également insisté auprès de M. Lamassoure sur le nécessité *« de ne pas se bercer d'illusions à propos de la Russie »*. Attention à la *« doctrine kozyro-jirinovskienne »*, a-t-il dit, en faisant part de sa crainte de voir, à terme, l'Europe à nouveau partagée en zones d'influence russe et américaine.

Le ministre français des affaires européennes a tenté de répondre à ces inquiétudes. Il a assuré ses interlocuteurs de la volonté de Paris d'associer plus étroitement encore les pays baltes à l'Europe et a précisé que la France va contribuer à ce que le projet d'accord de commerce entre l'Union européenne et chacun des Etats baltes comporte également un volet politique, avec un contenu comparable aux accords qui concernent les quatre pays du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie), la Roumanie et la Bulgarie.

PIERRE SERVENT

Confusion et contradictions

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Le secrétaire général de l'ONU s'oppose-t-il aux frappes aériennes en Bosnie ? Les Européens ont-ils l'intention de les mettre en œuvre ? Vu de l'ONU, les réponses à ces deux questions seraient, respectivement, oui et non. Mais les intéressés se sont donnés beaucoup de mal, vendredi 21 janvier, pour éviter les contradictions. Ce faisant, ils n'ont fait qu'accroître la confusion.

A New-York, le président du Conseil de sécurité, l'ambassadeur de la République tchèque, Karel Kovanda, a déclaré : *« Le Conseil de sécurité n'a pas à approuver les frappes aériennes en Bosnie-Herzégovine. »* Cette déclaration, faite après sa réunion à huis clos avec les ambassadeurs de France, Jean-Bernard Mérimée, et de Grande-Bretagne, Sir David Hannay, semble bien être la seule chose concrète qui soit sortie de cet entretien. Il s'agissait d'une réponse européenne aux Russes, qui auraient, selon M. Boutros-Ghali, demandé que toute opération militaire en Bosnie soit approuvée par le Conseil de sécurité.

Mais la nature de ces éventuelles frappes aériennes est restée très confuse. Les deux ambassadeurs voulaient qu'il soit très clair que l'OTAN n'agirait que dans le cadre de l'ouverture de l'aéroport de Tuzla ou pour permettre la relève des « casques bleus » à Srebrenica. En ajoutant : *« et seulement dans une opération défensive, en réaction aux Serbes »*. Et si les Serbes n'ont pas de « réaction » ? La réponse n'a pas clarifié la situation : *« Il faut que les Serbes sachent que nous n'hésiterons pas à avoir recours à la force si nos objectifs sont bloqués. »*

Quant aux effectifs supplémentaires en « casques bleus » demandés par le secrétaire général dans sa lettre du 20 janvier (*le Monde* du 21 janvier), le représentant français a assuré que *« si des forces supplémentaires sont nécessaires, elle seront redéployées »*.

En outre, les déclarations de M. Boutros-Ghali, vendredi à La Haye ont ajouté à la confusion. Se déclarant *« favorable »*, dans certains cas, à l'emploi de la force, les préalables qu'il a posés sont pourtant éloquents. Car une intervention de l'aviation, a-t-il une fois de plus souligné, doit être demandée par son représentant personnel, Yasushi Akashi, dont on sait qu'il est particulièrement... réservé quant à l'utilité du recours à la force. M. Akashi est notamment à l'origine de la fameuse lettre du 20 janvier, qui explique que d'*« autres moyens militaires »*, dépassant les capacités actuelles de la Force de protection de l'ONU, seraient nécessaires en cas de frappes aériennes.

« Tout ça est très théologique, raillait un journaliste bosniaque, en fin de journée. *Mais, après tout ce cirque public, quelqu'un sera bien obligé de faire quelque chose. »*

AFSANÉ BASSIR POUR

Un nouveau juge français au Tribunal international sur les crimes de guerre. – Sur proposition du gouvernement français, M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, a récemment nommé Claude Jorda, ancien procureur général près la cour d'appel de Paris, comme juge au Tribunal international sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie, en remplacement de Germain Le Foyer de Costil, démissionnaire pour raison de santé. Le nouveau juge français participe, depuis mardi 18 janvier, à la deuxième session du Tribunal, qui siège à La Haye et dont les travaux sur un projet de règlement intérieur *« seront très avancés d'ici à la fin de la session, le 11 février »*, selon une source proche de la présidence. – *(Corresp.)*

EUROPE

La démission de trois dirigeants francophones

Un scandale financier aggrave les divisions en Belgique

BRUXELLES

de notre correspondant

Les répercussions de l'affaire Agusta – du nom de la firme italienne qui aurait été privilégiée dans une commande d'hélicoptères militaires en échange de pots-de-vin au profit du Parti socialiste francophone – sont de plus en plus graves. Le bureau politique du PS s'est ainsi longuement interrogé, dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 janvier, sur l'opportunité de continuer à faire partie du gouvernement de coalition avec les sociaux-chrétiens après la démission forcée de ceux des siens que la justice veut entendre : Guy Coëme, vice-premier ministre dans le gouvernement fédéral, ancien ministre de la défense ; Guy Spitaels, ancien président national du PS, devenu président du gouvernement régional wallon ; Guy Mathot, ministre des affaires intérieures du même gouvernement.

Bien que les soupçons qui pèsent sur ces hommes ne soient pas de la même nature ni de la même gravité, leur sort a été scellé de façon commune vendredi après l'entretien décisif que l'actuel patron du PS, Philippe Busquin, a eu avec Jean-Luc Dehaene, premier ministre social-chrétien flamand. M. Coëme a annoncé le premier sa démission, pour pouvoir se défendre, a-t-il dit. M. Spitaels l'a imité.

Le président du gouvernement régional wallon a estimé que son collègue ne *«pouvait pas porter seul le poids de la situation»*. M. Mathot, auquel la justice semble s'intéresser tout particulièrement, leur a emboîté le pas.

Au début de l'affaire, «les trois Guy» avaient adopté une ligne de défense toute différente, affirmant que se démettre serait faire le jeu de leurs adversaires et passerait pour un aveu de culpabilité aux yeux des l'opinion. Deux d'entre eux avaient essuyé un premier camouflet quand le Sénat avait voté la levée partielle de leur immunité parlementaire, y compris leurs collègues socialistes qui avaient seulement obtenu que cela ne puisse pas conduire à une arrestation. M. Coëme est l'objet d'une procédure distincte devant la Chambre des représentants.

La plus grande partie de la presse flamande affirmait que ces hommes n'étaient pas en position morale de continuer à assumer leurs fonctions. Les libéraux flamands, actuellement dans l'opposition, réclament avec force une *«opération mains propres, comme en Italie, pour en finir avec la corruption dans la classe politique et pour donner à la justice les moyens d'aller au bout de ses investigations»*.

Le premier ministre, qui mesure les retombées électorales d'un tel discours, était dans une situation délicate, y compris face à ses troupes. Il a sans doute fait connaître au PS les conclusions qu'il fallait en tirer, tout en y mettant des formes et en assurant M. Coëme de sa sympathie.

Malgré ces bonnes paroles, le PS commence à se présenter comme victime d'un complot, notamment en raison de la divulgation dans la presse d'importants documents relatifs à l'instruction de l'affaire. Ces fuites peuvent avoir une origine judiciaire. Elles peuvent aussi avoir été organisées par les parlementaires chargés d'examiner les demandes de levée d'immunité. Dans un communiqué diffusé samedi, le PS *«constate la politisation outrancière du dossier»*. Il exprime sa volonté de rester au gouvernement parce qu'il est *«attaché à la défense de tous les francophones blessés dans leur dignité par des amalgames scandaleux»* et parce qu'il demeure *«résolu à défendre la sécurité sociale»*. Une bonne partie des Flamands voudraient, en effet, voir régionaliser celle-ci, estimant que la solidarité entre le nord et le sud du royaume leur coûte trop cher.

Ce ton de dignité offensée ne peut masquer les conflits et débats internes à la formation politique majoritaire en Wallonie. Certaines des plus graves accusations retenues pour la demande de levée d'immunité parlementaire reposent sur les propres déclarations d'un cacique du PS, Philippe Moureaux, élu de Bruxelles qui a eu à connaître de certaines affaires liégeoises. Les instructions en cours résultent en fait de l'assassinat, en juillet 1991 à Liège, d'André Cools, ancien ministre et homme fort de la section liégeoise du PS. Pour trouver l'explication de ce crime, différentes voies ont été explorées par une jeune femme décidée et indépendante d'esprit : Véronique Ancia, juge d'instruction à Liège, aidée par une cellule spéciale d'une quinzaine de personnes travaillant à temps plein sur l'affaire.

Quel successeur pour Guy Spitaels ?

Une des pistes explorées par cette *«cellule Cools»* conduit au marché Agusta. Il est question d'une importante commission qui aurait dû être versée à Luxembourg pour enrichir les caisses du parti, mais dont on ne retrouve pas trace. On parle aussi des *«compensations»* promises par les Italiens pour obtenir le marché. Elles auraient dû profiter notamment à la province de Liège, particulièrement frappée par la crise économique. Y a-t-il eu confusion des genres et quelques cas d'enrichissement personnel ? Apparemment ; André Cools savait beaucoup de choses et avait menacé d'en dire certaines.

M. Spitaels, qui n'était pas mêlé directement aux affaires liégeoises, se trouve emporté par la tourmente. Sur le plan régional wallon, son départ est un événement sans doute lourd de conséquences. Personnalité de premier plan, plusieurs fois vice-premier ministre, bien introduit dans les milieux parisiens, hôte régulier de l'Elysée, il avait créé la surprise en renonçant, il y a deux ans, à ses fonctions de président national du PS pour prendre la direction du gouvernement wallon installé à Namur. C'était une façon d'anticiper sur la réforme constitutionnelle qui a accru, l'an dernier, les pouvoirs des entités fédérées pour essayer de contrer les poussées séparatistes. Son successeur aura pour tâche difficile de «faire le poids» face à son homologue flamand, le très entreprenant social-chrétien Luc Van den Brande.

Tout en représentant des intérêts différents, les deux chefs de gouvernements régionaux avaient commencé à nouer le dialogue, partageant sans doute les mêmes objectifs de large autonomie. La crise politique créée par l'affaire Agusta risque de réveiller bien des antagonismes entre francophones et néerlandophones, avec possibilité de législatives anticipées. Déjà fort compliquée et difficile à mettre en œuvre, la nouvelle Constitution instituant le *«fédéralisme d'union»* n'avait pas besoin de cela.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

AFRIQUE

KENYA

La mort d'Oginga Odinga, le vieux lutteur

Le Kenya a perdu *«un fils, un patriote et un nationaliste»*, a déclaré, vendredi 21 janvier, le président Daniel arap Moi, au lendemain de la mort du chef de l'opposition et ancien vice-président, Oginga Odinga, victime d'une insuffisance rénale.

Oginga Odinga avait commencé sa longue carrière politique comme vice-président de la République. Il l'aura conclue, à près de quatre-vingts ans, comme simple député. C'est dire que le chef de file des Luos – deuxième ethnie du Kenya après celle des Kikuyus – n'a jamais renoncé à la lutte pour un pouvoir qu'il a approché mais lui a échappé. N'empêche que ses adversaires ont fini par lui rendre justice puisque, dans le cadre du multipartisme, l'opposition a enfin obtenu droit de cité.

Né en 1911 (ou 1918), sur les rives du lac Victoria, au cœur du pays luo, de parents illettrés, ce brillant élève fréquente la célèbre université de Makarere, en Ouganda, où il obtiendra un diplôme de professeur. Mais, plutôt que d'enseigner, il préfère s'aventurer dans le commerce, fonde une coopérative et construit un hôtel. Sans succès.

Faut-il voir dans ce double échec la marque d'une administration coloniale britannique qui bride les initiatives des autochtones ? *Toujours est-il qu'Oginga* Odinga se tourne vers la politique. Dès les années 50, il prend une part active à la lutte pour l'indépendance, aux côtés de Jomo Kenyatta, avec lequel, la partie gagnée, il fait équipe comme vice-président de la République. Il lui fausse compagnie en avril 1966, *«pour rejoindre le peuple»* et réclamer que la *«voix»* de celui-ci *«soit entendue»*.

Nourri d'idées socialistes, Oginga Odinga suspend toute activité au sein de la KANU, le parti au pouvoir. Se posant en véritable chef de l'opposition, il crée une formation qui se marque à gauche. A la mort du «père de l'indépendance», en août 1978, il se rallie à la candidature de Daniel arap Moi comme nouveau chef de l'Etat, avec lequel les relations auront tôt fait de se détériorer, puisqu'aux élections législatives de septembre 1979 il se voit refuser l'investiture du parti unique.

Le vote, en juin 1982, d'un amendement constitutionnel qui officialise le monopartisme, suivi, en août, par une tentative de coup d'Etat militaire, complique singulièrement la tâche que s'est fixée Oginga Odinga, à savoir la création d'un *«parti du peuple»*. Objet de suspicion, il est placé, pendant près d'un an, en résidence surveillée, *«dans l'intérêt de la sécurité publique»*. Quand, faute de mieux, il veut se relancer dans les affaires, son inscription au registre du commerce lui est refusée sous prétexte qu'il cherche, par ce biais, à mettre sur pied une organisation tribale.

Oginga Odinga, surnommé «le Vieux», reparaît sur le devant de la scène politique lorsqu'en 1991 le Kenya s'ouvre au multipartisme. Il annonce alors la création du Parti démocratique national (NDP) puis, avec des dissidents kikuyus, celle du Forum pour la restauration de la démocratie (FORD). Candidat malheureux à l'élection présidentielle le 29 décembre 1992, il avait tout de même obtenu 950 000 voix et... comme lot de consolation, un siège de député.

J. de B.

Un entretien avec le président Jeliou Jelev

«L'adhésion de la Bulgarie à l'OTAN créerait un triangle de sécurité dans les Balkans»

A l'issue de la visite de Francois Mitterrand à Sofia (le Monde du 20 janvier), le président de la République bulgare, Jeliou Jelev, nous a précisé, ainsi qu'à un journaliste du quotidien bulgare Standart, *ses vues sur l'avenir des relations de la Bulgarie avec l'Europe et l'OTAN, mais aussi sur le rôle joué par Sofia dans les crises balkaniques.*

SOFIA

de notre envoyé spécial

«La visite de Francois Mitterrand à Sofia, et notamment l'anniversaire du petit déjeuner pris il y a cinq ans avec douze dissidents, dont vous-même, a été empreinte d'une grande émotion. Mais, concrètement, n'attendez-vous pas plus de la France et de l'Europe ?

– La visite du président français avait, certes, un aspect sentimental mais j'accorde plus d'importance à son caractère politique. Nous avons ainsi pu évoquer les relations bilatérales entre la France et la Bulgarie, comme les relations multilatérales de la Bulgarie avec l'Europe. Concrètement, nous avons parlé de la possibilité d'investissements des grandes entreprises françaises qui sont encore trop peu nombreuses dans notre pays et qui pourraient relancer notre économie. Autre dossier concret : les négociations concernant la dette extérieure bulgare dans le cadre du club de Paris. Au cours de notre tête à tête, le président Mitterrand s'est engagé à promouvoir l'idée d'une réduction de 50 % de notre dette publique. Avec un tel point de départ, nous pouvons aboutir à une réduction de 60 %, voire 70 %, et je crois que cela peut être très intéressant pour la Bulgarie.

– Considérez-vous la proposition des pays de l'OTAN de vous offrir un «partenariat pour la paix» comme un premier pas vers une intégration complète dans l'Alliance atlantique ou comme un statut définitif ?

– Pour nous, c'est une phase préliminaire à notre intégration dans l'OTAN. Cette initiative est tout à fait réaliste. Tout d'abord parce qu'elle donne une chance égale à toutes les nouvelles démocraties. Si un groupe avait eu la possibilité d'adhérer immédiatement à l'OTAN, cela aurait créé des tensions aussi bien entre les nouvelles démocraties qu'entre les pays européens mais aussi dans les relations entre les Etats-Unis et la Russie. Cette initiative est aussi réaliste, car elle permet à tous les pays d'y participer, en tenant compte des capacités de chacun.

» Si un pays arrive à tirer pleinement profit de cette initiative, cela lui permettra d'avoir un pied dans l'OTAN et un pied à l'extérieur. L'essentiel sera de ne pas garder trop longtemps les deux pieds séparés. L'aspect négatif de cette proposition, c'est qu'elle est loin d'offrir les garanties nécessaires pour la sécurité de chaque pays. Il y a, certes, une garantie verbale mais rien d'autre : ni accord, ni signature, ni texte.

– N'avez-vous pas les mêmes critiques à l'égard de l'attitude des pays européens quant à votre intégration dans l'Union européenne : des promesses, mais rien de précis ?

– Evidemment, notre vœu c'est que cette intégration se fasse le plus rapidement possible. Mais, en même temps, nous sommes parfaitement conscients qu'il s'agit là d'un processus un peu plus long. L'Union européenne n'est pas une fondation caritative dont la vocation est d'aider les pays plus pauvres, même si cet aspect de son activité existe toujours. Certaines libertés, certaines règles du jeu économique, pourraient fragiliser nos pays et les exposer aux appétits des grandes sociétés capitalistes. Imaginons que la Bulgarie soit obligée de suivre la politique de libéralisation générale des «Douze», sans aucune protection de sa production nationale, celle-ci serait complètement anéantie. La formule de l'association est donc réaliste et sage.

– Que pensez-vous de l'idée de confédération européenne que François Mitterrand vient de relancer à Sofia ?

– Notre siècle a connu pas mal d'idées sur l'unité européenne, y compris celle des Etats-Unis d'Europe. L'idée de confédération fait partie de ces idées. Peut-être est-elle un peu prématurée. Ce qui compte pour moi, c'est la volonté d'unité européenne. La vie est toujours plus riche que les projets. Peut-être l'Europe unie se fera-t-elle avec l'apport des différents projets, en cherchant ce qu'il y a de positif, de raisonnable dans chacun d'entre eux. Cela dit, je considère la



France et le président François Mitterrand comme les défenseurs, les promoteurs, les zélateurs, les plus actifs de l'idée européenne. Tous les Français. Récemment, M. Balladur a aussi proposé une initiative sur la sécurité européenne.

– Votre attitude vis-à-vis de la Macédoine font dire à certains que vous menez une politique plus favorable aux Turcs qu'aux Grecs ?

– Il s'agit là d'un reproche très mal fondé. La Bulgarie a été le premier pays à reconnaître, en un seul acte, les quatre Républiques de l'ex-Yougoslavie, en se fondant sur les critères de la commission Badinter. A l'époque, je ne crois pas que l'Europe occidentale ait eu une vision, une politique, à long terme. Pour nous, toutes ces Républiques étaient égales et on ne leur a pas appliqué des critères différents.

» Dès le début, nous étions conscients des énormes dangers qui pouvaient accompagner le démantèlement de la Fédération yougoslave. Par notre acte de reconnaissance, nous avons cru, et nous croyons encore, que nous avons apporté notre contribution à la sécurité dans les Balkans, mais aussi en Europe. Car, à partir du moment où un Etat est reconnu, il est plus difficile de l'attaquer. Les reconnaissances ont suivi et nous sommes contents de voir six pays européens établir, deux ans plus tard, des relations diplomatiques avec la Macédoine.

» Quant aux accusations d'un équilibre brisé entre la Turquie et la Grèce, en faveur de la Turquie, les événements ont montré que c'était faux et que nous avons des relations equilibrées avec nos voisins. C'est une raison supplémentaire qui me fait penser que l'adhésion de la Bulgarie à l'OTAN pourrait contribuer à créer un triangle de sécurité dans les Balkans.

» Je crois aussi que la participation des Etats-Unis aux structures euro-atlantiques est indispensable, car si les Européens créent leur propre structure, on peut craindre l'apparition de déséquilibres. Venant de l'Allemagne, par exemple, qui peut devenir de plus en plus forte. De la Russie, aussi, qu'il faut donc engager, d'une manière ou d'une autre, dans la zone euro-atlantique.

– En 1989, lorsque François Mitterrand était venu en Bulgarie, vous étiez un dissident et Todor Jivkov avait tous les pouvoirs. Aujourd'hui, vous êtes président de la République, et M. Jivkov a été condamné à sept ans de prison. Ferez-vous preuve de clémence à son égard ?

– Le pouvoir judiciaire étant indépendant, je ne peux pas me prononcer sur cette question. M. Jivkov a été jugé et condamné pour les crimes qu'il a commis envers la Bulgarie. Mais pour ce qui est de purger sa peine dans une prison, quand il s'agit d'un personnage aussi âgé...»

Propos recueillis par
JOSÉ-ALAIN FRALON

BURUNDI : l'investiture du nouveau président a été reportée. – L'investiture du nouveau président, Cyprien Ntaryamira, qui devait avoir lieu samedi 22 janvier, a été reportée, dans l'attente d'une décision de la Cour constitutionnelle, qui doit se prononcer sur la légalité de son élection, a annoncé vendredi la radio nationale. Trois personnalités politiques ont présenté, vendredi, à la Cour, des arguments contre l'amendement constitutionnel qui a permis à l'Assemblée nationale d'élire un successeur au président Melchior Ndadaye, tué dans une tentative de coup d'Etat le 21 octobre 1993. – *(AFP.)*

GABON : rejet des recours en annulation de l'élection présidentielle. – Le président Omar Bongo devait prêter serment, *samedi 22 janvier*, la Cour constitutionnelle ayant rejeté vendredi les onze recours en annulation de l'élection présidentielle du 5 décembre, déposés par les candidats de l'opposition. La décision de la Cour ouvre la voie à l'investiture de M. Bongo, au pouvoir depuis vingt-six ans, pour un nouveau mandat de cinq ans. Les résultats officiels l'ont crédité de 51,07 % des suffrages, contre 27 % au Père Paul Mba Abessole, principal dirigeant de l'opposition. – *(AFP, Reuter.)*

GHANA : durcissement de ton à l'égard du Togo. – Le ministre ghanéen des affaires étrangères, Obed Asamoah, a déclaré, vendredi 21 janvier, qu'une quarantaine de Ghanéens avaient été tués au Togo depuis les affrontements du 5 janvier à Lomé. *«Il y a une limite à ce que le Ghana peut tolérer et le Togo doit savoir que toute agression délibérée lui attirera une réponse appropriée»*, a dit le ministre, lors d'une conférence de presse, sans préciser en quoi pourrait consister cette réponse. – *(AFP, Reuter.)*

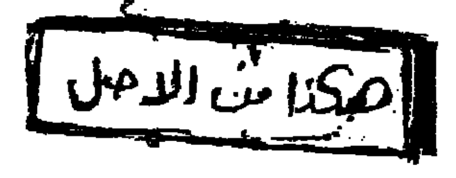
MAROC : prochaine ouverture de la nouvelle mosquée de Casablanca. – La nouvelle grande mosquée de Casablanca, que le roi Hassan II avait officiellement inaugurée le 30 août dernier, ouvrira ses portes aux fidèles vendredi 4 février. Cette ouverture aura lieu juste une semaine avant le début du ramadan. – *(Reuter.)*

MAURITANIE : arrestation d'un défenseur des droits de l'homme. – Le responsable de l'Association mauritanienne des droits de l'homme, non reconnue, Cheikh Sadibou Camara, a été arrêté, jeudi 20 janvier, à Nouakchott, pour *«incitation à l'agitation»*. Il est accusé d'avoir affirmé que des enfants «haratine» (descendants d'esclaves), dont les parents ont perdu la trace, auraient été vendus . Selon la loi mauritanienne, toute référence à un *«retour à l'esclavagisme»* est considérée comme une *«atteinte à l'unité nationale»*. – *(Reuter.)*

NIGER : sept morts lors d'accrochages entre Touaregs et forces de l'ordre. – Quatre Touaregs, deux gendarmes et un homme qui leur servait de guide ont été tués cette semaine à 500 kilomètres au nord-est de Niamey, dans des accrochages entre les forces de sécurité et les rebelles touaregs, a-t-on appris, vendredi 21 janvier, de source officielle. D'autre part, quatre étudiants, interpellés le 7 janvier, lors d'une manifestation sur le campus universitaire de Niamey, ont été condamnés vendredi à six mois de prison avec sursis. – *(AFP, Reuter.)*

SOMALIE : un Somalien tué par des soldats allemands. – Des soldats allemands ont tué, vendredi 21 janvier, un Somalien qui s'était introduit dans le dépôt de carburants de leur base de Belet Huen, dans le centre du pays. Un porte-parole du ministère de la défense a précisé, à Bonn, que c'était la première fois que des soldats allemands tuaient quelqu'un à l'étranger depuis la création de la Bundeswehr, en 1955. – (*Reuter.*)

ZAÏRE : l'opposition dénonce les propos de M. Roussin. – Dans un communiqué diffusé vendredi 21 janvier, le gouvernement d'opposition d'Etienne Tshisekedi – démis par le maréchal Mobutu – a estimé que les propos du ministre français de la coopération sur la recherche d'une *«troisième voie»* sont *«irresponsables à l'égard d'un peuple souverain»* et *«n'engagent que leur auteur»*. *«Il paraît souhaitable qu'une troisième voie se dessine entre Etienne Tshisekedi et le gouvernement désigné par Mobutu»*, avait déclaré Michel Roussin dans un entretien publié par le *Journal du Dimanche* (*le Monde* du 18 janvier). – *(AFP.)*



AMÉRIQUES

MEXIQUE

Le gouvernement a fait de nouvelles concessions pour amener les rebelles du Chiapas à négocier

SAN-CRISTOBAL-DE-LAS-CASAS

de notre envoyé spécial

Les rebelles de l'Armée zapatiste *de libération nationale (AZLN)*, qui occupent depuis le 1er janvier une partie de l'Etat du Chiapas (sud du Mexique), *semblent avoir bien* accueilli les nouvelles concessions faites en fin de semaine par les *autorités, en particulier l'allègement* du dispositif militaire dans la zone de conflit. L'évêque de San-Cristobal, *Samuel Ruiz, qui fait office de* médiateur entre le gouvernement et les zapatistes, a laissé entendre que les négociations pourraient commencer dans les prochains jours. Il s'est félicité de l'adoption par le *Parlement*, vendredi *21* janvier, d'une loi d'amnistie, estimant cependant qu'il s'agissait *« à peine d'un préambule ». Les députés du* Parti de la révolution démocratique (opposition de gauche) ont voté contre l'amnistie, affirmant que cette mesure n'apportait aucune solution aux problèmes sociaux et politiques qui sont à l'origine du soulèvement.

Les rebelles ont dénoncé deux *violations du cessez-le-feu* qui auraient eu lieu le 16 janvier, mais ils ont fait connaître leur *« meilleure disposition pour écouter »* le représentant du gouvernement, Manuel Camacho, qui avait reconnu, *jeudi*, la représentativité de l'AZLN. Avec cette nouvelle concession, les autorités ont accepté toutes les conditions posées par les zapatistes pour entamer des négociations (cessez-le-feu et fin des bombardements sur la population civile), à l'exception du retour des troupes dans leurs casernes. M. Camacho a cependant fait un autre pas en annonçant, jeudi soir, que l'armée regrouperait, *« dans la mesure du possible »*, ses forces à l'extérieur des villes situées dans la zone de conflit.

BERTRAND DE LA GRANGE

BRÉSIL

Dix-huit parlementaires reconnus coupables d'avoir détourné 20 milliards de dollars

La commission d'enquête parlementaire chargée de trouver les responsables d'un vaste réseau de corruption a accusé, vendredi 21 janvier, dix-huit députés et sénateur d'avoir été, au cours des cinq dernières années, à l'origine du détournement de 20 milliards de dollars, ce qui représente 1/6e de la dette extérieure du pays. La commission, présidée par le sénateur Jarbas Passarinho, a adopté par acclamation le rapport de six cents pages du député Roberto Magalhaes, qui réclame l'invalidation du mandat d'un sénateur et de dix-sept députés. Parmi eux figure l'ancien président de l'Assemblée nationale, Ibsen Pinheiro, qui avait été l'un des plus ardents défenseurs de la destitution pour corruption de l'ex-président Fernando Collor de Mello.

Sept des accusés appartiennent au Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), pilier de la coalition centriste de l'actuel président Itamar Franco. La commission a réclamé un complément d'enquête pour trois anciens ministres, trois gouverneurs, cinq personnalités proches du pouvoir et quatorze autres parlementaires, soupçonnés d'avoir participé au réseau dirigé par le député Joao Alvès. Le rapport reproche aux accusés d'avoir détourné des fonds à des fins personnelles ou politiques, manipulé le budget de l'Etat, ou encore d'avoir détourné des subventions destinées aux régions déshéritées. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

SYRIE

La mort du fils aîné du président Assad repose le problème de la succession

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

Bassel Assad, trente et un ans, fils aîné du président syrien – et l'un de ses hommes de confiance – a été tué, *vendredi 21 janvier, dans* un accident de voitureentre Damas et l'aéroport de la capitale.

C'est *un coup très dur pour* Hafez El Assad, qui préparait ce fils, depuis plusieurs années, aux tâches supérieures de l'Etat, sans que l'on puisse dire pour autant qu'il en avait fait son dauphin. Les obsèques, auxquelles tous les députés libanais devaient se rendre en convoi, devaient avoir lieu samedi, à Kardaha, près de Lattaquié, dans *le nord* du pays.

Lieutenant-colonel de parachutistes, Bassel Assad commandait, depuis trois ans, la garde présidentielle qui forme les troupes d'élite du régime, à la tête desquelles il *avait succédé à un cousin, le général* Adnan Makhlouf. Ingénieur civil de formation, il jouissait, *comme ses frères et sa sœur, d'une* bonne réputation, se montrant beaucoup plus discret et travailleur que son oncle, Rifaat, ses cousins ou certains autres enfants de la nomenklatura.

*Sérieux et appliqué, il apparais*sait ouvert et affable, beaucoup moins sévère que son père, avec lequel il travaillait de plus en plus étroitement, alimentant ainsi les rumeurs d'une éventuelle succession, bien que, selon la Constitution, l'âge minimum pour accéder à la magistrature suprême soit fixé à quarante ans. Bassel s'était construit un large réseau d'amitiés au sein des services et de l'armée, où il était apprécié des jeunes officiers. Depuis quelques années, par *le jeu des promotions* et des retraites, nombre de gradés proches de lui avaient été nommés à des *postes* de responsabilité.

Sous la responsabilité de son père, il avait accompli plusieurs *missions délicates, en particulier* dans la lutte contre la contrebande ou le trafic de drogue, se forgeant une image de « Monsieur Propre ». Il s'était ainsi violemment opposé, l'an dernier, à ses cousins, fils de Jamil Assad, pour le contrôle des activités du port de Lattaquié, au nord du pays. Pendant l'exil de son oncle Rifaat, de 1984 à 1992, il *avait joué un rôle important* pour réconcilier celui-ci avec son père.

Revenu, en juillet 1992, en Syrie, à *l'occasion* des obsèques de sa mère, Rifaat Assad – qui est officiellement un des trois vice-présidents – *était tombé* en disgrâce pour avoir tenté de s'emparer du pouvoir à la faveur de la grave *maladie du président. A l'époque*, Bassel fut le seul à accompagner son père quand celui-ci, sortant du palais présidentiel, avait bravé des unités blindées aux ordres de Rifaat.

Au lendemain de la guerre du Golfe, Bassel avait effectué une visite officielle en Arabie saoudite. Au début de cette année, il avait fait distribuer, en son nom, plus de 800 000 pieds d'arbres fruitiers dans la plaine libanaise de la Bekaa. Geste que certains, sur place, avaient interprété comme celui d'un homme qui se préparait à de haute responsabilités.

La mort de Bassel va obliger le président Assad, déjà engagé dans de très délicates négociations avec Israël, à s'intéresser de nouveau aux problèmes de politique intérieure. Il va lui falloir réétudier la délicate question de sa succession, car son fils aîné, comme l'affirme un expert, aurait, de toute façon, *« fait partie de toute configuration future »*.

FRANÇOISE CHIPAUX

Conversations à Oslo entre MM. Arafat, Pérès et Christopher. – Shimon Pérès, ministre israélien des affaires étrangères, et le chef de l'OLP, Yasser Arafat, devaient se rencontrer, samedi 22 janvier, à Oslo, après avoir assisté aux obsèques de Johan Joergen Holst, le chef de la diplomatie norvégienne. Warren Christopher, secrétaire d'Etat américain, qui participe aussi à la cérémonie, devait saisir cette occasion pour s'entretenir séparément avec M. Pérès et M. Arafat. – *(Reuter.)*

LOIN DES CAPITALES

Seattle, enclave asiatique

SEATTLE

de notre envoyé spécial

Il y a cent soixante ans, trois marins japonais étaient jetés sur la côte, non loin de Seattle. Leur bateau avait quitté quatorze mois plus tôt la région de Nagoya pour Tokyo, quand il fut pris dans une tempête qui le fit dériver jusqu'aux Amériques. C'était dix-sept ans avant que des colons blancs fondent Seattle, port le plus proche de l'Asie et qui doit son nom au chef indien local Sealth.

Les survivants furent capturés par les Indiens Makah et vendus à la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'un d'eux, Otokichi, se lia d'amitié avec le jeune Ranald MacDonald, auquel il enseigna sa langue. Capturé à son tour, alors qu'il tentait d'aborder sur la côte nippone, *MacDonald apprit à ses geôliers* les rudiments d'anglais qui leur furent nécessaires quand, quelques années plus *tard, le commodore Perry* força le Japon à s'ouvrir.

Dans les années 1850-1860 arrivèrent les *premiers coolies chinois, attirés par la ruée* vers l'or et la construction du chemin de fer. Son ouverture en 1869 les jeta sur le pavé, suscitant une vague de xénophobie qui culmina avec le Chinese Exclusion Act de 1882. *Désormais* « inutiles », redoutables concurrents par leur frugalité, ils devinrent des boucs émissaires. On disait qu' *« ils se nourrissaient de quelques poignées de riz et d'un rat par jour »*.

En 1882, le *Seattle Daily Chronicle* commentait ainsi le naufrage d'un bateau : *« L'équipage est sauf, mais, heureusement, aucun des sept cents émigrants Chinois n'a survécu. »* En 1885, des pogromes antichinois eurent lieu à Seattle et dans le port voisin de Tacoma. L'année suivante, tous les candidats du Parti populaire antichinois entraient au conseil municipal. Cela n'empêchait pas Seattle, prospère grâce à l'industrie forestière, de tirer parti des besoins d'un Japon en plein développement. La colonie japonaise se développa avant d'être *frappée, d'abord par l'Immigra*tion Exclusion Act de 1924, puis par la guerre.

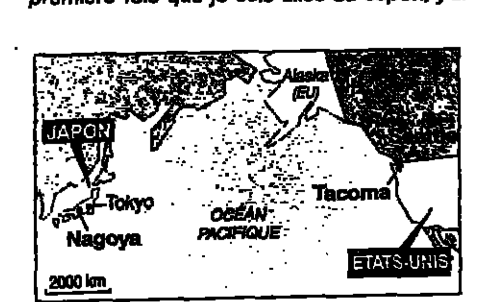
Directrice de la *Japan American Society*, Susan S. Mochizuki raconte : *« Mon grand-père est arrivé en 1900 dans ce qui était pour lui le pays de l'abondance. Il était le septième fils d'un paysan de Nagano* aujourd'hui station de sports d'hiver. *Seattle ressemblait à Nagano par son climat, ses lacs et ses montagnes. »* Il faut dire que Seattle a la réputation d'une ville où il pleut tout le temps, où la question n'est pas de savoir quand, mais comment il pleut, où l'on décompte, dit-on, quarante-deux teintes de gris...

« Ma grand-mère était une picture bride [mariée choisie par photo] *quand elle a épousé mon grand-père, qui a été cuisinier en Alaska avant de devenir jardinier. »* Beaucoup de Japonais alimentaient en effet le pittoresque marché de Pike Place.

Susan Mochizuki aborde avec discrétion *l'épisode le plus pénible connu par les Nip*po-Américains. Quelques semaines après Pearl-Harbor, le président Roosevelt signait *l'Executive Order 9066, décrétant* l'internement de tous les Nippo-Américains. Les 12 892 *Nissei* de l'Etat de Washington, où se trouve Seattle, furent parqués dans l'Idaho, grelottant l'hiver, brûlant sous le soleil l'été. Il faudra attendre 1976 pour que le président Ford présente ses excuses et 1988 pour que les survivants soient indemnisés.

Mme Mochizuki, qui a appris le japonais à l'école avant d'obtenir un MBA à Yale et de se marier avec un diplômé de Harvard, dont la mère, japonaise, avait épousé un GI, se veut un *« pont entre les deux cultures »*. Ce n'est pas toujours facile, car les préjugés demeurent. Si les Américains sont particulièrement *chatouilleux quand il s'agit du* Japon, *« ce n'est pas le cas ici »* : *« Quand Nintendo* [troisième employeur après Boeing et Microsoft] *a racheté en 1992 l'équipe de base-ball des Mariners, j'ai reçu des coups de fil de protestation venant d'autres Etats. Mais, dans les bars de Seattle, les gens étaient contents qu'on ait sauvé leur équipe. Ici, on en a après les Californiens. »*

Il en est de même avec les Japonais : *« La première fois que je suis allée au Japon, j'ai*



été considérée comme une citoyenne de seconde classe. La société y est très hiérarchisée, et nos ancêtres étaient des paysans. » Mais les choses changent. D'autant que Japonais et Américains sont seulement séparés par une grosse semaine de mer ou huit heures d'avion et ont développé des échanges considérables, bien que déséquilibrés : les Américains vendent bois, blé, produits de la mer et avions, tandis que débarquent voitures, électronique, jeux, produits de consommation : 81 % du commerce *de l'Etat (64,2 milliards de dollars) se fait avec les pays de la CEAP (1), qui a tenu* en novembre son premier sommet à Seattle. Le Japon se taille la part du lion avec *25,7 milliards devant* la Chine et la Corée du Sud.

Ce qui explique la présence de nom*breuses compagnies asiatiques et de* 5 000 Japonais. *« Après six ou sept ans,* dit Mme Mochizuki, *des familles ne veulent plus repartir, car elles se sentent bien ici. Certaines s'installent à Seattle, d'autres se séparent, femme et enfants restant ici et le mari rentrant au Japon pour travailler jusqu'à la retraite. »* La qualité de la vie est tentante pour des Tokyoïtes serrés dans une mégalopole surpeuplée. *« Plusieurs ont acheté une maison de vacances dans les montagnes voisines. C'est moins cher qu'à Nagano et le trajet en avion est à peine plus long que celui en voiture ! »*

De Jimi Hendrix à Bruce Lee

C'est ainsi que l'on recense dans l'Etat 29 000 Nippo-Américains, contre 32 000 Sino-Américains ; la population asiatique à Seattle représente plus de 12 %, plus importante que les Noirs ou les Hispaniques. Il y a également des Coréens, des Philippins ou des Indochinois, et l'ancienne Chinatown, devenue Nihonmachi ou *Japtown, s'appelle désormais* International District.

Les Asiatiques ne se cantonnent plus *dans les affaires :* le *Northwest Asian Weekly*, édité par le *Seattle Chinese Post*, a publié la liste de leurs représentants dans une ville qui fut la première à élire, en 1962, un conseiller municipal chinois. L'an dernier, le King County, où se trouve Seattle, s'est doté de son premier président chinois, Gary Locke, *devenu le deuxième personnage de* l'Etat. Cinq députés locaux sont asiatiques et l'Etat a envoyé deux sous-secrétaires adjoints au gouvernement fédéral, Ed Chow et Sharon Maeda.

Ce qui n'empêche pas Seattle de rester une ville américaine, avec ses spécificités : son climat, à l'ombre du mont Rainier, *« qui la domine comme un grand cornet de glace »*, son goût pour la *coffee culture* de l'expresso et du café-crème qui l'a fait surnommer *« Latteland »* – le pays du café au lait –, son côté décontracté qui en a fait la patrie *du grunge et de musiciens, de Jimi* Hendrix à Quincy Jones, une certaine morbidité qui explique son taux de suicides et de *tueurs en série*, et le succès de la série culte télévisée *Twin Peaks*... Sans oublier l'un des héros locaux, Bruce Lee.

PATRICE DE BEER

(1) Coopération économique Asie-Pacifique, regroupant dix-sept Etats et régions de la zone.

ASIE

CORÉE DU NORD

Pyongyang remet en question l'inspection internationale de ses installations nucléaires

Revenant sur un accord obtenu au début de l'année à la suite de longues et difficiles négociations avec les Etats-Unis, la Corée du Nord a rejeté, vendredi 21 janvier, les dernières exigences de l'Agence *internationale de l'énergie atomique* (AIEA) sur l'inspection de ses sites nucléaires. Après avoir accepté l'inspection de sept de ces *sites*, Pyongyang – qui est soupçonnée de tenter de se doter de l'arme nucléaire – exige désormais, au préalable, une nouvelle série de discussions à haut niveau et la conclusion d'un accord global avec Washington.

Ces propositions sont *« raisonnables »* et *« suffisantes »* et l'AIEA n'a *« aucun motif »* pour les rejeter, *« si elle est intéressée par une solution de la question nucléaire »*, a affirmé un porte-parole du ministère nord-coréen des affaires étrangères. Pour sa part, le porte-parole de l'AIEA a affirmé que Pyongyang traînait les pieds et cherchait à limiter de manière inacceptable l'inspection de ses installations. *« Nous leur avons dit poliment, mais très fermement, que l'agence n'enverra pas d'équipe s'il n'y a pas un accord total sur les mesures que nous avons réclamées et que nous jugeons nécessaires pour une inspection efficace »*, a-t-il ajouté.

Sous-marins russes vendus à la « casse »

Les Etats-Unis ont réagi au durcissement de l'attitude de Pyongyang. La porte-parole du département d'Etat a mis en garde, vendredi, les Nord-Coréens contre le recours à des *« moyens alternatifs »* non spécifiés en cas de refus d'inspection par l'AIEA. *« Nous voudrions certainement voir la Corée du Nord accepter le plus rapidement possible ces inspections, et nous l'y prions avec fermeté »*, a-t-elle précisé, ajoutant qu'en cas de refus il n'était pas question que Washington reprenne les négociations avec Pyongyang.

La veille, le président Clinton avait promis de maintenir la pression sur Pyongyang pour qu'elle respecte le traité de non-prolifération (TNP) : les Etats-Unis *« continueront à travailler dur et à être très fermes dans leur volonté de refuser que la Corée du Nord rejoigne la famille des Etats nucléaires »*. Il est clair, a-t-il poursuivi, que le régime de Kim Il-sung a mis en place un *programme* nucléaire : *« Les rapports des services de renseignement sont divisés sur le fait de savoir jusqu'où ils sont arrivés dans le développement d'armes nucléaires, mais tout le monde sait qu'ils œuvrent dans ce sens. »* Le rebondissement de la controverse nucléaire intervient alors que l'on a appris par le *New York Times* l'achat par Pyongyang d'une quarantaine de vieux sous-marins de la flotte russe du Pacifique pour un montant de 8 millions de dollars, indique notre correspondant à Tokyo, Philippe Pons. L'intermédiaire dans cette affaire a été une petite société de commerce japonaise, Toen Trading. Tant au ministère des affaires étrangères que dans les milieux militaires à Tokyo, on a réagi sans grand émoi à ces informations, qui n'auraient rien d'illégal.

On estime en effet, faisant écho aux explications fournies par les Russes, qui ont confirmé le départ en octobre d'une dizaine de sous-marins à moteur Diesel de Vladivostok pour le port nord-coréen de Najin, que ces unités, datant des années 60, *« n'ont pas de valeur militaire »* et qu'elles sont destinées à la casse. *« S'agissant de récupération, Tokyo n'a pas à intervenir »*, a *indiqué* le porte-parole du ministère des affaires étrangères. Le *Tokyo Shimbun* a écrit que, selon le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI), la société Toen a enfreint la loi sur le contrôle du commerce extérieur.

Pyongyang disposerait de vingt-quatre sous-marins de fabrication chinoise et de quarante-huit unités plus petites. Ces submersibles seraient toutefois, selon des informations en provenance de Corée du Sud, de modèles plus anciens que ceux vendus à la « casse » et qui sont du type Golf II et Foxtrot. *Cet achat a été révélé peu de temps* après que la police japonaise eut ouvert une enquête sur l'exportation en Corée du Nord d'équipements (dont un analyseur de spectre) pouvant être utilisés dans le guidage des missiles (*le Monde* du 18 janvier). De telles ventes – qui auraient transité par la Chine – sont contraires aux dispositions du *COCOM*, chargé de surveiller les fournitures aux pays communistes. L'agence de presse nord-coréenne a démenti, mercredi, *ces informations*, affirmant qu'elles étaient *« sans fondement et destinées à nuire à l'image »* du régime.

La majorité en campagne

■ M. BALLADUR SE MONTRE. Profitant du débat sur l'aménagement du territoire lancé par M. Pasqua, le premier ministre multiplie les voyages en province pour rencontrer les élus locaux. Il a choisi l'Alsace pour souligner que la coopération devait d'abord se faire entre régions françaises, avant d'associer des collectivités de plusieurs Etats européens.

■ M. CHIRAC RENONCE. Malgré la demande pressante de nombre de députés RPR, Jacques Chirac a décidé de ne pas conduire une éventuelle liste unique de la majorité aux élections européennes de juin prochain. Il préfère se consacrer à la préparation de sa campagne personnelle pour la présidence de la République.

M. Balladur demande à l'Alsace de donner la priorité à la coopération avec ses voisines françaises

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

Charles Pasqua a vraiment de riches idées! Son grand débat sur l'aménagement du territoire permet, mine de rien, à Edouard Balladur de multiplier les voyages en province, de rencontrer tous ces notables locaux qui sont les meilleurs relais électoraux de la droite, de montrer, lui l'élu de Paris, qu'il peut être un ardent défenseur du développement harmonieux des régions françaises, bref de se comporter comme s'il était en pré-campagne présidentielle...

Le déplacement en Alsace du premier ministre, vendredi 21 janvier, après ceux en Pays de la Loire, en Franche-Comté, en Poitou-Charentes, en Lorraine, en Aquitaine, n'a pas échappé à un protocole maintenant solidement établi : entretiens le matin même accordés aux quotidiens régionaux (*le Monde* du 22 janvier), visite «républicaine» au maire de la capitale régionale, même quand il est de l'opposition – comme Catherine Trautmann (PS) à Strasbourg, – déjeuner à la préfecture avec les parlementaires de la région, rencontre avec les membres du Conseil économique et social et ceux du conseil régional, ici chacun de leur côté, les premiers à Colmar, les seconds à Strasbourg, pour ne pas vexer les susceptibilités d'un des deux départements alsaciens.

Comme la tradition l'impose aussi, il n'est pas de déplacement d'un premier ministre sans petits «cadeaux» à la région visitée. En Alsace, M. Balladur n'avait que l'embarras du choix. Sur le financement du TGV-Est (*le Monde* du 22 janvier), la confirmation que l'Etat ne financerait directement que 3,5 milliards de francs sur les 21 qu'il coûtera n'a pu que décevoir les élus locaux (M[me] Trautamann l'a clairement exprimé), même si le chef du gouvernement a expliqué qu'était recherché un type d'emprunt permettant de collecter l'épargne régionale. En revanche, l'annonce qu'une dotation en capital de 500 millions de francs sera accordée, en 1994, à l'Entreprise minière et chimique, en échange de quoi il sera *«demandé à l'entreprise d'accompagner plus largement la réindustrialisation»* du bassin potassique dont l'exploitation doit cesser en 2004, a satisfait les interlocuteurs du premier ministre.

Le siège du Parlement européen

L'actualité a surtout permis à M. Balladur de taper du poing sur la table sur le maintien du Parlement européen à Strasbourg, ce qui ne peut que ravir tous les élus alsaciens. M[me] Trautmann, d'ailleurs, l'a remercié pour le soutien du gouvernement dans cette bataille, y compris dans le projet de contrat entre l'Etat et la ville qui, a-t-elle dit, répond à ses demandes. D'autant que le premier ministre a profité de ce déplacement pour annoncer que les premiers crédits pour la création d'un Centre des hautes études européennes à Strasbourg seront attribués dès 1995.

Surtout, tant à la mairie qu'au cours de la conférence de presse clôturant ce déplacement, le premier ministre a regretté que les partenaires de la France *«donnent le sentiment de ne pas respecter leur parole»*. Menaçant, il leur a conseillé de ne pas oublier que *«le budget de la Communauté est voté année après année, notamment par le Parlement français»*. Se voulant toutefois conciliant, il a ajouté qu'il ne souhaitait pas que la France ne ratifie pas le traité augmentant le nombre de parlementaires européens, ne serait-ce que parce qu'il tient *«à ce qu'elle respecte sa parole»*. Il est vrai qu'il a confirmé qu'à ses yeux la lettre du président du Parlement européen, qu'il avait reçue la veille, était *«au total satisfaisante»*.

De tels voyages sont aussi destinés à diffuser un message national. En Alsace, M. Balladur avait décidé de mettre l'accent sur l'environnement. Devant Michel Barnier, qui l'accompagnait, avec Charles Pasqua, Bernard Bosson (TGV oblige) et Daniel Hoeffel (ministre délégué, mais aussi président du conseil général du Bas-Rhin), mais aussi devant Antoine Waechter, conseiller régional, il a donc souligné que *«les objectifs des politiques d'environnement et d'aménagement du territoire se rejoignent largement»*. Jugeant que *«les comportements ne changeront pas du seul fait d'appels à la vertu»*, mais qu'il fallait les soumettre *«à certaines contraintes»* et les *«stimuler par certaines incitations»*, il a convenu qu'il fallait *«revoir»* certaines règles, notamment en matière d'urbanisme, de fiscalité locale, de transparence des procédures. Il a donc demandé à M. Barnier *«de préparer un projet de loi sur la répartition des compétences en matière d'environnement, sur la manière de conjuguer au mieux le rôle de l'Etat et des collectivités locales»*.

Rarement autant qu'en Alsace est, en effet, apparu clairement que, dans l'esprit de MM. Balladur et Pasqua, ce grand chantier de l'aménagement du territoire était une occasion de réaffirmer, après la mise en œuvre de la décentralisation, le poids de l'Etat. Le premier ministre a ainsi martelé que cette volonté de rééquilibrage des activités imposait que *«l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers et les corporatismes»*. Et à des interlocuteurs, qui tous lui demandaient de faciliter la coopération transfrontalière *(lire l'article de Françoise Chirot en page I de notre supplément «Heures locales»)*, il a expliqué qu'il était *«prêt à recevoir des propositions novatrices»*, mais simplement *«dans le respect des principes nationaux français»*. Car *«c'est au sein de la France que les complémentarités sont à trouver en priorité»*. L'Alsace est priée de coopérer d'abord avec ses homologues voisines françaises avant de le faire avec ses voisines allemandes et suisses. Même à Strasbourg, la nation doit avoir la priorité sur l'Europe.

THIERRY BRÉHIER

Dans un message au Centre des jeunes dirigeants d'entreprise

M. Mitterrand estime qu'il faut «changer de voie» pour lutter contre le chômage

«Il faut changer de voie, on ne peut pas attendre» devant *«la montée irrésistible du chômage et de l'exclusion»*, qui constitue *«la plus grave question de cette fin de siècle»*, a souligné le président de la République, vendredi 21 janvier, dans un message adressé au Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD), qui organisait un colloque sur l'emploi.

Prolongeant l'appel qu'il avait lancé, le 31 décembre, aux organisations professionnelles et syndicales pour qu'elles négocient les bases d'un *«contrat social pour l'emploi»*, François Mitterrand estime que *«le pays ne comprendrait pas que les représentants des forces économiques et les représentants des forces sociales ne se rencontrent pas, ne se parlent pas, ne s'entendent pas, sauf pour traiter des conséquences financières du chômage»*. Il prône donc *«une mobilisation qui ne peut reposer que sur une adhésion à un projet commun»* et propose quelques pistes de réflexion.

«Ne pourrait-on imaginer que chaque salarié puisse disposer de 10 % de son temps tout au long de sa vie pour la formation» pour *«mieux* [le] *préparer à affronter la reprise économique ?»*, demande ainsi le chef de l'Etat.

De même, il souligne l'importance de *«l'innovation, qui a donné son sens et sa force à la croissance de notre pays»*, tout en s'interrogeant sur *«un productivisme parfois exclusif qui, alors, sacrifie l'emploi»*.

M. Mitterrand plaide pour *«une nouvelle organisation du travail favorable à l'emploi»*, permettant de *«concilier la vie personnelle, la vie familiale, les temps sociaux»*. Il propose enfin que *«se créent, sous l'impulsion notamment des collectivités territoriales, des activités répondant aux besoins collectifs et offrant aux salariés les mêmes conditions d'emploi que dans les autres branches professionnelles»*.

Dans une tribune publiée par «le Figaro»

M. Rocard dénonce le «triste spectacle» de la diplomatie française

Michel Rocard, premier secrétaire du Parti socialiste, lance une attaque virulente contre la politique étrangère du gouvernement dans une tribune publiée par *le Figaro* du samedi 22 janvier. A Sarajevo, souligne-t-il, *«la France se tait»* quand le général Cot est *«prématurément relevé de ses fonctions par l'ONU»* pour avoir dénoncé *«l'absurdité de la situation des troupes* [de la FORPRONU] *placées sous ses ordres»*. En Chine, *«la France accepte»* de *«s'aligner purement et simplement sur les positions de la Chine populaire et sacrifie les relations qu'elle avait commencé à nouer avec Taïwan»*. Enfin, estime M. Rocard, *«la France choque»* en acceptant de renvoyer vers Téhéran deux Iraniens accusés d'assassinat à Genève et qui avaient trouvé refuge en France.

Prenant bien soin de préciser que, sur ces trois dossiers, *«les décisions sont strictement gouvernementales»* et que la critique ne s'adresse donc pas au président de la République, le premier secrétaire du PS conclut : *«Dans ces trois cas, nous avons donné au monde un bien triste spectacle. Quand notre diplomatie se couche, c'est l'image de la France qui a du mal à s'en relever. Et, de tout cela, nous sommes redevables à ceux qui se disent héritiers de De Gaulle... !»*

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Collinot (FN)

A la suite de la publication d'un article évoquant son éviction du bureau politique du Front national, en raison de son comportement public (le Monde *du 11 janvier*), *Michel Collinot, conseiller régional de Bourgogne, qui a effectivement été suspendu de toutes ses fonctions internes* (le Monde *du 12 janvier*), *nous a adressé la mise au point suivante :*

Les rumeurs – on dit qu'il s'agit d'une rumeur lorsqu'un informateur conserve son anonymat – dont fait état votre journal ne sont pas faites pour m'inquiéter. J'apprécie, comme le président du Front national, cette citation de Winston Churchill : *«L'homme politique doit s'attendre chaque matin avant de se lever à avaler pour son petit déjeuner un bol de crapauds vivants.»*

Je n'ai, bien entendu, aucune déclaration à faire sur ce que sont les délibérations à huis clos du bureau politique du Front national. Je me limiterai donc à rappeler ma fidélité à la pensée politique de Jean-Pierre Stirbois, l'ancien secrétaire général du Front national, et ma fidélité à Jean-Marie Le Pen, que je vois à la tête du Front national ou de la France jusqu'en 2009, puisqu'en 1995 ce dernier aura l'âge de de Gaulle en 1965 lorsqu'il fut élu président de la République au suffrage universel.

Pour le reste, qu'on sache que ce n'est pas une pitrerie, mais un acte symbolique que de se raser la barbe : «plus de barbus, donc plus d'islamistes en France»; que, créateur de Radio Le Pen, de la fête des Bleu-Blanc-Rouge et de *National-Hebdo*, dont je fus le premier directeur, j'estime normal que ce journal annonce les manifestations du Front national; que je n'insulte pas mes collègues du conseil régional de Bourgogne, mais que je me défends avec acharnement contre ceux qui veulent m'empêcher de m'exprimer librement dans ma ville de Montceau-les-Mines, me rouer de coups dans celle d'Autun ou me diffamer dans celle de Dijon.

En ce qui concerne la location du chapiteau de Saint-Léger-de-Fougeret, que vos lecteurs sachent que c'est l'Association contre la colonisation islamique de la France (ACCIF), que je préside, qui doit régler la location et non pas le Front national.

Il y a bien une chose de vraie dans l'article qui me met en cause, c'est que je *«m'agite énormément en prévision des élections cantonales et municipales»*, car je crois l'heure venue d'une situation à l'italienne et la victoire proche du Front national.

En Midi-Pyrénées

Un «cri d'alarme» de la chambre des comptes

M. Limouzin-Lamothe, président de la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées, a lancé, vendredi 21 janvier, un véritable *«cri d'alarme»* face à la dégradation de la situation financière de nombreuses collectivités locales de la région et a dénoncé leur train de vie. Il a ainsi estimé à près d'une centaine le nombre de communes de Midi-Pyrénées qui vont bientôt se retrouver en situation de *«cessation de paiement»*, en dépit d'une augmentation, qu'il critique, de la pression fiscale locale depuis deux ans.

Le président de la chambre des comptes a dénoncé le train de vie excessif, les investissements somptuaires réalisés ou les compléments de rémunération versés aux élus locaux, soit en nature, soit en valeur, par l'intermédiaire d'associations. Il s'est également inquiété de la *«dérive de plus en plus fréquente»* consistant à verser des subventions directes qui sont détournées pour *«des enrichissements de patrimoines privés difficilement acceptables»*.

M. Chirac rejette l'idée de conduire une liste unique aux européennes

Jacques Chirac ne conduira pas l'éventuelle liste commune de la majorité aux élections européennes. Le président du RPR a décliné, vendredi 21 janvier, cette proposition lancée, le 12 janvier, par Eric Raoult, député (RPR) de Seine-Saint-Denis, alors que le maire de Paris était en voyage dans le Sud-Est asiatique. La suggestion de ce vice-président de l'Assemblée nationale – la promotion de cette offre avait été assurée par les cadres du secrétariat général du RPR avec l'aval, affirment certains, d'Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, qui était alors en visite officielle en Afrique – avait été immédiatement reprise par plusieurs députés néogaullistes, sans provoquer, dans un premier temps, de hauts cris de la part de l'UDF.

Dans une déclaration à l'AFP, M. Chirac a donc écarté cette proposition, en remerciant ceux qui la défendaient, en affirmant son attachement à la constitution d'une liste unique de la majorité qui *«saura trouver dans ses rangs les personnalités dignes de défendre nos convictions communes»* et en précisant : *«Chacun sait l'importance que j'attache au renforcement de la construction européenne et l'intérêt que j'y porte.» «Toutefois,* souligne le maire de Paris, *je ne veux pas m'écarter de la ligne de conduite que je m'étais fixée en mars dernier. A l'époque, je n'ai pas souhaité assumer les fonctions de premier ministre afin de pouvoir approfondir ma réflexion sur les problèmes de notre société, sur les solutions à leur apporter et sur les grandes réformes qu'exige notre temps.»* Après ce rappel récurrent destiné à Edouard Balladur, il conclut : *«Mon objectif n'a pas changé. Il me paraît incompatible avec les charges et les contraintes d'une campagne pour les élections européennes.»*

Un matraquage «peu convenable»

Cette hypothèse, étudiée par les conseillers de M. Chirac (*le Monde* du 13 janvier), qui avait même fait l'objet de sondages qualifiés de *«très encourageants»* par son entourage qui cite des pourcentages frisant la majorité absolue, est abandonnée, par un fâcheux concours de circonstances, trois jours après la publication d'un sondage SOFRES qui donnait le premier ministre, testé seul comme candidat unique de la droite, élu au premier tour d'une élection présidentielle se déroulant aujourd'hui.

Cette décision intervient également au moment où une vague d'enquêtes d'opinion, qui irrite passablement l'entourage de M. Chirac, place M. Balladur au-dessus du lot des «présidentiables» et présente des hypothèses, jugées *«irréalistes»* au RPR, de concurrence entre les deux hommes, faisant apparaître un avantage considérable au profit de M. Balladur. Cet entourage en vient à parler d'un matraquage *«peu convenable»* de l'opinion publique.

Accueillie d'abord sereinement mais sans chaleur dans les rangs de l'UDF, la «proposition Raoult» avait finalement suscité une opposition ouverte au sein de la confédération libérale, elle-même divisée entre les partisans centristes de Dominique Baudis, maire (UDF-CDS) de Toulouse, et les partisans républicains de Jean-François Deniau, député (UDF-PR) du Cher. Si l'UDF, à l'instar de Ladislas Poniatowski, porte-parole du PR, et de Bernard Bosson, ministre de l'équipement et secrétaire général du CDS, se refuse à transformer les élections européennes en test pré-présidentiel, *elle est divisée également sur la nécessité de constituer une seule liste de la majorité.* Charles Millon n'a-t-il pas plaidé, contre le souhait public du chef du gouvernement, pour deux listes de droite (*le Monde* du 22 janvier)?

En annonçant qu'il voulait tenir le gouvernement à l'écart de cette élection, M. Balladur a, mécaniquement, remis le choix de la tête de liste commune entre les mains des partis de la majorité. Ces derniers, par leurs atermoiements, offrent à l'opinion publique une image de division qui ne peut certainement pas chagriner le premier ministre.

L'hypothèse d'une liste unique dont le RPR revendique de plus en plus fermement la conduite ne paraît pas aujourd'hui acquise, même si les protagonistes affirment que rien ne s'y oppose sur le plan du projet commun. Celle-ci ne pourrait guère être conduite que par M. Juppé dont on peut aisément penser qu'il n'accepterait, maintenant, de la «driver» que s'il était envoyé en service commandé par celui-là même qui avait lancé l'idée d'une candidature du ministre des affaires étrangères avant de l'abandonner : M. Balladur.

M. Juppé, qui balance ces temps-ci entre le premier ministre et le président du RPR, a bien indiqué, vendredi 21 janvier, que la cohabitation n'est pas *«une situation idéale pour changer en profondeur tout ce que* [le gouvernement voudrait] *changer»*, mais il a ajouté qu'il y aura *«un nouvel élan, cela va de soi, quel que soit le candidat en 1995»*. L'hypothèse de deux listes reprend de la vigueur dans la mesure où elle peut unir les opposants potentiels du premier ministre, tant au RPR qu'à l'UDF. Sur ce terrain, M. Millon a pris date et il pourrait retrouver sur son chemin, un vieux complice : Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale.

OLIVIER BIFFAUD

SONDAGE : M. Balladur l'emporterait largement face à MM. Rocard, Delors et Chirac, selon l'IFOP. – Dans son numéro daté du 20 janvier, *l'Express* publie un sondage de l'IFOP selon lequel Edouard Balladur l'emporterait au second tour de l'élection présidentielle, avec 68 % d'intentions de vote, face à Michel Rocard, premier secrétaire du PS, et 64 % face à Jacques Delors, président de la Commission européenne. Dans le cas d'un duel entre le premier ministre et Jacques Chirac, M. Balladur recueillerait 74 % des voix au second tour. Pour sa part, le président du RPR l'emporterait face à M. Rocard avec 56 % des suffrages, mais il serait devancé par M. Delors qui obtiendrait 50,5 %. Ce sondage a été réalisé du 13 au 15 janvier, en partie après la censure de la *révision de la loi Falloux par le* Conseil constitutionnel, auprès de mille personnes.

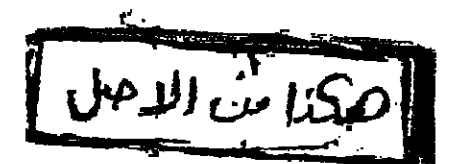
Le Sénat a adopté les trois projets consacrés à la bioéthique

Les sénateurs ont adopté à l'unanimité, vendredi 21 janvier, le projet de loi relatif au traitement de données nominatives pour la recherche *sur la protection* ou l'amélioration de la santé, présenté par François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Troisième et dernier volet de l'ensemble consacré à l'éthique biomédicale, après le projet sur les dons d'organe, l'assistance médicale à la procréation, et celui sur le statut juridique du corps humain, il s'efforce de concilier l'intérêt général et le respect de la vie privée dans le domaine de la santé.

Les traitements de fichiers informatiques constituent, en effet, un outil indispensable, car ils permettent d'améliorer les connaissances générales de la santé, notamment en épidémiologie. Le projet de loi aménage donc la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, en prévoyant *un système dérogatoire* pour les recherches dans le domaine médical.

Au cours de la discussion, les sénateurs ont adopté, contre l'avis du gouvernement et du rapporteur de la commission des lois, Alex Türk (non inscrit, Nord), un amendement défendu par Claude Huriet (Union centriste, Meurthe-et-Moselle), qui allège le dispositif prévu par le texte pour les recherches biomédicales. M. Fillon a annoncé que ce problème serait réexaminé au cours de la session de printemps, qui devrait voir les trois textes consacrés à la bioéthique adoptés définitivement par le Parlement.

G. P.



JUSTICE

L'assassinat du juge Pierre Michel devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône

L'amertume de François Checchi

Charles Altiéri qui comparaît depuis le 19 janvier devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône continue à nier toute participation à l'assassinat du juge Pierre Michel commis le 21 octobre 1981 à Marseille. Des dénégations qui se heurtent *à la précision de ses propres* aveux enregistrés lors de son arrestation en Suisse, aux éléments de l'enquête et aux déclarations ambiguës de François Checchi, l'assassin du juge condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 1988.

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

« J'ai vu dans son regard qu'il savait... », raconte Jean-Marie Flori, commissaire divisionnaire à l'Office central de répression du trafic de stupéfiants. Le jury, sous le charme, attend la suite d'une enquête qui, l'instant d'un témoignage, se trouve dépouillée de tous ces oripeaux juridiques qui ne font le régal que des spécialistes. Dans la bouche du fonctionnaire, c'est presque une belle histoire; de celles qu'offrent certains romans en montrant un policier psychologue, *humain mais habile*, capable de s'entretenir avec un malfaiteur sans lui manifester de mépris. Avec M. Flori, le fonctionnement de ce qui fut la french connection devient limpide. Ses protagonistes ne sont ni des monstres ni des anges, mais seulement des hommes dont il semble connaître les ressorts les plus secrets.

En mai 1986, ce commissaire s'est déplacé à Fribourg (Suisse) pour interroger Philippe Wiesgrill et François Scapula, deux trafiquants de drogue arrêtés lors de la découverte d'un laboratoire de transformation de morphine-base dans la région. *« On savait que Scapula avait accepté de collaborer avec les autorités suisses et américaines. Lui et Wiesgrill ont accepté de collaborer aussi avec nous »*, rappelle M. Flori. Mais il ne fut pas seulement question de trafic de drogue, car le commissaire s'est souvenu que l'une des pistes envisagées dans l'enquête sur l'assassinat du juge Michel concernait des trafiquants. *« On avait des conversations à bâtons rompus. Ça les rend importants de parler de leurs secrets. Je lui ai posé la question, il m'a répondu « non », mais dans ses yeux j'ai vu qu'il savait...* répète le commissaire. *Je lui ai dit que ça pourrait arranger ses affaires à lui. J'ai joué sur la sentimentalité. Il a fini par me dire qui, comment et pourquoi »*. Mais le policier, sur le même ton suave, précise à la cour : *« Vous ne me ferez pas dire qui a parlé le premier. Ces hommes risquent leur vie. »*

Pire qu'une dénonciation

M. Flori explique ensuite le mécanisme du crime : *« Quand, venant de la prison des Baumettes, l'ordre de tuer le juge est arrivé, il est certainement arrivé à Scapula. Mais je le crois trop intelligent pour plonger dans cette manœuvre. Il a fait comme si ça l'intéressait pas. Quand il est parti au Liban, Altiéri s'est dit qu'en exécutant l'ordre il allait monter dans la hiérarchie du groupe. Et par nos surveillances, on s'était rendu compte qu'il était monté en grade d'un seul coup. Il a donc recruté Checchi grâce à l'amitié. L'autre a accepté de l'aider. »* Ainsi, la mort d'un juge serait le résultat de la somme de trois sentiments : la haine chez François Girard détenu aux Baumettes, l'ambition d'Altiéri et le sens de l'amitié de Checchi. Une amitié quelque peu ébréchée par les aveux d'Altiéri qui désignait Checchi comme le tueur.

Aussi Checchi avait-il confirmé à plusieurs reprises et surtout lors de son procès en 1988 que son ami *était le pilote de la moto*. A l'audience, lors de son témoignage, il n'était donc pas question de rendre service à Altiéri, *même s'il est* revenu sur ses aveux. Checchi n'entend pas non plus lui nuire directement, alors que ses réponses semblent pourtant pires qu'une dénonciation, car lorsqu'on lui demande si Altiéri était le pilote de la moto, il répond sèchement : *« Je ne répondrai pas à cette question ! »* Le défenseur d'Altiéri, Mᵉ Gilbert Collard, revient à la charge :

« C'était le conducteur ou pas le conducteur ?

– C'est pas à moi de le dire.

– Vous couvrez quelqu'un d'autre ?

– Possible. »

La défense n'en tirera pas plus. Cependant, la vraie colère de Checchi est dirigée contre Scapula. *« On demande Scapula, mais faut pas le demander Scapula ! Faut l'exiger ! Il a manipulé tout le monde. Je pense qu'Altiéri a été manipulé comme moi. Je suis rentré en prison pour une babiole et je me retrouve avec perpète à cause de Scapula ! »*

MAURICE PEYROT

Devant le tribunal correctionnel de Bordeaux

La nébuleuse Bez et fils

Lundi 24 janvier s'ouvre devant le tribunal correctionnel de Bordeaux le procès de Claude Bez, ancien président du club de football des Girondins, et de son *fils*, Eric. Un *procès* très attendu des Bordelais. Il durera trois jours, mais ne devrait lever *qu'un tout petit coin de voile sur la nébuleuse Bez et fils.*

L'affaire remonte au milieu des années 80, quand le président Bez, patron des Girondins, *« fasciste éclairé »* selon sa propre expression, fort de quelques succès prometteurs, s'est laissé éblouir par des perspectives financières qui dépassaient les ratios les plus fous admis dans sa corporation, celle des experts-comptables. La moustache en bataille, il a rêvé de conquérir l'Europe, s'est pris pour l'étendard de Bordeaux. C'est à cette époque qu'il a *commencé* à interdire l'entrée des stades aux journalistes qui ne lui plaisaient pas, aux chaînes de télé qui ne montraient pas patte blanche, à vouloir faire payer le seul fait de prononcer le mot « Girondins » ou de toucher le prestigieux maillot marine et blanc.

C'est aussi à cette époque *qu'il a commencé à ferrailler* avec Bernard Tapie, à qui il reprochait des méthodes de voyou incompatibles avec la rigueur bordelaise. Les attaques de François-Xavier Bordeaux, leader socialiste de l'opposition à Jacques Chaban-Delmas, des revers sportifs et surtout une série d'enquêtes des services fiscaux ont brisé le rêve en 1990. Claude Bez a été accusé d'avoir, avec la complicité de son fils Eric, détourné une dizaine de millions de francs à l'occasion de la construction du centre d'entraînement de son club. Le père et le fils sont également poursuivis pour faux, usage de faux et recel de faux. Ils comparaîtront lundi en compagnie de deux chefs d'entreprise attributaires du chantier, Jacques Rubio, directeur de la société Malardeau, et André Pinsan, PDG d'Aquitaine Environnement. Une autre affaire est actuellement en cours, qui concerne directement la gestion du club et le brouillard de millions qui entoure les transferts de joueurs. Cette fois, Claude Bez ne sera plus associé à son *fils Eric, mais à Didier Couécou*, ancien joueur et ancien dirigeant de l'équipe des Girondins. Il *était, à l'époque, « manager général »* de l'équipe.

Mais ce premier procès revêt à Bordeaux une importance toute particulière pour deux raisons : c'est avec Claude Bez que les Bordelais ont commencé à douter de la magie de Jacques Chaban-Delmas. L'ancien président des Girondins symbolise pour tous, chabanistes de toujours ou opposants de la première heure, la fin d'un système. Tous le savent et le disent, rien ne fonctionne plus comme avant, *ni Chaban ni la ville*.

Deuxième raison : le fait que *cette affaire arrive jusque dans l'enceinte du tribunal bordelais*. L'affaire Papon y traîne lamentablement depuis dix ans. Un appendice de l'affaire Orta, appel compris, a été jugé en sept mois à Montpellier, alors que la partie immergée bordelaise de l'iceberg *est oubliée. Il y a aussi* Boucheron qu'on a laissé partir. Les Bordelais commençaient à s'interroger devant ce que les plus réservés qualifiaient d'*« immobilisme judiciaire »* pour des affaires pouvant avoir des incidences politiques régionales.

PIERRE CHERRUAU

Une lettre de Pierre G. Michaut

A la suite de notre article intitulé « Un deuxième mandat d'arrêt lancé contre le gérant de Monaco Sponsoring » paru dans le Monde *daté 26-27 décembre 1993, nous avons reçu de Pierre G. Michaut la lettre suivante :*

J'apprends que M. le juge d'instruction Bonnet, de Grenoble, *« s'intéresse »* à moi, selon votre formule, dans le cadre d'une information qu'il instruit en relation avec Philippe Prat et l'affaire dite « COM'06 ». Votre journaliste prétend par ailleurs que j'ai *« également pris la fuite à l'étranger »*. Par la présente, j'entends vous informer que je suis légalement domicilié au Brésil depuis 1975 et que mon adresse est parfaitement connue des autorités françaises, tant administratives que judiciaires. Enfin, et contrairement à ce que votre journal relate, je n'ai à ce jour reçu aucune convocation de M. le juge Bonnet.

[M. Michaut n'a pas pris la fuite à l'étranger. Dont acte. Il ne nous indique pas, pour autant, son adresse au Brésil qui serait, selon lui, *« parfaitement connue des autorités françaises, tant administratives que judiciaires »*, ce qui implique qu'il a déjà eu affaire à celles-ci. *Le nom de sa société de montage d'opérations immobilières*, CAARD, avait été, en effet, cité dans l'affaire de fausses factures de la SORMAE (*le Monde* du 18 février 1989). Nous n'avons pas écrit que le juge André Bonnet l'avait convoqué, mais seulement qu'il *« s'intéressait »* à *lui*. Nous le maintenons. A tort ou à raison, M. Michaut a, notamment, été mis en cause pour son rôle d'intermédiaire dans l'affaire COM'06, par le gérant de cette société, M. Domenge, au cours d'un interrogatoire de celui-ci par le juge grenoblois Michel Rebuffet, en février 1992. C. P.]

En marge de l'affaire Noir-Botton

Une requête du maire de Lyon est rejetée par la cour d'appel de la ville

LYON

de notre bureau régional

Dans un arrêt rendu vendredi 21 janvier, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a rejeté la requête en annulation de la procédure introduite par les avocats de Michel Noir en marge de l'instruction du dossier Noir-Botton. Les défenseurs du maire de Lyon soutenaient que le parquet de Lyon aurait dû demander le « dépaysement » du dossier à la chambre criminelle de la Cour de cassation dès que le nom de leur client était apparu dans la procédure, selon les termes de l'ancien code de procédure pénale alors en vigueur.

Dans son arrêt d'une vingtaine de pages, la cour considère, avant de rejeter la requête, que *« la simple mention du nom de M. Noir, qui apparaît dès le début de l'affaire, ne pouvait caractériser sa mise en cause alors qu'aucune accusation n'était formulée contre lui »*. La première accusation a en effet été portée, le 13 janvier 1993, contre le beau-père de Pierre Botton.

Des mises en cause précises, assorties d'éléments de preuve et de documents à charge, sont ensuite venues conforter cette accusation. Puis, le 29 mars 1993, M. Noir a été mis en examen pour *« recel d'abus de bien sociaux »* dans ce dossier. Abrogé depuis le 4 janvier 1993 et l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale, le *« privilège de juridiction »* concernant notamment les maires et les officiers de police judiciaire ne s'applique donc pas au premier magistrat de Lyon.

Les avocats de Michel Noir ont annoncé leur intention de se pourvoir en cassation. L'instruction du dossier Noir-Botton approche de son terme, tandis qu'une information judiciaire contre X... pour *« escroquerie »* et *« abus de confiance »* visant les comptes bancaires du maire de Lyon progresse actuellement au cabinet du juge, Philippe Courroye.

ROBERT BELLERET

EN BREF

AFFAIRE OM-VALENCIENNES : une information judiciaire pour subornation de témoin vise le juge Bernard Beffy. – Le juge d'instruction marseillais Nicole Besset est chargé d'une information judiciaire pour subornation de témoin visant son collègue de Valenciennes Bernard Beffy, qui instruit le dossier de tentative de corruption présumée apparue à l'occasion du match OM-Valenciennes. Cette ouverture d'information judiciaire est consécutive à la plainte avec constitution de partie civile déposée, le 16 septembre à Marseille, par les avocats de Jean-Pierre Bernès. Une telle plainte avec constitution de partie civile donne presque obligatoirement lieu, selon le code de procédure pénale, à l'ouverture d'une information judiciaire, laquelle ne préjuge en rien la culpabilité de la personne visée. L'ancien directeur général de l'OM évoquait, dans sa plainte, des pressions qui auraient été exercées par téléphone par le magistrat, alors qu'il était placé en garde à vue à l'hôtel de police de Marseille.

PÉNIS COUPÉ : Lorena Bobbit acquittée pour folie passagère. – Lorena Bobbit, jugée pour avoir tranché le pénis de son mari John avec un couteau de cuisine, dans la nuit du 22 au 23 juin 1993, a été acquittée, vendredi 21 janvier, par un jury de Manassa (Virginie). Les jurés (*le Monde* du 14 janvier), sept femmes et cinq hommes, ont estimé que la jeune Équatorienne de vingt-quatre ans avait obéi à une *« pulsion irrésistible »*. Conformément au code pénal de l'Etat de Virginie, le juge a placé la jeune manucure en observation psychiatrique pendant une période maximale de quarante-cinq jours.

POLICE

– 3,47 % d'infractions constatées en 1993

Baisse de la délinquance à Paris pour la première fois depuis 1988

Le nombre des crimes et délits constatés au cours de l'année 1993 (*304 786*) est en baisse de – 3,47 % par rapport à celui enregistré au cours de l'année précédente (315 758). C'est la première fois depuis *1988 que le nombre d'infrac*tions constatées par les services de police est inférieur à celui de l'année passée, a souligné le préfet de police de Paris, Philippe Massoni. La progression avait en effet été sensible (+ 4,51 %) en 1992 par rapport à 1991, *après avoir crû plus* légèrement (+ 1 %) au cours des deux précédentes années.

Au chapitre des diminutions figurent les plaintes déposées par les victimes de vols (225 914 cas en 1993, soit – 4,28 % par rapport à l'année passée). La décrue a été particulièrement sensible (– 7 %) pour les vols à la roulotte – 48 130 faits visant des objets dérobés à l'intérieur des véhicules – et les vols à la tire – 32 762 cas de *portefeuilles dérobés à l'insu de* leur possesseur. Quant aux vols d'automobile, ils ont eux aussi décliné (*19 944*, soit – 3,75 %). *Les* cambriolages ont cependant légèrement augmenté (45 666, soit + 0,49 %).

Reflétant une moins grande acti*vité des services de police en la* matière, la chute des délits à la police des étrangers (7 972, soit – 13,87 %) s'explique par *« l'absence de textes relatifs à l'interpellation d'étrangers en situation irrégulière »* pendant la plus grande partie de l'année écoulée, selon le préfet. A ce propos, M. Massoni s'est réjoui de l'adoption des dispositions sur le séjour des étrangers et les contrôles d'identité qui permettent, désormais, de multiplier les opérations « coups de poing ».

Le directeur de la police judiciaire parisienne, Claude Cancès, analysant le déclin des infractions liées aux stupéfiants (4 782, soit – 30,42 %), a expliqué pour sa part que *« les deux réformes successives du code de procédure pénale »* avaient constitué en 1993 *« un lourd handicap »* pour les enquêteurs. En outre, a noté M. Cancès, le trafic de rue a peu à peu cédé la place à un *« deal d'appartement »* qui a compliqué l'action des policiers. Du côté des hausses statistiques, le vandalisme (*30 339* destructions et dégradations en 1993, soit + 8,76 %, dont la majorité ont touché des véhicules privés) s'est taillé la part la plus importante.

Caracolant en tête des arrondissements touchés par une hausse de la délinquance figurent le treizième (+ 13,31 %), le deuxième (+ 6,61 %) et le onzième (+ 3,05 %) arrondissements. Au hit-parade des secteurs où la baisse statistique a été la plus nette, on remarque le premier (– 16,49 %), le huitième (– 12,59 %), le dix-huitième (– 11,82 %) et le dix-septième (– 8,28 %) arrondissements.

En juillet 1993, le préfet de police avait désigné le dix-huitième comme *« arrondissement test »* à sa politique de sécurité, parce que ses quartiers subissaient une délinquance plus forte qu'ailleurs. Le sort particulier réservé au dix-huitième sera prolongé en 1994, a précisé M. Massoni. Un effort du même ordre sera accompli, a-t-il ajouté, dans les treizième, deuxième, onzième, vingtième, quinzième et seixième arrondissements. Dans tout Paris, l'objectif pour 1994 est de mettre en place des équipes de policiers qui se consacreront uniquement à des missions d'îlotage.

COMMENTAIRE

Privilèges sécuritaires

Le baromètre de l'insécurité parisienne est à la baisse et cette embellie vient opportunément renforcer les positions du préfet de police. Au moment où les élus de la majorité au Conseil de Paris réclament des pouvoirs de police municipale pour le maire de la capitale, Philippe Massoni se félicite d'une *« rupture de tendance »* dans la progression de la délinquance. Pourquoi tout chambouler, semble dire le préfet, quand Paris devient un havre de paix ?

Si l'argument peut convaincre des élus parisiens, il risque de faire grincer des dents aux portes de la capitale. Car ce langage des chiffres est cruel pour qui l'entend de l'autre côté du boulevard périphérique : les voyants de l'insécurité sont au rouge, une fois de plus, dans les trois départements de la petite couronne.

Dans les Hauts-de-Seine, où le président du conseil général est aussi ministre de l'intérieur, le procureur général de Nanterre a annoncé un bond de l'ordre de 5 %. Dans le Val-de-Marne, le préfet a annoncé une progression plus légère (2,4 %) de la délinquance. Mais en Seine-Saint-Denis, Gilbert Bonnemaison, maire d'Epinay et délégué national du PS *à la sécurité et à la prévention*, a déploré *« la présence massive de la police dans Paris* [qui] *provoque l'effet "Splasch" des bandes dessinées montrant une main qui s'abat violemment sur une table et qui fait gicler vers l'extérieur toutes les scories qui traînaient. »* *Le bonheur statistique du préfet* de police et des Parisiens ne doit pas masquer d'autres chiffres : la ville-capitale a *le* privilège de compter 1 policier pour 156 habitants, au lieu d'1 pour 400 dans les trois départements qui la ceinturent...

ÉRICH INCIYAN

DÉFENSE

M. Juppé prévoit la conclusion prochaine de trois contrats avec l'Arabie saoudite

Le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a indiqué, vendredi 21 janvier, au Forum RMC-*l'Express*, que l'on allait *« dans les prochains jours »* voir *« trois grands contrats se concrétiser »* entre la France et l'Arabie saoudite, sans donner d'indication sur leur nature ou les entreprises concernées. Il a estimé que le premier ministre s'était récemment déplacé à Ryad *« à juste titre »*. Il a ajouté qu'il était *« tout à fait nécessaire d'avoir avec ce pays qui joue un grand rôle politique et économique des relations étroites »*.

La conclusion de trois contrats d'armement, attendue lors de la visite de M. Balladur en Arabie saoudite, a buté sur la question de leur financement. D'un montant total de près de 9 milliards de francs, ces contrats concernent l'entretien de quatre frégates et de deux pétroliers-ravitailleurs, ainsi que la maintenance de missiles sol-air Crotale et de leurs radars.

Pour ces marchés, discutés depuis des années entre les deux pays, la France a dû consentir, au début de 1994, des propositions *financières nouvelles, à savoir que* les contrats ne sont pas payés comptant et que des paiements *sont différés* en raison *de la crise* de trésorerie de Ryad. Ainsi, le nouveau plan de financement en discussion avec les Saoudiens pourrait prévoir un commencement de la rénovation des navires dès 1994, avec un paiement n'intervenant pas avant 1995, voire la possibilité d'un troc avec la fourniture de pétrole par les Saoudiens. En revanche, la négociation sur deux contrats plus importants (des chars Leclerc et des hélicoptères Cougar (une version plus élaborée du Super-Puma) traîne en longueur.

ÉDUCATION

Une semaine après sa censure partielle par le Conseil constitutionnel

La loi Bourg-Broc est promulguée

La loi Bourg-Broc réformant la loi Falloux, relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités territoriales, a été promulguée, vendredi 21 janvier, par le président de la République. Cette loi avait été partiellement censurée le 13 janvier par le Conseil constitutionnel (*le Monde* du 15 janvier).

Celui-ci avait déclaré contraire à la Constitution son article 2, qui permettait aux collectivités locales d'aider les investissements des établissements d'enseignement privés au-delà du seuil de 10 % fixé en 1850 par la loi Falloux. Les autres dispositions, publiées au *Journal officiel* du 22 janvier, précisent les conditions d'octroi d'aides publiques aux établissements privés, qui désormais donneront lieu à la conclusion d'une convention entre les collectivités territoriales et l'organisme bénéficiaire.

Evoquant l'échec de la révision de la loi Falloux

Les chefs d'établissements du privé mettent en cause « ceux qui ont voulu négocier solitairement »

« L'échec de la loi sur l'investissement n'est pas tant l'échec d'un ministre ou d'un gouvernement que celui de ceux qui, dans l'enseignement catholique, ont négocié solitairement, prétendant alors parler au nom de toute l'institution. » En une phrase sans détours, Guy Pican, président du Syndicat national des chefs d'établissements de l'enseignement libre (SNCEEL), a sûrement résumé, vendredi 21 janvier, ce que nombre de ses collègues ruminaient depuis dix jours : l'échec de la révision de la loi Falloux, adoptée à la hussarde au Sénat le 15 décembre et invalidée par décision du Conseil constitutionnel le 13 janvier, est moins l'affaire de l'enseignement catholique dans son ensemble que celui de son lobby le plus actif, l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL).

« La leçon devra être tirée, a ajouté M. Pican, devant deux cents à trois cents délégués du SNCEEL réunis en assemblée générale à Paris les 21 et 22 janvier, *en se souvenant que l'institution a toujours réussi lorsqu'elle a négocié forte de la détermination de toutes ses composantes. »* Le message avait le mérite de la clarté et exprimait finalement ce qu'ont ressenti beaucoup de partenaires de l'institution, jusqu'au secrétariat général de l'enseignement catholique, qui avait, notamment au moment des accords Lang-Cloupet de juin 1992, toujours su jouer l'équilibre entre la négociation et la pression.

Particulièrement ému de la fragilisation de la paix scolaire au lendemain de la grande manifestation laïque du 16 janvier, le SNCEEL a par ailleurs conforté ses orientations, et son attachement à la notion « d'enseignement associé » au service public. Les chefs d'établissement du privé ont enfin indiqué qu'ils souhaitaient que le reste de la loi révisant la loi Falloux, qui n'avait pas été frappée du sceau de l'inconstitutionnalité, soit effectivement promulguée, fût-elle vidée de l'essentiel (le déplafonnement de la part des fonds publics dans les investissements du privé).

Les articles jugés conformes à la Constitution disposent que *« les collectivités locales concourent à la liberté de l'enseignement, dont l'exercice est garanti par l'Etat ».* Ils imposent un certain nombre de contraintes à l'obtention de fonds publics, comme la signature de conventions entre collectivités territoriales et organismes bénéficiaires, afin que les sommes publiques accordées au privé soient effectivement affectées à des besoins d'enseignement.

J.-M. Dy.

URBANISME

Deux ministères interdisent au maire de Tours de construire dans une zone inondable

TOURS

de notre correspondant

Appliquant les directives arrêtées le 3 janvier lors du comité interministériel consacré à la Loire, le ministère de l'environnement et celui de l'équipement ont fait savoir au maire de Tours qu'ils n'autorisaient pas l'urbanisation de la plaine de la Gloriette, située à Tours en bordure du Cher. Jean Royer, à la tête d'un syndicat de quarante-quatre communes, comptait protéger cette zone par une digue pour en faire une cité de cinq mille logements, dans le prolongement d'un technopôle qu'il a déjà mis hors d'eau.

L'atlas des zones inondables indiquait pourtant clairement que la Gloriette est située en zone d'aléa fort, avec un danger particulier sur une bande de 300 mètres derrière les levées. Le préfet d'Eure-et-Loir avait déjà donné un avis défavorable, considérant que, quelle que soit la nature de protection contre les crues, la sécurité totale n'était pas assurée.

Dans le Val de Loire, d'Orléans à Tours, 300 000 personnes habitent en zone inondable, et le gouvernement veut faire cesser le laxisme qui a conduit à accorder ces permis de construire.

ALEXIS BODDAERT

MÉDECINE

Une circulaire du ministre délégué à la santé

Philippe Douste-Blazy incite les praticiens à mieux lutter contre la douleur

Dans une circulaire adressée le 19 janvier aux directeurs régionaux et départementaux des actions sanitaires et sociales, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, souligne sa volonté de voir la France rattraper son retard par rapport à de nombreux pays industrialisés dans la prise en charge et le traitement des malades – enfants et adultes – souffrant de douleurs chroniques. Le ministre délégué à la santé entend disposer avant le 30 mars d'un *« état des lieux recensant les structures de prise en charge de la douleur »*.

« Pendant longtemps, écrit Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, dans une circulaire qu'il a fait adresser, mercredi 19 janvier, aux directions régionales et départementales des actions sanitaires et sociales, *la douleur a été vécue comme une fatalité. Jusqu'à une période récente, malgré les progrès de la médecine, la douleur, toujours confinée au rang des symptômes, n'a que rarement, en tant que telle, intéressé le chercheur ou le médecin. Pourtant, l'évolution des connaissances nous donne aujourd'hui des moyens importants permettant, dans la quasi-totalité des cas, de réduire dans des proportions considérables la douleur des malades et des opérés. » « La France est très en retard dans ce domaine et son classement au 40e rang des nations pour ce qui concerne la consommation de morphiniques est l'expression la plus manifeste de cette insuffisance »*, souligne la circulaire ministérielle.

Ce texte reprend des déclarations qu'avait faites le ministre délégué, le 25 août 1993, au 7e congrès mondial sur la douleur, à Paris (*le Monde* du 27 août 1993). Sortant de son habituelle réserve, Philippe Douste-Blazy avait critiqué la pratique de nombre de ses confrères médecins : *« L'absence ou l'insuffisance de traitement de la douleur a été mise en évidence depuis moins de dix ans et tient à des conditions erronées et à des préjugés qui déterminent encore la majorité des attitudes thérapeutiques des équipes soignantes face à la douleur de l'enfance »*, déclarait-il, ajoutant qu'il jugeait inacceptable qu' *« un nombre important de médecins généralistes ne possèdent toujours pas de carnet à souche alors qu'il est nécessaire à la prescription de stupéfiants »* et inacceptable qu'au cours de la formation initiale des médecins *« la moitié des facultés françaises consacrent moins de deux heures à l'enseignement de la douleur »*. Il s'interrogeait aussi sur la valeur de l'enseignement sur les antalgiques *« qui contribuent plus à entretenir les réticences des médecins et des pharmaciens face à l'utilisation des morphiniques qu'à une véritable formation à la lutte contre la douleur »*.

Un « droit élémentaire, primordial »

Ce domaine essentiel d'un point de vue médical n'a jusqu'à présent été que fort peu traité par les différents ministres en charge de la santé. En dépit de quelques actions émanant le plus souvent du milieu associatif et timidement relayées en 1986 par le ministre de la santé, on ne compte en France que 32 unités de soins palliatifs, structures disciplinaires, visant à une prise en charge adaptée des malades dits « en phase terminale ». Ces unités contribuent en général à diffuser un savoir et des modalités de prise en charge globale du malade, afin de lutter contre la douleur. Pour autant, la lutte contre cette dernière ne se limite pas aux malades en phase terminale, la douleur chronique ou la douleur aiguë constituant des champs d'intervention au moins aussi importants.

« La présente circulaire a pour objectif de rappeler que chaque médecin est pour beaucoup un médecin de la douleur et d'offrir aux malades (...) des possibilités élargies d'accès au traitement et au soulagement de la douleur. (...) L'objectif poursuivi est de combler le retard de la France dans ce domaine », précise le texte ministériel.

Cet objectif indispensable autant qu'audacieux sera-t-il atteint ? Parallèlement à la diffusion de cette circulaire ministérielle, qui devra être adressée aux représentants de l'ordre des médecins, une brochure intitulée *Soulager la souffrance*, tirée à 200 000 exemplaires, sera adressée à l'ensemble des membres du corps médical. *« Le paradoxe est que notre pays participe activement aux recherches fondamentales dans la lutte contre la douleur, et que dans le même temps nous devons déplorer une sous-utilisation des moyens thérapeutiques disponibles, soit mis en œuvre un peu trop tardivement, soit négligés,* nous a déclaré M. Douste-Blazy. *Il n'est plus admissible de ne pas considérer le soulagement de la douleur comme un droit élémentaire, primordial. Il me semble indispensable de combler les lacunes de l'information médicale dans ce domaine. »* Le ministre délégué à la santé considère qu'il est *« plus qu'urgent de définir le rôle, la composition, les modes d'organisation des équipes multidisciplinaires spécialisées dans ce domaine, qui devront réunir médecins, infirmières, kinésithérapeutes, psychologues et assistantes sociales »*.

JEAN-YVES NAU

SPORTS

Réagissant au rapport sur la violence dans les stades

La Ligue nationale de football assure que la sécurité est une « priorité »

La Ligue nationale de football (LNF) a vivement réagi aux informations données par *le Monde* sur les grandes lignes du rapport du commissaire divisionnaire Philippe Swiners-Gibaud concernant la violence dans les stades (*le Monde* du 21 janvier). Celui-ci, dans des conclusions remises à M. Pasqua, préconise une série de mesures et reproche aux instances nationales de ce sport de manquer de fermeté, de ne pas coordonner l'action des clubs et de ne s'être *« jamais penchées sur le problème des supporters »*.

Il en est des rapports d'enquête comme des matches de football : après l'attaque, la contre-attaque. Ainsi, à la suite de la publication des principaux éléments du rapport remis à M. Pasqua par le commissaire divisionnaire Philippe Swiners-Gibaud à propos de la sécurité dans les stades, la Ligue nationale s'est empressée de répliquer aux critiques concernant l'attitude des clubs et des *« instances nationales du football »* (Ligue et Fédération), jugés peu soucieux de leurs supporters et des questions de sécurité. Certes le directeur général de la LNF, Jacques Thébault, ne souhaite pas engager une polémique, mais certaines conclusions de ce compte rendu sans complaisance ont suscité des réactions au sein de l'organisme de tutelle du football professionnel. Répondant à M. Swiners-Gibaud, qui déclarait au *Monde* que les instances nationales de ce sport *« n'ont pas conscience de la gravité de la situation »* et qu'elles devaient *« se bouger »*, M. Thébault rétorque : *« Il ne faut pas exagérer les dangers de la situation actuelle. Le hooliganisme est pratiquement limité à un club, le Paris SG. La France a toujours été relativement épargnée. Cela n'en reste pas moins une préoccupation pour nous. Mais les hooligans sont des délinquants. C'est donc un problème de police et non de football »*.

Concernant les mesures à prendre afin d'améliorer la sécurité dans les stades, il assure que la LNF ne chôme pas : *« Il y a eu d'énormes progrès de faits, car il faut bien reconnaître que ce n'était pas, jusqu'à ces dernières années, une préoccupation majeure. Nous avons fait beaucoup, notamment en matière de préparation des matches à risques ou encore en imposant certaines réglementations très strictes aux clubs. Mais c'est aux municipalités, propriétaires des installations, de procéder aux gros travaux qui s'imposent souvent. »*

Comme preuve de la détermination des autorités du football, le directeur général de la ligue indique qu'une série d'*« objectifs »* vont être étudiés lors du prochain conseil d'administration de la LNF, le 4 février. Or il se trouve que ces propositions – rédigées récemment mais, selon M. Thébault, *« avant la remise du rapport à M. Pasqua »* – reprennent la plupart des mesures que M. Swiners-Gibaud souhaiterait voir enfin imposées : installation dans tous les stades de première division de systèmes de surveillance vidéo et d'un poste de commandement (la LNF pourrait aider financièrement certains clubs) ; création d'une « commission nationale de sécurité » ; *« reconsidération »* de la désignation de certains délégués à la sécurité dans les clubs afin de *« mieux les responsabiliser »* (M. Swiners-Gibaud demande des *« spécialistes employés à plein temps »*).

En outre, la LNF entend imposer des normes pour les stades à compter de la saison 1996-1997 : un stade de première division devra disposer au minimum de vingt mille places (douze mille en seconde division), dont les deux tiers assises. La ligue, sans doute déroutée par la vigueur et la pertinence des conclusions du rapport, semble donc décidée à s'attaquer à ces problèmes. Il restera alors à convaincre les clubs, dont M. Swiners-Gibaud regrettait qu'ils ne fassent pas preuve de *« bonne volonté »* et qu'ils privilégient les intérêts commerciaux...

PHILIPPE BROUSSARD

Annoncés par un chercheur de l'INSERM à Montpellier

Premiers essais cliniques d'une molécule contre l'extension des lésions de la moelle épinière

Les premiers essais cliniques d'une molécule de synthèse visant à traiter des traumatismes de la moelle épinière et à empêcher l'extension des lésions ont débuté, il y a trois semaines, sur des volontaires sains et pourraient être appliqués sur des accidentés en juin ou juillet prochain, a annoncé, vendredi 21 janvier, le docteur Alain Privat, directeur de l'unité 336 (développement, plasticité et vieillissement du système nerveux) de l'INSERM à Montpellier.

« A partir d'un foyer de lésion limité, des phénomènes toxiques se répandent dans la moelle épinière et détruisent les cellules nerveuses. La molécule de synthèse découverte en 1988 par le chimiste Jean-Paul Kamenka, à Montpellier, agit comme antidote de ces substances toxiques », a expliqué le docteur Privat au cours d'une conférence de presse. *« Actuellement,* a-t-il ajouté, *nous disons qu'une lésion du système nerveux n'est pas forcément définitive. Elle peut être limitée, à condition d'être traitée rapidement. »* La molécule doit être administrée *« dans les deux heures suivant le traumatisme. »*

Cette annonce intervient une semaine après la publication dans la revue *Nature* du 13 janvier de travaux expérimentaux réalisés sur des rats par deux équipes de chercheurs, suisse et japonaise (Institut de recherche sur le cerveau de l'université de Zurich ; université de Kyoto), faisant état de résultats encourageants en vue de réparer les lésions de la moelle épinière.

EN BREF

FORMULE 1 : Un seul pilote désigné chez McLaren Peugeot. – Quatorze écuries dont deux nouvelles (Simtek Ford et Pacific Ilmor) se sont engagées, vendredi 21 janvier, dans le championnat du monde de formule 1 qui débutera le 27 mars avec le Grand Prix du Brésil. En l'absence d'Alain Prost, tenant du titre, le numéro 1 n'est pas attribué. Cinq pilotes n'ont pas encore été désignés ils pourront l'être jusqu'au 24 mars après règlement d'une pénalité par leur écurie. Ron Dennis, directeur de McLaren, n'ayant sans doute pas renoncé à convaincre Alain Prost de revenir sur sa décision de se retirer de la formule 1, l'équipe britannique n'a pas annoncé le nom du coéquipier du Finlandais Mika Hakkinen.

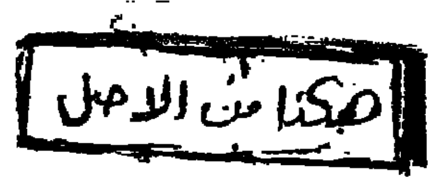
FOOTBALL : Coupe de France. – Bordeaux s'est qualifié pour les seizièmes de finale de la Coupe de France de football, en éliminant Strasbourg (1-1 après prolongation et 3 tirs au but contre 2), vendredi 21 janvier sur le terrain de Strasbourg. Le Bordelais Christophe Dugarry a ouvert le score (50e minute). Ali Bouaffia a marqué le but d'égalisation (61e).

TENNIS : Internationaux d'Australie. – Mary Pierce (tête de série no 9) a rejoint Sandrine Testud en huitièmes de finale des Internationaux d'Australie, en battant la Belge Sabine Appelmans (6-3, 6-2), samedi 22 janvier à Melbourne. Elle sera opposée à l'Argentine Gabriela Sabatini (no 4), qui a éliminé l'Italienne Linda Ferrando (6-2, 6-1). Dans le tournoi masculin, Guillaume Raoux a été éliminé en seizièmes de finale par l'Autrichien Thomas Muster (6-3, 6-3, 6-2). Fabrice Santoro, le dernier français en lice, a été battu par Stefan Edberg (6-2, 6-1, 6-1).

ACCIDENT DE MONTAGNE : ouverture d'une information judiciaire après la mort d'un skieur. – Une information judiciaire a été ouverte à l'initiative du parquet de Bonneville (Haute-Savoie), pour homicide et blessures involontaires, après la mort d'un skieur, jeudi 20 janvier, dans la station de sport d'hiver de Passy. Le décès de Laurent Héron, âgé de 26 ans, serait dû à la chute d'une poulie d'un téléski et de son support. Une enquête technique est en cours pour tenter de déterminer qui, de l'exploitant ou du constructeur du téléski de Passy, est responsable de l'accident qui a également fait un blessé grave.

ÉTATS-UNIS : la vague de froid a fait plus de 140 morts. – La vague de froid qui sévit depuis une semaine sur l'est des Etats-Unis a fait au moins 142 morts, selon le bilan provisoire établi vendredi 21 janvier par les autorités. L'Etat de Pennsylvanie a enregistré 30 décès, suivi de l'Ohio (15), du Tennessee (11), de la Caroline du Nord (9) et du Wisconsin (8). La plupart des victimes ont péri dans des accidents survenus sur des routes verglacées ; d'autres ont succombé à des attaques cardiaques ou sont mortes de froid. – *(AFP.)*

CHASSE : la cour de justice européenne donne raisonaux protecteurs des oiseaux. – Dans un arrêt rendu le 19 janvier à Luxembourg, la cour de justice européenne donne raison aux protecteurs des oiseaux, qui avaient saisi le tribunal administratif de Nantes pour obtenir une date unique de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs. La cour estime en effet que l'on ne peut échelonner les dates de fermeture que si la protection complète des espèces migratoires est assurée et scientifiquement prouvée. A défaut, une date unique est préférable. Le Rassemblement des opposants à la chasse (ROC) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), qui réclamaient la fermeture de cette chasse au 31 janvier, se félicitent de cet arrêt. Le ministère de l'environnement, qui avait fait appel de la décision du tribunal administratif de Nantes, demande que la chasse se termine cette année aux dates fixées par les arrêtés préfectoraux.



La mort de Jean-Louis Barrault

Suite de la première page

De son côté, Jean-Louis Barrault admirait, plus que tout autre, un poète qui le rapprochait de Dieu : *« Claudel a une perception charnelle du divin, et ça, ça résonne en moi... Si Claudel est sublime, c'est de souffrance et de récupération de joie... Dans la vie courante, c'était un homme de parti pris, violent et passionné, nous vivions des moments fiévreux... »*

Jean-Louis Barrault reste à la Comédie-Française jusqu'en 1947. Désormais, son destin est lié à celui de Madeleine Renaud. Ensemble, ils partent, créent leur compagnie, qui s'installe au Théâtre Marigny. En 1951, il brigue la succession de Louis Jouvet à l'Athénée, où il se propose d'*« entretenir l'esprit du cartel »*, sans obtenir satisfaction. Pourtant, sa situation est précaire et, en 1956, la directrice du Marigny ne renouvelle pas son contrat. La compagnie part un an de par le monde, dans des tournées de prestige et, en revenant, s'installe au Palais-Royal. Jean-Louis Barrault aura monté Claudel, évidemment, Tchekhov (la Cerisaie), Shakespeare (Hamlet), Camus *(l'Etat de siège)*, Anouilh *(la Répétition)*, Vauthier *(le Personnage combattant)*, Kafka *(le Château)* et aussi *Occupe-toi d'Amélie*, *Madame Sans-Gêne*, *la Vie parisienne*, car les théâtres sont à louer, et cher, et il faut remplir les salles.

C'est à ce moment que Jean-Louis Barrault rencontre André Malraux. Le ministre de la culture de Charles de Gaulle lui confie l'Odéon – qui n'est plus la seconde salle de la Comédie-Française, et qui devient le Théâtre de France, en même temps que le siège du Théâtre des Nations, dont Jean-Louis Barrault assure également la direction, tandis qu'il fait aménager le Petit Odéon, salle minuscule destinée aux auteurs nouveaux et aux expériences.

Jusqu'en 1968, c'est là que tout se passe, que l'on découvre le Living Theatre, Grotowski, que Roger Blin crée *les Paravents*, de Genet, Madeleine Renaud *Oh ! les beaux jours*, de Beckett, et Maurice Béjart *la Tentation de saint Antoine*... et tant d'autres.

L'image de la France

A ce point, la « prise de l'Odéon », le 10 mai 1968, est pour les contestataires un symbole. Une banderole est accrochée au fronton : *« Etudiants, ouvriers, l'Odéon est ouvert. »* La salle est comble, les orateurs jouent la Révolution, Jean-Louis Barrault lance la phrase trop fameuse : *« Barrault est mort. »* Il ajoute : *« Il reste devant vous un être vivant »*, mais c'est trop tard. Malraux ne pardonne pas. Barrault est licencié sans même pouvoir rencontrer le vindicatif ministre, et malgré les protestations qui arrivent de partout, de l'étranger comme de France. D'ouest en est, du sud au nord, la Compagnie Renaud-Barrault, qui emmène régulièrement ses spectacles hors des frontières, est devenue l'image de la France.

Elle repart sur les routes, puis revient, aménage l'Elysée-Montmartre, et c'est le triomphe de *Rabelais*. Il n'y a pas de rôle pour Madeleine Renaud. Elle joue *l'Amante anglaise* salle Gémier, c'est la rencontre avec Marguerite Duras. A l'Elysée-Montmartre, Barrault présente *Jarry sur la butte* : un échec qui l'oblige à s'en aller. Ce sont les lois du théâtre privé. La compagnie s'installe au Récamier : Claude Régy monte *la Mère*, de Witkiewicz, Roger Blin *Où boivent les vaches ?*, de Roland Dubillard, Madeleine Renaud crée *Harold et Maude*. Jean-Louis Barrault retrouve les comédiens-français, qui jouent sous chapiteau pendant la rénovation de la salle Richelieu, pour un *Bourgeois gentilhomme*, et la direction du Théâtre des Nations, auquel il tente en vain de redonner un second souffle.

Enfin, en 1974, la gare d'Orsay lui est attribuée. Provisoirement, une fois de plus, puisque le président Giscard d'Estaing y prévoit le musée du XIX[e] siècle. Mais, en attendant, la Compagnie Renaud-Barrault se pose dans une salle à sa mesure, juste au-dessus du métro dont les vibrations et les vrombissements rythment les spectacles. Mais, dans cet espace en rotonde, le rapport scène-salle est si chaleureux que le dernier refuge de Jean-Louis Barrault, au Rond-Point, sera construit exactement sur le même modèle. Avec les matériaux venus d'Orsay, comme cela avait été prévu. Il n'y a plus vraiment de troupe, seulement des comédiens à qui Barrault demeure fidèle. Et le nom de la compagnie reste, comme un label et un symbole.

Au Rond-Point, de même qu'à Orsay, Jean-Louis Barrault aménage une petite salle pour les auteurs nouveaux, les œuvres à prédominance littéraire qui ont besoin d'un cadre intime. Il consacre la grande salle à quelques classiques, surtout à la redécouverte d'auteurs, à la glorification des poètes. Il accueille des metteurs en scène – Claude Régy, Francis Huster –, il monte des œuvres épiques, et Marguerite Duras ou, dans la petite salle, Nathalie Sarraute. Jusqu'à son dernier jour, il se veut et il est serviteur du théâtre.

COLETTE GODARD



JEAN GAUMY-MAGNUM

Au cinéma, l'enfant du paradis

En 1935, alors qu'il monte son premier spectacle théâtral, Jean-Louis Barrault s'aventure au cinéma. Petits rôles dans *les Beaux Jours*, de Marc Allégret, et *Mayerling*, d'Anatole Litvak. 1936 est l'année d'*Hélène*, film de Jean Benoit-Lévy où il rencontre Madeleine Renaud, de *Jenny* (Marcel Carné), *Mademoiselle Docteur* (Pabst), *Sous les yeux d'Occident* (Marc Allégret), *Un grand amour de Beethoven* (Abel Gance). Tout le monde a remarqué ce grand garçon ardent, aux cheveux fous, aux yeux d'orage, aux gestes exaltés. Il n'a pas son pareil, alors, pour jouer les étudiants faméliques, les idéalistes possédés par une cause fût-elle ténébreuse.

En 1937, Marcel Carné en fait, dans *Drôle de drame*, cette comédie d'humour noir et absurde, qui fut un échec avant de devenir un classique, Williams Kramps, le « tueur de bouchers », filant à bicyclette et courtisant Françoise Rosay. Jean-Louis Barrault tourne alors cinq ou six films par an. Il apparaît en Bonaparte dans *les Perles de la couronne* de Sacha Guitry et incarne un fanatique, halluciné de la morale dans *le Puritain* de Jeff Musso, (Prix Louis-Delluc 1937) face à Pierre Fresnay.

La pratique du théâtre influe, évidemment, sur le jeu cinématographique de Jean-Louis Barrault. Il sera toujours excessif, il aura toujours l'air de se consumer sur place.

De 1938 à 1941, il passe dans plusieurs films sans grand intérêt, dont *la Piste du Sud* de Pierre Billon et *Montmartre-sur-Seine* de Georges Lacombe (avec Edith Piaf). Mais il crée un événement en incarnant, dans *la Symphonie fantastique* de Christian-Jaque, Berlioz, le musicien romantique par excellence, de sa jeunesse à sa vieillesse.

L'art du mimodrame

Crinière au vent ou blanchi sous les postiches, la gestuelle plus que jamais déchaînée, Jean-Louis Barrault rameute, en pleine Occupation, la fougue des « Jeune-France » et fait gronder les ouragans de la création musicale. Le temps d'être, en 1942, un étudiant aveugle dans *l'Ange de la nuit* d'André Berthomieu, et Bonaparte, à nouveau, chez Sacha Guitry dans *le Destin fabuleux de Désirée Clary*, il s'engage dans la grande aventure des *Enfants du paradis* de Marcel Carné, dont le tournage dure de 1943 à 1944 et qui va être le succès triomphal de l'après-Libération.

Le comédien fougueux, lançant ses répliques comme des javelots et ne tenant pas en place, devient le mime Baptiste Deburau au doux sourire de Pierrot lunaire, s'exprimant par gestes avec une admirable intelligence de l'expression muette, du ciselage des gestes qui remplacent la parole. Et, lorsqu'il arrive tout de même à Baptiste de parler, on sent un Jean-Louis Barrault totalement transformé.

Il ne dépassera jamais, au cinéma, cette composition dans laquelle est intervenu l'art du mimodrame. Se donnant, après la guerre, à la compagnie théâtrale qu'il a fondée avec Madeleine Renaud, il tourne beaucoup moins. On retiendra sa création de Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, dans *d'Hommes à hommes*, de Christian-Jaque (1948), son Louis XI du *Miracle des loups*, d'André Hunebelle (1961). Et sa rencontre, en 1959, avec Jean Renoir, pour *le Testament du docteur Cordelier*, transposition moderne de *Docteur Jekyll et Mr Hyde*, même si les gesticulations du sinistre Opale, double monstrueux de Cordelier, ont été diversement appréciées. Jean-Louis Barrault, qui s'était éloigné du cinéma, devait pourtant y représenter une dernière fois un personnage historique. En 1982, dans *la Nuit de Varennes* d'Ettore Scola, il fut Restif de La Bretonne rôdant dans les nuits du Paris de 1792 et suivant sur les routes la famille royale en fuite.

JACQUES SICLIER

Les collections d'été 1994



Haute couture : de la nostalgie à l'excès

L'ère de la couture self-service a commencé. Les collections zappent toutes seules : un peu de voyage aux Indes, un peu de dix-huitième siècle, un peu de Jackie O', revu pour une Amérique *politically correct*, où chacune ressemble à toutes. D'où le retour des perles, des collants clairs, du tailleur marine gants blancs, et des capelines d'ambassade.

« Il n'y a pas de prouesse cette année. Les collections ont commencé dans l'angoisse des réductions de budget, relève le parurier François Lesage, qui résume la saison en deux mots : *« retenue et sagesse »*. D'où ces broderies dites « au passé », cousues de fil de soie blanc. *« On revient à un clacissisme sans bijou, sans ostentation. »*

L'heure est aux grands cols romantiques et aux pantalons d'organza fleuri, à la dentelle crochetée rose thé (Torrente), aux jeunes filles inoffensives, droites comme des grandes fleurs dans des vases transparents (Olivier Lapidus). Emmanuel Ungaro renonce à ses cocktails de gros pois et de grosses fleurs, pour des impressionnants travaux à l'aiguille célébrant Bilitis et David Hamilton.

Même chez Chanel, la mousseline, en un coup de vent, a chassé les breloques. C'est elle, avec le crêpe coupé en biais, qui triomphe dans les collections : partout ou presque, on copie le jeune Anglais John Galliano recopiant Vionnet, l'humour et la distance en moins. De Nina Ricci à Emmanuel Ungaro, on note une prédilection pour les déshabillés aux nuances délicates, caressant le corps de nymphe du mannequin Carla Bruni, toujours chaste, même lorsqu'elle apparaît à demi nue.

Que vient-on voir, que vient-on applaudir ? Des mannequins qui signent des autographes sur des tickets de métro ? Pour qui ? Et pourquoi ? A quand Claudia Schiffer sur « 7 sur 7 » ? On est là, comme dans un gros bateau immobile, un mouroir pastel étouffant les cris d'une profession en danger : la haute Couture employait 12 000 personnes il y a trente ans, 1 200 aujourd'hui.

Les collections, comme les robes, raccourcissent : une soixantaine de modèles environ. Le chiffre des clientes a fondu. La tendance serait-elle au prêt-à-porter de luxe ? Chez Oscar de La Renta – qui a dessiné la collection Balmain –, quelques ourlets gondolent étrangement. Certaines maisons auraient refusé des heures supplémentaires à leurs ateliers.

Mais la présence des top-models les plus cher payés (Linda Evangelista, Claudia Schiffer, Naomi Campbell...) a du mal à dissimuler le flou créatif d'un monde qui, après avoir exploité tous les filons de l'opulence, puis de la mode sexy, puis du style grunge, veut se frotter à la *« réalité de la rue »*, quand elle ne s'évade pas dans un rêve de téléfilm. Comme les salopettes de Versace, volées aux *Raisins de la colère*, que le couturier fait photographier par Richard Avedon pour ses catalogues publicitaires.

Une vérité surgit ailleurs. Dans l'exubérant exercice de style de Christian Lacroix, qui s'expose, met en scène ses mélanges de matières, de couleurs, avec pour profession de foi : *« Dérapons, dérapons, il en restera quelque chose... »* D'où ces shorts Directoire et ses corsets-cardigans pour merveilleuses de Carnaby Street, cette farandole de volants, de plissés, pour qui passe allègrement du mini-mini aux imprimés géants, avec une fantaisie qui ne prétend pas imposer autre chose qu'elle-même.

L'alternative, c'est la rigueur : les costumes de jour de Gianfranco Ferré chez Dior, ces tailleurs de toile de soie, ces robes de gazar signées Givenchy, à la coupe sèche, nette, cette économie de détails qui est comme la signature d'une grande maison. *« Vous comprenez, on n'arrive pas chez des amis sur un podium »*, avoue avec une modestie amusée Philippe Venet.

Il a présenté dans ses salons de la rue François-I[er], une trentaine de modèles, simples, sobres, à la limite du barbant comme on dit dans le monde, mais tellement chics. *« Je ne fais jamais de broderies ni d'imprimés, mes clientes ont des bijoux à mettre le soir... »* Parce qu'il habille les vieilles familles américaines *« et pas les premiers rangs qui attendent les soldes »*, parce que, pour lui, la couture est d'abord une affaire de service et de millimètres : tous ces petits riens qui font l'invisible différence, un biais d'organza dans une couture pour que le tissu ne gondole pas, un bordé plutôt qu'un ourlet *« qui ne fait jamais net »*.

Philippe Venet, qui s'autofinance, vend une centaine de modèles par saison, avec une imperturbable courtoisie. Il arrive que, comme dans une comédie américaine, une secrétaire téléphone encore pour des doléances du genre : *« Madame est restée une heure et demie dans la limousine. Elle est arrivée froissée... »*

Pour sa première chez Guy Laroche, Michel Klein, trente-six ans, a présenté une collection née d'une envie moderne : habiller des attitudes qui correspondent à des moments de vie, plutôt qu'à l'exception d'un soir, le plus difficile étant de conquérir un autre monde sans se trahir.

En 1980, il lançait sa griffe de prêt-à-porter. On retrouve ici l'idée, très parisienne, d'une garde-robe de base (le costume, la robe noire, le sweater...), à partir de laquelle on compose son personnage, femme-enfant sous sa cape, star incognito dans une grande robe gandoura en lin noir, odalisque d'un soir en boléro de perles.

On attend plus d'assurance dans la technique, un aplomb dans la construction capable de soutenir le projet, de donner toute son étoffe à une allure. Mais quelque chose nous fait signe, cette simplification. Yves Saint-Laurent, ne parle pas d'autre chose avec ce défilé-rétrospective, qui dit la mémoire d'un métier, d'une vie. Avec cette douceur dans les gestes, ces roses, ces bleus d'aurore, cette pureté reconquise du noir et blanc. Le clacissisme des vestons-pantalons – *« l'essence de moi-même »*, – les drapés de crêpe et d'autres robes de marquises en damas apparaissent comme des souvenirs recoloriés par une femme qui passe.

LAURENCE BENAÏM

Chanel : l'« offense » faite au Coran

Le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a déclaré avoir reconnu dans les broderies du modèle Chanel présenté par Claudia Schiffer le 15 janvier (*le Monde* du 22 janvier) un extrait de la sourate de la Caverne. *« C'est une profanation, le Coran est sacré »*, a affirmé le recteur, qui a ajouté : *« Associer le Coran à une poitrine est inexcusable, c'est tourner en dérision l'utilisation d'un texte sacré. »*

Le PDG de Chanel, Claude Eliette, devait être reçu le samedi 22 janvier par le recteur de la Mosquée de Paris. *« Je lui dirai qu'il s'agit d'une erreur grossière et à la limite scandaleuse.* [Les musulmans] *jugeront de la qualité des excuses »* de Chanel, a ajouté le Dr Boubakeur.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LE BON FILS. Film américain de Joseph Ruben, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

BONSOIR. Film français de Jean-Pierre Mocky : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

COUPLES ET AMANTS. Film français de John Lvoff : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ENTRE CIEL ET TERRE. Film américain d'Oliver Stone, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

KIKA. Film espagnol de Pedro Almodovar, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

MR. JONES. Film américain de Mike Figgis, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

RUBY IN PARADISE. Film américain de Victor Nunez, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LE VOLEUR D'ARC-EN-CIEL. Film britannique d'Alejandro Jodorowsky, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Georg W. Pabst : The Gusher (v.o.), de Mack Sennett, I Know the Xay to the Hofbrauhaus, de Herbert Achternbusch, 14 h 30 ; Films d'animation hongrois : Courts métrages, 16 h 30 ; Georg W. Pabst : Quatre de l'infanterie (1930, v.o.), de G.W. Pabst, 19 h ; Un amour de Jeanne Ney, de Georg W. Pabst, 21 h.

DIMANCHE

Georg W. Pabst : Die Erbschaft (1935), de Georg W. Pabst, Tag der deutschen Kunst (1939), de Georg W. Pabst, Der Brautigam, die Komodiantin und der Zuhalter, de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, Das Kleine Chaos, de Rainer Werner Fassbinder, Polizeifilm (1968), de Wim Wenders, Démontage IX : Unternehmen Stohlglocke, de Romuald Karmakar, 14 h 30 ; Films d'animation hongrois, 16 h 30 ; Georg W. Pabst : les Mystères d'une âme (1926), de Georg Wilhelm Pabst, 19 h ; Crise (1928), de G. W. Pabs, 21 h.

CINÉMATHÈQUE
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Howard Vernon : Delicatessen (1990), de Marc Caro et Jean-Pierre Jeunet, 17 h ; Loin de Manhattan (1980), de Jean-Claude Biette, 19 h 30 ; Guerre et Amour (1975, v.o. s.t.f.), de Woody Allen, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : le Brouillard (1967, v.o. s.t.f.), de Kim Suyong, 14 h 30 ; la Danse des veuves (1983, v.o. s.t.f.), de Yi Changho, 17 h 30 ; la Création (1975, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma coréen : la Route de Samp'o (1975, v.o. s.t.f.), de Yi Manhui, 14 h 30 ; le Manifeste des fous (1983, v.o. s.t.f.), de Yi Changho, 17 h 30 ; Plus haut, encore plus haut (1989, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris sous chapiteau : les Clowns (1970) de Federico Fellini, 14 h 30 ; Zingaro (1990) de Jacques Malaterre, 16 h 30 ; Zingaro, naissance de l'Opéra équestre (1991) de Bartabas et Jacques Malaterre, Bartabas, de la piste à l'écran (1993) d'Emmanuel Descombes, 18 h 30 ; Actualités mondiales (1940), Autour de la piste (1944) de Pierre Lafond, le Cercle enchanté (1954) de Marc de Gastyne, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Reflet Médicis I (ex-Logos I), 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

ALADDIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex (le Grand Rex), 2e (40-28-95-10 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

ALLO MAMAN C'EST NOËL (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AMOK (Fr.-Por.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex-Logos I), 5e (43-54-42-34).

L'AMOUREUSE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ARMÉE DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER (Alg.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AUX PETITS BONHEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BARAKA (A.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

LE BATEAU DE MARIAGE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES BISOUNOURS AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

BRATAN, LE FRÈRE (Sov., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CARAVAN CITY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

CEMENT GARDEN (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CHACUN POUR TOI (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

COOL WORLD (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

DES FEUX MAL ÉTEINTS (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ENFANT LION (Fr.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

FAUT-IL AIMER MATHILDE ? (Fr.-Bel.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FERME DES ANIMAUX (Brit., v.o.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) . Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE FUGITIF (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GARÇON D'HONNEUR (A.-Taïwanais, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55).

GERMINAL (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

HENRI LE VERT (Suis.-Fr.-All.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

INDISCRÉTION ASSURÉE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

IT'S ALL TRUE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

KALIFORNIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LIBERA ME (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LA LUMIÈRE DES ÉTOILES MORTES (Fr.-All.) : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE MAITRE DE MARIONNETTES (Taïwan, v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LES MARMOTTES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

MAZEPPA (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MENACE II SOCIETY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

MONTPARNASSE PONDICHÉRY (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LA NAGE INDIENNE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NAKED (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

NO SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

NOËL CHEZ LES MUPPETS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NUITS BLANCHES A SEATTLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PAS DE VACANCES POUR LES BLUES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PIÈGE EN EAUX TROUBLES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PRÉSIDENT D'UN JOUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA RECLUSE (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SACRÉ ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SOLEIL LEVANT (A., v.o.) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e.

SURVIVING DESIRE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE BABY OF MACON (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA *CHANCE D'AVOIR DES PARENTS* COMMUNISTES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TRAHIR (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

TRUE ROMANCE (Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN BRIN DE CHANCE (Isr., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES VALEURS DE *LA FAMILLE* ADDAMS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

AMANTS (Esp., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 18 h.

LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BOB MARLEY : TIME WILL TELL (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 50.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CABARET (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHRONOS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 21 h.

LA CINQUIÈME VICTIME (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) .

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 20 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h 15.

GROCK (Suis.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 18 h.

GUELWAAR (Sénégalo-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h, 19 h 30.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 19 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

LA NUIT SACRÉE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 30.

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 16 h 10.

REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h.

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

THE MUSIC OF CHANCE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h 30.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

LE VOLEUR ET LA MENTEUSE (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.

ÉCONOMIE

BOURSE

Wall Street ne connaît pas l'hiver

Suite de la première page

La reprise, elle même, est favorisée par des taux d'intérêt – tant à court terme qu'à long terme – *exceptionnellement bas. «Comme en 1993, nous aurons en 1994 une croissance saine, solide et modérée»*, résumait ainsi l'un des participants, le gestionnaire de fonds John Neff.

Tous les indices, les plus récents notamment, comme ceux sur les mises en chantier de logements neufs (en hausse de 7,1 % en 1993 par rapport à 1992) ou les profits annoncés par les grandes sociétés ces derniers jours (l'automobile, les banques...) confirment que les Etats-Unis sont entrés dans une période de croissance saine. Celle-ci reste certes modeste (autour de 3 %), mais elle est tirée par l'investissement, le logement et la consommation des ménages en biens durables. Elle est animée par des agents (les entreprises, les banques et les ménages) qui ont restructuré leur bilan, en réduisant fortement leur endettement. Les pressions inflationnistes semblent pour l'instant maîtrisées, même si certains commencent à s'inquiéter du *«laxisme monétaire»* de la Réserve fédérale.

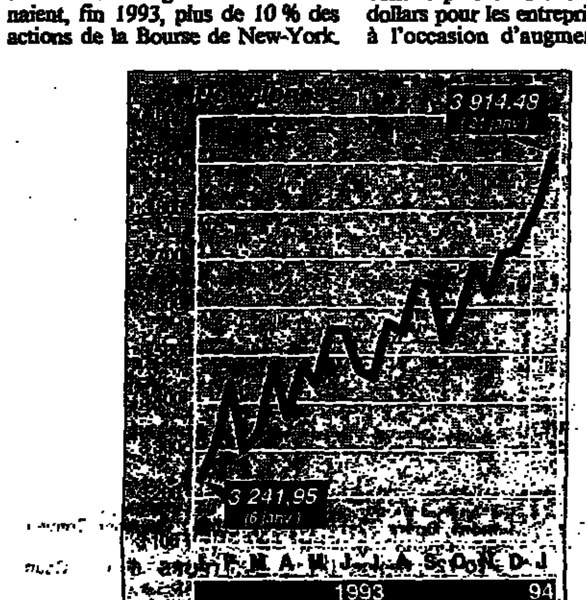
Reflet d'une croissance saine, l'envolée de Wall Street l'est aussi de la profonde mutation que la Bourse a, elle-même, connue au cours des trois dernières années. Sous l'effet, pour l'essentiel, de la baisse continue et forte du loyer de l'argent, les marchés, quelque peu contestés après les krachs de 1987 et 1989, ont en effet retrouvé aux Etats-Unis et d'une manière spectaculaire leur place dans les circuits de financement. Profondément restructurés – eux aussi –, les intermédiaires financiers (les banques d'affaires, les sociétés de Bourse, les gestionnaires de fonds, etc.) jouent à nouveau leur rôle d'entremetteurs, cherchant à faciliter la rencontre entre les offreurs et les demandeurs de capitaux. La logique industrielle a souvent repris le dessus sur l'approche purement financière. Du côté de l'offre, deux phénomènes ont contribué à alimenter massivement le marché en capitaux. Les Américains se sont d'abord inquiétés de constater que leurs économies placées en banque sur des titres du marché monétaire (comme les certificats de dépôt) ne leur rapportaient plus qu'un rendement très faible, puisque indexé sur les taux d'intérêt à court terme, eux-mêmes en chute libre. En avance sur les Français, les petits épargnants américains ont ainsi massivement vidé leurs comptes monétaires (*money market funds*) et ont placé leur argent à la Bourse. En fait, ils ont viré leurs économies dans des fonds communs (*mutual funds*), une nouvelle famille d'intermédiaires financiers qui a connu une prolifération spectaculaire au cours des dernières années. *«Il y en a plusieurs milliers aujourd'hui»*, estime un agent de change. Ils ont encaissé en 1993 1 milliard de dollars supplémentaire chaque jour. Gérés par des professionnels, ces fonds achètent, à ce même rythme, actions et obligations. Ils détenaient, fin 1993, plus de 10 % des actions de la Bourse de New-York.

Le renflouement des fonds de pensions, alimentés par les entreprises et leurs salariés et destinés au financement de leurs retraites, est une autre source d'alimentation du marché boursier qui a connu une forte progression au cours des dernières années. Ils possèdent *quelque 26 % des titres cotés à* Wall Street.

Cet afflux de capitaux a naturellement attiré les entreprises à la *recherche de moyens financiers*. Wall Street n'a jamais accueilli à la cote autant de nouvelles sociétés, américaines ou étrangères, qu'en 1993 : plus de 800 firmes, petites ou grandes, ont ainsi fait leur apparition l'an dernier sur l'un ou l'autre des compartiments du marché. C'est un autre record. Il y a bien eu quelques échecs et des hésitations retentissantes : le groupe de confection féminine Donna Karan était ainsi très attendu, mais ses faibles ventes du troisième trimestre l'ont amené à reporter son entrée en Bourse. *«Le réservoir de sociétés nouvelles en attente pour être introduites est très riche»*, expliquait, il y a quelques jours, William Donaldson, le président de la Bourse de New-York (le NYSE).

Avec les sociétés déjà cotées sur le marché, les nouvelles venues ont ainsi pu trouver à Wall Street les financements qu'elles recherchaient : au total, la Bourse new-yorkaise a permis de mobiliser l'an dernier plus de 1 000 milliards de dollars pour les entreprises et l'Etat, à l'occasion d'augmentations de capital ou lors d'émissions d'obligations. Même le marché des «junk bonds», ces obligations à rendement très élevé, connaît à nouveau une vitalité exceptionnelle. Les entreprises ont utilisé cet argent, soit pour restructurer leurs dettes, soit, et de plus en plus, pour financer leurs investissements nouveaux. Ceux-ci ont progressé en 1993 de près de 15 %. Très active, la Bourse a aussi favorisé les fusions *et acquisitions entre sociétés*, particulièrement nombreuses dans les secteurs du *«multimédia» (téléphone*, câble et informatique).

Signe de ce nouveau dynamisme, le marché est désormais chaque jour très actif. L'Hudson River, le fleuve qu'ils aperçoivent de leurs bureaux bien chauffés, a beau être prise dans les glaces, les financiers new-yorkais continuent à procéder à des échanges massifs de titres. Les commissions perçues par les intermédiaires financiers ont, elles aussi, explosé, dépassant pour l'année les neuf milliards de dollars. Les grandes *maisons de la place* (les Merril Lynch, Goldman Sachs *et autre Salomon Brothers...) sont* à nouveau très rentables et donc en état de distribuer de généreux bonus à leurs cadres dirigeants.



L'envol de la Bourse de New-York reflète à la fois l'assainissement de l'économie américaine et le rôle retrouvé des marchés dans ses circuits de financement. Il a été favorisé pour l'essentiel par la politique de baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale et en partie par la politique de réduction du déficit budgétaire présentée par le président Clinton. Aujourd'hui, tous les experts estiment que les taux d'intérêt ont désormais touché aux Etats-Unis leur plus bas niveau. Ils ne peuvent plus que reprendre le chemin de la hausse. Toutes les spéculations portent donc sur la date et sur l'ampleur du relèvement du taux de l'escompte que la Fed finira par décider. Quelles seront alors les réactions des petits épargnants qui ont mis leurs économies dans les fonds communs ? L'inversion de tendance provoquera-t-elle un mouvement de panique ? Les météorologues de la finance s'interrogent sur les conséquences de ce coup de froid attendu.

ERIK IZRAELEWICZ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un dossier-clé pour le développement de l'Auvergne

M. Giscard d'Estaing obtient satisfaction sur le tracé de l'autoroute Clermont-Ferrand - Bordeaux

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Rien ne peut faire désormais obstruction à la réalisation de l'autoroute A 89, qui, à l'avenir, doit relier d'est en ouest Clermont-Ferrand à Bordeaux. Le point le plus «épineux» – le tracé dans le Puy-de-Dôme, sur une zone très sensible pour des raisons d'environnement, et qui donnait lieu à de nombreuses tergiversations – a été résolu. En annonçant lui-même, *jeudi 20 janvier* à Paris, en présence du ministre de l'équipement, Bernard Bosson, le choix définitif d'un *«fuseau»* tenant compte de la double réalité écologiste et économique, le président de l'Auvergne, Valéry Giscard d'Estaing, n'a pas manqué de souligner cet aspect. Il l'a fait d'autant plus que l'option retenue est celle qu'il préconisait. Selon lui, la mise en service de la A 89 devrait intervenir avant l'an 2000.

Deux hypothèses de tracé avaient été proposées par l'Etat en novembre 1993, entre Bromont-Lamothe, à l'ouest de Clermont-Ferrand, et le raccordement de l'autoroute nord-sud A 71, qui relie la métropole régionale à Paris. Le passage de la première s'approchait de Clermont-Ferrand, et offrait indubitablement des avantages économiques pour cette ville pénalisée par la cascade de suppressions d'emplois notamment chez Michelin. Mais ce même tracé, qui traversait la zone de Volvic, s'était fait de nombreux opposants. Le deuxième évitait ce secteur ultra-sensible, mais était beaucoup plus éloigné de la métropole régionale.

Le tracé retenu est un compromis. Certes, il passe à 25 kilomètres au nord de Clermont-Ferrand, mais cet éloignement a été pris en compte, puisque 200 millions de francs supplémentaires seront débloqués par le concessionnaire de la *A 89* pour *améliorer la RN 89* (Bordeaux - Clermont-Ferrand) qui dessert le sud de l'agglomération clermontoise. A cette double décision s'ajoute celle relative à la réalisation, entre l'autoroute A 71 (Clermont-Ferrand-Paris) et le péage de l'autoroute Clermont - Saint-Etienne, de deux tronçons autoroutiers se greffant sur un secteur économique clé pour le bassin économique Clermont-Ferrand - Riom. *M. Bosson a annoncé la réalisation* rapide du «barreau» autoroutier de Lyon-Balbigny (Loire), permettant depuis Clermont-Ferrand de rejoindre Lyon par autoroute, en évitant le détour actuel par Saint-Etienne.

JEAN-PIERRE ROUGER

FINANCES

La privatisation du constructeur de centrales nucléaires

L'Etat souhaite garder une minorité de blocage dans Framatome

Lors de la prochaine privatisation de Framatome, l'Etat souhaite garder une minorité de blocage (soit un minimum de 34 %) à travers CEA-Industrie (le holding industriel du Commissariat à l'énergie atomique) et EDF, a indiqué, vendredi 21 janvier, CEA-Industrie. Actuellement, le secteur public est l'actionnaire majoritaire de Framatome, via CEA-Industrie (36 %), EDF, principal client de l'entreprise, qui détient 10 % du capital et le Crédit lyonnais (5 %).

EDF a fait savoir qu'il souhaitait se maintenir à hauteur de 10 % dans le capital du constructeur français de réacteurs nucléaires. Pour que l'Etat conserve une minorité de blocage, CEA-Industrie devrait donc descendre à 24 %, dans l'hypothèse où le Crédit lyonnais céderait ses 5 %. L'Etat pourrait donc céder au secteur privé 17 % du capital de Framatome, ce qui signifie que le groupe privé Alcatel-Alsthom pourrait en théorie monter de 44 % actuellement à 61 %, le personnel détenant 5 % des actions.

Mais chez Alcatel-Alsthom on s'en tenait vendredi à la position de Pierre Suard, PDG du groupe. Celui-ci a récemment déclaré qu'il souhaitait reprendre le contrôle du capital de Framatome à 51 %. *«Les pouvoirs publics savent que nous souhaitons retrouver les 7 % d'actions que nous avons dû vendre en 1990 pour descendre à 44 %»*, a *notamment* déclaré M. Suard.

JUSTICE

En conflit avec une filiale d'Elf Atochem

Le constructeur de bateaux Bénéteau obtient 10 millions de francs de dommages et intérêts

POITIERS

de notre correspondant

La filiale allemande d'Elf Atochem devra verser plus de 10 millions de francs de dommages et intérêts au constructeur de bateaux Bénéteau de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée). Ainsi vient d'en décider la *Cour d'appel de Poitiers*, à l'issue d'un marathon judiciaire dont l'origine remonte au milieu des années 80. Des cloques apparaissent alors sous la ligne de flottaison de 982 des 1 539 bateaux construits par l'entreprise entre juin 1983 et août 1985. Dommages imputables aux catalyseurs dont se sert le fabricant.

L'expert nommé par le tribunal de La Roche-sur-Yon a conclu que Bénéteau en est pour un quart responsable. Selon lui, la fabrication des coques aurait mérité *«davantage d'essais, de contrôles et de rigueur dans la détermination des catalyseurs utilisés»*. Mais il estime que, pour le reste, la responsabilité de ses fournisseurs doit être retenue. Il aura fallu six ans de procédure pour que le principal d'entre eux s'engage, en 1991, à lui verser plus de 166 millions de francs. Mise en cause pour 57 des 982 bateaux sinistrés, la filiale d'Elf Atochem vient d'être condamnée à lui payer 10 347 960 francs à titre de dommages et intérêts et 200 000 francs pour ses frais de procédure. Elle devra en outre régler les trois quarts des frais d'expertise.

MICHEL LÉVÊQUE

REPÈRES

ASSURANCE

Nouveau vote contre l'offre de compensation du Lloyd's

Les membres de Feltrim, un des plus grands groupes de syndicats d'assurances du Lloyd's, ont voté, vendredi 21 janvier, à une large majorité, contre l'offre de compensation faite par le groupe londonien d'assureurs à *ses investisseurs, les «Names»*, pour les dédommager des pertes *record* subies ces dernières années. Les 3 000 membres de Feltrim, *qui devaient recevoir* 20 % de l'offre de 900 millions de livres faite par le Lloyd's à 22 000 Names, ont indiqué qu'ils voulaient poursuivre les négociations pour obtenir davantage. Le Lloyd's avait indiqué que son offre devait recueillir en valeur 70 % des suffrages pour être acceptée. Or, les refus annoncés jusqu'à présent par les Names représentent déjà environ 50 % des suffrages.

CONJONCTURE

Baisse des prix de 0,1 % en décembre

Les prix à la consommation ont baissé, en France, de 0,1 % en décembre par rapport à novembre, a confirmé l'INSEE, vendredi 21 janvier (*le Monde* du 22 janvier). Sur un an (décembre 1992-décembre 1993), la hausse des prix s'est établie à 2,1 %. En moyenne annuelle, les prix ont augmenté de 2 % en 1993 après une hausse de 2,4 % en 1992. Si les prix des produits manufacturés et des services du secteur privé ont enregistré, en décembre, une hausse de 0,1 %, ceux de l'alimentation ont baissé de 0,3 %. Les tarifs publics hors énergie ont augmenté de 0,3 % alors que les prix du secteur énergétique ont chuté de 0,4 %. Sur un an, l'évolution des prix des différents secteurs a été la suivante : + 0,4 % pour les produits alimentaires, + 4,1 % pour les produits manufacturés du secteur privé, + 3,5 % pour les services du secteur privé, + 3,8 % pour les produits énergétiques (+5,8 % pour les seuls produits pétroliers), + 2,4 % pour les services publics, + 4,1 % pour le poste *«loyers et eau»* et + 0,5 % pour les services de santé.

Les industriels prévoient une croissance de leurs exportations

Interrogés par l'INSEE dans le cadre de son enquête semestrielle sur la concurrence étrangère, publiée le jeudi 20 janvier, les chefs d'entreprise français *«anticipent une croissance des commandes étrangères au premier semestre de 1994»*. Ce léger regain d'optimisme intervient alors que 1993, selon l'enquête, aura été marquée par une *«baisse* [du] *chiffre d'affaires à l'exportation* [...] *ainsi que* [par] *la poursuite du recul des commandes étrangères à un rythme cependant atténué en seconde partie d'année.»* Quant à la concurrence étrangère sur le *marché français, note l'INSEE*, elle demeure à *«un niveau historiquement élevé»*. Pour y faire face, quelle que soit leur taille, les entreprises ont continué à rogner sur leurs marges.

EMPLOI

Le personnel de l'IFREMER verse une heure de salaire à une association de chômeurs

Plutôt que de cesser le travail pour protester contre le versement d'une prime jugée *«exorbitante»* à un ancien directeur, les salariés de l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) ont décidé, vendredi 21 janvier, d'offrir une heure de salaire à une association de chômeurs. La CFDT et FO, à l'origine de cette initiative, soulignent qu'une convention signée en juin prévoit que la prime de départ en retraite ne peut excéder l'équivalent de neuf *mois de salaire. Or, assurent-ils*, l'indemnité de départ de l'ancien *directeur du centre IFREMER de* Brest, Jean-Max Delamarre, est *supérieure de 250 000 francs au* plafond. En signe de protestation, une collecte a été organisée *parmi les quelque 920 salariés* nantais et brestois de l'IFREMER. Vendredi midi, celle-ci *avait permis* de rassembler 33 000 francs, versés à une association de chômeurs. La CFDT, qui rappelle que 32 embauches ont eu lieu en 1992 à la suite d'un accord limitant les hausses de salaires, juge *«scandaleux qu'une entreprise publique dont les salariés font des efforts pour créer des emplois, accorde cette prime qui aurait pu permettre de créer deux postes»*.

GRANDE-BRETAGNE

Hausse du PIB de 2 % en 1993

Le produit intérieur brut (PIB) de la Grande-Bretagne a progressé, en 1993, de 2 %, en données provisoires corrigées des variations saisonnières, après une hausse de 0,7 % au quatrième trimestre par rapport au trimestre *précédent. Le PIB* a augmenté de 2,5 % au cours des *trois derniers mois de 1993* par rapport au dernier trimestre de 1992.

LOGEMENT

Forte baisse des mises en chantier en 1993

Les mises en chantier de logements neufs ont atteint un niveau historiquement bas en 1993, à 256 500 unités, soit une baisse de 7,4 % par rapport à 1992 (277 000), a annoncé, vendredi 21 janvier, le ministère de l'équipement. Les bons résultats du quatrième trimestre ont permis de limiter la baisse sur l'ensemble de l'année. Au cours de cette période, les mises en chantier ont atteint 71 000 unités, soit une hausse de 17,4 % par rapport au trimestre précédent. Le nombre de permis de construire a baissé de 4,5 % en 1993, à 325 300 unités.

SOCIAL

La CFDT propose une «journée de mobilisation» contre l'exclusion

La CFDT va réunir, les 9 et 10 février, près de 800 délégués syndicaux d'entreprises sur le thème de l'exclusion, tout en préparant une *«journée nationale de mobilisation et d'action décentralisée»*, avec des partenaires syndicaux – hormis la CGT – mutualistes et associatifs. Ces deux initiatives, a souligné vendredi 21 janvier Nicole Notat, secrétaire générale de la centrale, témoignent d'une volonté *«d'accentuer l'action sur le patronat»* et de *«refuser le laisser-faire»*. Alors que la direction confédérale n'entend pas faire cause commune avec les cégétistes (*«un fossé sépare la CGT et la CFDT quant à leurs objectifs sur l'emploi, l'exclusion, la protection sociale ou la manière de faire adhérer les salariés»*, selon Mme Notat), *le conseil national de* la CFDT a repoussé une proposi*tion visant à programmer une* journée nationale d'action qui aurait pu se traduire par une manifestation à Paris.

TRANSPORT AÉRIEN

Accord à TAT pour réduire le nombre de licenciements

Les syndicats FO et CFDT de la compagnie aérienne TAT European Airlines, dont le siège est à Tours, ont signé, a-t-on appris vendredi 21 janvier, un accord avec la direction. Cet accord, par une *réduction* des salaires et du temps de travail, devrait permettre de limiter le nombre de licenciements des personnels au *sol*, dont 125 sont concernés par un plan social. La compagnie *aérienne avait* annoncé, le 19 novembre 1993, *la suppression de 339 postes*, dont 114 des 342 pilotes, 100 *hôtesses et stewards, et* 125 personnels au sol sur un effectif *de 1 450 salariés. L'accord prévoit* une réduction du temps de *travail de 39 à 37,5 heures par* semaine, avec une perte de *salaire proportionnelle de près de* 4 %.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 17 AU 21 JANVIER 1994

PARIS

Deux de chute

INDICE CAC 40

- 0,81 %

Pour la deuxième semaine consécutive, la Bourse de Paris n'a pas réussi à inscrire un seul point à son bilan hebdomadaire. Pis, avec cette nouvelle perte hebdomadaire de 0,81 %, le score depuis le 31 décembre est négatif de 1,07 %. Et le premier terme boursier, qui doit s'achever lundi 24 janvier, pourrait bien être la première liquidation perdante depuis le début de l'année boursière.

Lundi, après la reprise technique intervenue *in extremis* à la veille du week-end, – somme toute logique car les actions françaises avaient en deux séances perdu plus de 3,5 % –, l'indice CAC 40 repiquait franchement du nez dans un volume étoffé de près de 5 milliards de francs. Dans le sillage du MATIF, les valeurs françaises terminaient pratiquement à leur plus bas niveau de la journée, abandonnant 1,21 %. Dès le lendemain, malgré une déception marquée des boursiers en raison de la décision de la Bundesbank de maintenir son taux de prise en pension à 6 %, le marché reprenait un peu d'altitude, non sans hésitation, et finissait par gagner au terme des transactions 0,56 %. Mercredi, à la veille du conseil bimensuel de la Bundesbank, et bien évidemment sur des anticipations de baisse des taux, la Bourse de Paris – tout comme celle de Francfort ou de Londres – clôturait la séance en nette hausse de 1,22 %.

Le *statu quo* observé jeudi par l'institut d'émission allemand, que certains opérateurs avaient anticipé malgré le caractère haussier des deux précédentes séances, décevait les intervenants. Au terme des échanges, l'indice CAC 40 s'inscrivait en baisse de 0,74 %, avec le même dénominateur commun qui caractérise le marché parisien depuis quelques semaines : des volumes étoffés. En ce sens, toutes les séances depuis le début de la semaine ont affiché des volumes qui avoisinaient de peu ou dépassaient franchement les 5 milliards de francs.

UAF, Elf Aquitaine et LVMH

La dernière séance de la semaine ne démentira pas les autres : pas moins de 5,5 milliards de francs ont été échangés sur le marché à règlement mensuel, malgré des opérateurs déçus à la fois par l'attitude de la Bundesbank ainsi que par celle de la Banque de France. Cette déception a été amplifiée dans le courant de la journée après qu'Hans Tietmeyer, gouverneur de la Buba, eut déclaré que les taux d'intérêt allemands resteraient à leur niveau actuel *« aussi longtemps que la politique de stabilité monétaire le nécessitera »*. La hausse du dollar et les incertitudes politiques en Russie n'ayant pas franchement joué en faveur du mark. Bref, au terme d'une séance qui s'est pratiquement déroulée dans le rouge – à l'exception d'une petite incursion dans le vert aux alentours de 11 heures –, l'indice CAC 40 a achevé la séance en repli de 0,61 %, portant ainsi la perte hebdomadaire à 0,81 %.

Du côté des valeurs, la semaine a été pour le moins remuante. A commencer par l'Union des assurances de France, première arrivée en Bourse de l'année. Vendredi 14 janvier, la Société des Bourses françaises indiquait que la demande de titres pour cette filiale du Crédit lyonnais avait été près de 36 fois supérieure à l'offre. Introduite sur le second marché, lundi 17 janvier, au prix de 520 francs, sa cotation n'a pu être réalisée, en raison d'une demande trop importante : plus de 5,9 millions de titres étaient demandés contre une offre de 7 000 titres. Il a fallu attendre la dernière séance de la semaine pour que la cotation puisse enfin être effectuée au cours de 700 francs.

Les investisseurs qui, la semaine dernière, attendaient le lancement de la privatisation d'Elf Aquitaine ont de quoi se réjouir : la période de préplacement a débuté, mercredi 19 janvier, et permet aux acquéreurs potentiels de souscrire des mandats d'achat d'actions, révocables bien sûr, si le prix – qui doit être connu d'ici deux semaines – ne leur convenait pas. 55 % des 60 millions d'actions mises sur le marché seront réservés aux particuliers, à un prix que les analystes estiment aux alentours de 380 francs. Le titre de la première entreprise industrielle française a terminé la semaine au cours de 418,50 francs.

Une autre grande figure du CAC 40 n'a pas manqué de faire parler d'elle cette semaine : LVMH. La restructuration des participations croisées entre LVMH et le britannique Guinness n'a pas réellement ravi, jeudi, les boursiers français. Si à Londres, Guinness a progressé de 11,7 %, en annonçant son désengagement du groupe de luxe pour prendre une participation directe dans Moët Hennessy, filiale de ce même groupe, les valeurs de la galaxie Arnault ont payé leur tribut à l'annonce. Ainsi, LVMH a abandonné 3,4 %, le même jour, et 1,3 % le lendemain, et sur la semaine, Christian Dior a perdu 6,4 % et Bon Marché 5,2 %.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	21-1-94	Diff.
Bongrain	3 200	+ 21
BSN	948	– 22
Eridania Béghin	968	+ 5
Fromageries Bel	5 500	+ 30
LVMH	3 749	– 296
Pernod-Ricard	438	– 5,70
Remy-Cointreau	258	+ 4,50
Saint-Louis	1 659	+ 24

Bâtiment et matériaux

	21-1-94	Diff.
Bouygues	712	– 34
Ciments français	380	+ 28
Colas	1 223	+ 18
Eurotunnel	50,2	– 3,4
Eiffage	1 390	– 5
GTM Entrepose	547	– 12
Imétal	595	– 17
Immob. Phénix	110	+ 0,2
Jean Lefebvre	1 410	– 22
Lafarge-Coppée	460,5	+ 5,5
Poliet	468	– 2
Saint-Gobain	667	+ 37
SGE	293	+ 4,9
Spie-Batignolles	500	+ 12

Assurances

	21-1-94	Diff.
AGF	656	– 4
AXA	1 506	– 54
GAN	501	– 6
Groupe Victoire	1 480	inch.
SCOR SA	610	+ 10
UAP	613	– 19

Chimie

	21-1-94	Diff.
Air liquide (L')	850	– 17
ELF Sanofi	1 065	– 1
Gascogne	589	– 14
Institut Mérieux	2 120	– 50
Michelin	227,4	– 13,5
Plastic Omnium	801	– 9
Rhône-Poulenc A	144,3	– 0,8
Rhône-Poulenc Cl.	189	+ 32
Roussel-Uclaf	212,5	– 484,5
Synthélabo	288	+ 69

Consommation non alimentaire

	21-1-94	Diff.
BIC	1 320	+ 20
Chargeurs	1 324	– 28
Christian Dior	359,70	– 24,30
Clarins	575	+ 7
DMC	408,90	+ 25,40
EBF	915	+ 7
Essilor Int.	724	– 6
Groupe André	742	+ 20
L'Oréal	1 332	+ 16
Moulinex	115,60	– 4,40
Salomon	2 350	+ 110
SEB	544	+ 2
Skis Rossignol	2 170	– 38
Sommer-Allibert	2 190	+ 85
Zodiac	2 259	– 61

Crédit et banques

	21-1-94	Diff.
Comp. bancaire	620	– 14
BNP CI	277,40	+ 5,10
Cetelem	1 399	+ 28
CPR	569	+ 23
CDE	219	inch.
CCF	288	– 7,60
CFF	1 274	+ 24
CLF	470,80	– 5,10
Créd. lyon. CI	790	– 7
Crédit national	720	+ 9
Société générale	741	– 1
SOVAC	1 851	– 29
UFB Locabail	466	– 6
UIC	550	– 3
Via Banque	414,70	– 8,30

Electricité et électronique

	21-1-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	758	– 14
Alcatel-Câble	723	– 19
CSEE	655	+ 28
Intertechnique	571	+ 11
Labinal	828	– 18
Legrand	5 810	+ 110
Matra Hachette	159,30	– 0,70
Radiotechnique	493,20	+ 18,20
Sagem	3 176	– 34
Schneider	438	– 1,70
Sextant Avionique	300	inch.
Thomson CSF	197	– 4,50

Distribution

	21-1-94	Diff.
Alsacienne Sup	2 250	inch.
Bon Marché	722	– 63
Carrefour	4 068	– 6
Casino	194,10	+ 1,40
Castorama Dubois	894	– 41
Compt. Modernes	1 700	– 20
Damart	5 900	+ 150
Docks de France	739	+ 8
Gal. Lafayette	2 400	+ 10
Galbert SA	1 658	– 91
Guyenne Gasc.	1 900	+ 18
Pinault Pr.	974	+ 4
Primagaz	1 008	– 34
Promodès	1 040	– 84
Rexel (ex-CDME)	699	+ 12
SCOA	9	– 0,10

Immobilier et foncier

	21-1-94	Diff.
CFI	320	–
GFC	546	+ 5
Lucia	175	+ 25
Olipar	28,90	– 1,30
Rue Impériale	4 525	+ 35
Sefimeg	598	+ 9
Silic	890	– 15
Simco	659	+ 4
Sogeparc	930	– 18
UIF	719	+ 2

Investissement et portefeuille

	21-1-94	Diff.
Arnault et Assoc.	288	–
Bolloré	380	+ 28,50
Cerus	135,2	– 2,8
CGIP	1 238	– 38
Eurafr. D.A. 114 F	2 319	– 61
Gaz et Eaux	2 200	+ 120
Lagardère MMB	153	+ 6
Marine-Wendel	426	+ 3,50
Navigation mixte	1 160	+ 5
Nord-Est	173	+ 6,50
Origny-Desvroise	1 060	– 21
Parfinance	229	+ 5
Paribas	508	inchangé
Pinault	NC	–
Suez	345,50	–
Worms	349	+ 2

Métallurgie, mécanique

	21-1-94	Diff.
CarnaudMetalbox	207,90	+ 9
Dassault Aviation	490	– 10
De Dietrich	2 289	– 41
Fives-Lille	575	+ 6
Legris Industrie	258,40	+ 21,40
Métaleurop	86	+ 8,70
Pechiney CI	435	+ 28
Pechiney Int.	212,80	– 3,90
Peugeot SA	812	– 5
Strafor, Facom	883	+ 26
Valeo	1 381	– 43
Vallourec	261	– 7

Mines d'or, diamant

	21-1-94	Diff.
Anglo-American	271	– 17,60
Buffelsfontein	67,65	– 5,75
De Beers	142	– 10,80
Driefontein	68,20	– 5,80
Gencor	10,70	– 1,30
Harmony	34,05	– 2,50
Randfontein	58,50	– 6
Sainte-Helena	56,65	– 3,85
Western Deep	213	– 35,50

Pétrole

	21-1-94	Diff.
BP-France	129,10	– 5,90
Elf-Aquit.	418,70	+ 10,10
Esso-Elf	377	+ 13
Esso	1 105	+ 17
Géophysique	587	+ 5
Total	317,20	– 5,30

Sicomi ou ex-Sicomi

	21-1-94	Diff.
Bail Investis.	1 130	– 56
Genefim	380	inch.
Immobail BTP	530	+ 5
Interbail	540	– 5
Klepierre	782	+ 10
Locindus	1 105	+ 30
Selectibanque	202	– 13
Unibail	619	– 8

Transports, loisirs, services

	21-1-94	Diff.
Accor	720	+ 36
BIS	262	+ 2
Canal Plus	1 098	– 18
Cap Gemini	188	+ 0,10
CEP Comm.	470	+ 37
Club Méditerranée	371	– 4,30
Dauphin Ota	320	inch.
Génér. des eaux	2 812	+ 12
Ecco	666	+ 2
Euro Disney	35,95	– 1,15
Filipacchi Médias	890	+ 5
Havas	422	– 24
Lyonnaise-Dumez	585	– 15
OGF	888	+ 16
Publicis	1 110	+ 12
Delmas Vieljeux	580	– 10
SITA	815	– 37
Sligos	614	+ 29
Sodexho	1 190	+ 27
TF1	535	+ 22

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	21-1-94	Diff.
9 % 1979	100,5	– 0,8
10,80 % 1979	102,06	–
EDF-GDF 3 %	5 780	–
CNB 5 000 F	100,52	–
CNB Par. 5 000 F	100,51	inch.
CNB Suez 5 000 F	100,5	–
CNI 5 000 F	100,51	– 0,19

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel Alsthom	3 694 070	2 792 886
LVMH	427 170	1 632 855
Accor	1 341 405	943 480
Elf Aquitaine	2 176 280	896 157
Eaux Cie gle des	308 630	865 233
Michelin	3 164 550	760 704
Total	2 299 835	736 779
Eurotunnel	14 144 400	734 107
Saint-Gobain	1 153 930	723 910
BSN	744 370	719 987
Paribas	1 378 700	704 747
Suez	2 001 070	696 161
BNP	2 042 300	561 793
Lafarge Coppée	1 069 420	494 010

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Metaleurop	+ 12,3	Selectibanque	– 6,8
Legris Indust.	+ 10,6	Christian Dior	– 6,4
Sade	+ 8,1	Packaging	– 5,9
Banque Colbert	+ 7,6	Contrest	– 5,6
DMC Dol. Mieg	+ 7,2	Bon Marché	– 5,2
Pechiney CIP	+ 7,1	Eurotunnel	– 4,8
CEP Commun.	+ 7	Zodiac	– 4,5
Ciments Fr. 78	+ 7	Europe 1	– 4,5
Signaux Eq. El.	+ 6,4	Bouygues	– 4,4
Rochette	+ 5,9	Olipar	– 4,2
Idia	+ 5,8	Transp. Auto	– 3,9
Sodexho	+ 5,4	Lapeyre	– 3,6
Vallourec	+ 5,3	Havas	– 3,4
Esso Elf Cpat	+ 5,2	Sfim	– 3,3

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	14-1-94	17-1-94	18-1-94	19-1-94	20-1-94
RM	4 966 214	4 788 532	5 044 229	5 369 122	5 334 548
Comptant					
R. et obl.	34 895 740	45 380 171	25 510 529	34 349 493	34 486 099
Actions	917 748	362 288	436 462	351 118	307 138
Total	40 779 702	50 530 991	30 991 220	40 069 733	40 127 785

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	17-1-94	18-1-94	19-1-94	20-1-94	21-1-94
Ind. SBF 120	1567,38	1574,59	1590,23	1580,44	1571,04
Ind. SBF 250	1509,81	1515,62	1530,14	1521,45	1513,88
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 234,78	2 247,35	2 274,67	2 257,81	2 243,97

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 janvier 1994

Nombre de contrats : 208 037

COURS	ÉCHÉANCES MARS 94	JUIN 94	SEPTEMBRE 94
Premier	130,92	130,42	129,54
Dernier	130,68	130,20	129,50

NEW-YORK

Au-dessus des 3 900 points

INDICE DOW JONES

+ 1,22 %

Wall Street a enregistré quatre records au cours de la semaine écoulée et a franchi, pour la première fois vendredi, le seuil de 3 900 points. C'est principalement l'optimisme des investisseurs sur la reprise économique aux Etats-Unis, après la publication de résultats de sociétés encourageants, qui a été le moteur de cette nouvelle progression. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 914,48 points en hausse de 47,28 points, soit une avance de 1,22 % par rapport à vendredi dernier.

Les résultats publiés jusqu'à présent pour le quatrième trimestre de 1993 sont généralement bons, à l'exception de quelques déceptions dans les secteurs informatique (Intel, Digital Equipment) et pharmaceutique (Pfizer).

La semaine a été maigre en statistiques économiques : le déficit commercial américain en novembre a baissé, mais cette donnée était déjà dépassée. L'annonce du bond des mises en chantier de logements en décembre, jeudi, a été annulée par une nette hausse, au lieu de la baisse attendue, des demandes d'allocations chômage la semaine dernière.

Tout en estimant une correction toujours possible à ce stade, Tom McManus, vice-président chez Morgan Stanley, pense que Wall Street est bien parti pour atteindre les 4 000 points à court terme, grâce à la bonne performance des entreprises américaines, au bon niveau des liquidités sur le marché et aux taux d'intérêt toujours bas.

Indice Dow Jones du 21 janvier : 3 914,48 (c. 3 867,20).

	Cours 14 janv.	Cours 21 janv.
Alcoa	73	–
Allied Signal Inc.	77 3/4	79
American Express	32	30 7/8
ATT	54 1/2	56
Bethlehem Steel	21 5/8	23 6/8
Boeing	42 3/8	–
Caterpillar Inc.	90 1/2	98 5/8
Chevron	89 7/8	91 5/8
Coca-Cola	42 1/2	41 3/8
Dysney Corp.	47 5/8	47 5/8
Du Pont de Nemours	52 3/8	54 7/8
Eastman Kodak	45 3/4	42 1/2
Exxon	64 5/8	66 3/8
General Electric	106 7/8	108 1/4
General Motors	61 1/4	60 7/8
Goodyear Tyre	47 1/4	47 5/8
IBM	58 1/2	55 1/4
International Paper	72	74 3/8
McDonnel Douglas	109 3/4	113 3/8
Merck and Co.	36 1/2	35 3/8
Minnesota Mining	110	112 3/8
Morgan (J.P.)	71 1/2	70
Philip Morris	57 1/2	57 3/8
Procter Gamble	57 3/4	59 3/8
Sears Roeb. and Co	57 3/8	52 1/4
Texaco	65 3/4	65 1/2
Union Carbide	23 1/8	24 1/4
United Tech.	64	65 1/8
Westinghouse	13	13 5/8
Woolworth	25 5/8	25 5/8

TOKYO

Poursuite de la hausse

INDICE NIKKEI

+ 1,76 %

Les valeurs ont continué à grimper à la Bourse de Tokyo, poussées par les achats des investisseurs étrangers, alors que l'activité est restée prudente dans l'attente du vote du Parlement, vendredi 21 janvier, sur les réformes parlementaires. Ces projets ont été rejetés vendredi par la Chambre haute du Parlement après la clôture du marché, ce qui a empêché toute réaction. L'indice Nikkei a franchi la barre de 19 000 points mercredi et a continué à progresser pour atteindre 19 307,43 points vendredi, soit 333,73 de plus que le vendredi précédent (+ 1,76 %). Le volume des échanges a diminué à 400,6 millions d'actions par jour contre 450,8 millions la semaine précédente, où le Nikkei avait augmenté de 4,7 %.

Après avoir ouvert la semaine en baisse de 61,81 points à 18 911,89 points, le Nikkei a reculé lundi et mardi, en raison des ventes sur indice et des prises de bénéfice, puis s'est repris au cours des trois jours suivants, grâce aux achats à terme. Les investisseurs locaux étaient d'abord restés sur une position prudente, attendant les développements du conflit entre la coalition au pouvoir et l'opposition à propos des réformes parlementaires. Mercredi, le marché se reprenait et le Nikkei passait au-dessus de 19 000 pour la première fois depuis le 2 novembre. Vendredi, le marché était hésitant.

Indices du 21 janvier : Nikkei 19 307,43 (c. 18 973,70) ; Topic 1 569,91 points (c. 1 525,62).

	Cours 14 janv.	Cours 21 janv.
Bridgestone	1 380	1 420
Canon	1 560	1 610
Fuji Bank	2 000	2 140
Honda Motors	1 590	1 620
Matsushita Electric	1 580	1 610
Mitsubishi Heavy	672	670
Sony Corp.	5 900	5 860
Toyota Motors	1 850	1 850

LONDRES

Nouveau record + 2,5 %

La Bourse de Londres a de nouveau connu une semaine de hausse, dopée à la fois par de bonnes nouvelles économiques et les espoirs d'une prochaine baisse des taux qui permettrait de maintenir l'élan de la reprise. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a gagné 83,6 points (+ 2,5 %) pour terminer cette semaine extrêmement active à 3 484,2 points vendredi, son nouveau record de clôture. Il a également établi, vendredi en cours de séance, un record absolu à 3 496,1 points.

La semaine a été riche en indicateurs économiques. La plupart ont montré que la reprise s'était renforcée à la fin de 1993.

Indices « FT » du 21 janvier : 100 valeurs, 3 484,2 (c. 3 400,6) ; 30 valeurs, 2 668,5 (c. 2 612,3) ; mines d'or, 230,7 (c. 245,7) ; fonds d'Etat, 107,2 (c. 105,7).

	Cours 14 janv.	Cours 21 janv.
Allied Lyons	6,48	6,65
BP	3,67	3,78
BTR	3,53	3,64
Cadbury	5,30	5,27
Glaxo	6,76	6,62
GUS	6,03	6,27
ICI	7,76	7,74
Reuters	19,01	19,03
RTZ	8,10	8,81
Shell	7,21	7,35
Unilever	11,63	11,92

FRANCFORT

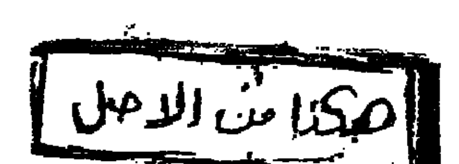
Morosité 3,09 %

La Bourse de Francfort a poursuivi la baisse qu'elle a entamée depuis le début de l'année, les espoirs déçus quant à une reprise prochaine de l'économie allemande entraînant morosité et nervosité sur le marché des actions. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 075,61 points, soit un recul de 3,09 % par rapport à la clôture de la semaine précédente.

Depuis le début de l'année, les cours ont cédé 8,7 %. La Commerzbank souligne toutefois que cette phase de consolidation n'est pas surprenante après l'envolée des cours fin 1993. Elle rappelle que le DAX se situe actuellement à son niveau d'il y a seulement un peu plus d'un mois.

Indice Dax du 21 janvier : 2 075,61 (c. 2 141,82).

	Cours 14 janv.	Cours 21 janv.
AEG	177	172
BASF	293,50	283,50
Bayer	350,50	343
Commerzbank	374,70	358
Deutschebank	833,50	799
Hoechst	299,50	288,50
Karstadt	518	526
Mannesman	403	397
Siemens	721,50	705,40
Volkswagen	443	430,50



MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'eurofranc renoue avec le succès

Le marché de l'eurofranc français renoue avec le succès. Les *trois emprunts* de type classique qui viennent d'y être lancés, pour le compte d'Alcatel, de Rémy-Cointreau et d'Abbey National, un établissement financier britannique, sont autant de réussites. Les débiteurs n'ont pas cherché à lésiner. *Les conditions de leurs transactions* sont celles qu'exige le marché et les investisseurs se sont empressés de répondre favorablement aux propositions qui leur étaient faites.

De ces trois nouvelles opérations, celle d'Abbey National, la plus importante en taille, retient le plus l'attention. Elle se monte à 3 milliards de francs contre 2 milliards pour Alcatel et 700 millions pour Rémy-Cointreau. Elle a, en outre, la particularité d'être dirigée conjointement par deux banques d'origines et de traditions différentes, la Société de banque suisse et la Caisse des dépôts et consignations, dont la capacité de placement est proverbiale. Mais ce qui la distingue vraiment, c'est la provenance de l'emprunteur. On n'avait plus vu d'étranger solliciter le marché français depuis le début du mois de décembre.

Les emprunteurs étrangers sont bienvenus parce qu'ils permettent aux investisseurs de diversifier la *composition de leur portefeuille* de titres. D'autre part, et d'une façon plus générale encore, il en va de la réputation de la place financière tout entière. Il faut attirer de nouvelles signatures si on veut participer directement aux grands développements internationaux. Le marché français a connu une évolution spectaculaire ces dernières années mais il n'a certainement pas encore donné toute sa mesure.

Beaucoup de spécialistes estiment qu'il ne devrait pas tarder à atteindre sa vraie dimension et, pour eux, l'opération d'Abbey National prend valeur de symbole. Elle leur paraît annoncer toute une série d'emprunts internationaux en francs de la part de certains des principaux débiteurs du monde. Plusieurs trésors publics figurent sur la liste des candidats, dont on *espère l'arrivée prochaine sur le* marché parisien. Certains sont attendus avec quelque impatience : ceux dont nul ne se souvient qu'ils aient jamais levé des fonds en eurofrancs.

Emprunts des pays d'Amérique latine

Ainsi en est-il de la Belgique. Cela fait des années que ce pays emprunte à l'étranger et qu'il privilégie les marchés du deutschemark *et du franc suisse. Lorsqu'il* s'en détourne, c'est pour se procurer des dollars des Etats-Unis, des yens japonais ou des écus. Il a poursuivi sa politique avec constance, si bien qu'aujourd'hui près d'un quart de sa dette consolidée *en devises, celle à longue* échéance, et plus de 70 % de sa dette flottante, celle à court terme, sont libellés en deutschemarks. L'un dans l'autre, si l'on confond les deux catégories, cela correspond à environ 50 % du total. *Quant au franc suisse, sa part est* de l'ordre de 30 %. Le moment semble venu de corriger ce qui apparaît comme une sorte de déséquilibre en diminuant l'importance de ces deux monnaies pour faire place au franc français, et *vraisemblablement* aussi à l'écu.

Il y a différentes façons de procéder. Un pays qui veut remanier la composition de sa dette *peut le* faire ouvertement, en lançant un emprunt dans la monnaie qu'il souhaite obtenir. Il peut également agir de façon plus discrète. Bruxelles a, par exemple, conclu l'année dernière un contrat d'échange avec un grand établissement financier, de façon à obte*nir des fonds en francs français* à la place du produit d'un emprunt de 500 millions de dollars que le royaume de Belgique venait de lancer sur le marché international. De nouvelles opérations de ce genre sont prévues, qui pourraient être *suivies*, au *printemps*, d'une transaction directe. Il est question d'un emprunt de 5 *milliards* de francs français qui pourrait voir le jour au mois d'avril. Ce serait un événement. Actuellement, la part du franc français, au total de la dette en devises de la Belgique, n'atteint même pas 6 %.

De nombreuses raisons peuvent pousser un grand emprunteur à s'endetter maintenant en francs français. La plus évidente *tient* au *niveau de l'intérêt qui* est très proche de celui des emprunts en marks. La situation qui prévaut sur le marché des changes joue également un rôle. Il est bon d'emprunter en monnaie forte, de même qu'il est judicieux de rembourser ses emprunts dans une devise donnée lorsque celle-ci est prise d'un accès de faiblesse.

Par ailleurs, parmi les faits marquants de ces derniers jours sur le marché international des capitaux, *la multiplication des emprunts de* pays d'Amérique latine devient impressionnante. Le Mexique, en particulier, poursuit sans répit un important programme d'emprunts en dollars à des conditions toujours plus favorables pour lui, et les banques brésiliennes se succèdent à une cadence très rapide.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Faux départ à nouveau pour le dollar

Eh non ! Ce n'est pas encore pour ce coup-ci ! Le dollar, qui, la semaine dernière, avait poussé une pointe au-dessus de 1,75 DM et l'avait même *accentuée au début de cette* semaine à 1,7550 DM, est revenu en arrière après la décision prise par la Bundesbank, *jeudi 20 janvier, de ne rien* faire sur ses taux directeurs.

C'est surtout le maintien à 6 % du taux des pensions à très court terme (REPO) qui a le plus déprimé la monnaie américaine et raffermi le mark, puisque le rééquilibrage entre le niveau des taux d'intérêt, de part et d'autre de l'Atlantique, est retardé d'autant. Ajoutons que l'augmentation des demandes hebdomadaires d'in*demnités de chômage* à 380 000, niveau le plus élevé depuis juillet 1993, a jeté un petit froid, bien que ces chiffres soient sujets à caution.

Le franc a évolué en sens inverse du mark. Lorsque ce dernier s'est affaibli ce début de semaine, comme il a été indiqué, son cours à Paris est retombé en dessous de 3,39 francs, à 3,3890 francs. Puis, lorsque la devise allemande s'est redressée, le franc s'est un peu affaibli, surtout après *le maintien* des taux directeurs de la Banque fédérale d'Allemagne, qui a fait remonter le mark assez vivement sur les marchés des changes, et notamment à Paris, où il est repassé au-dessus de *3,40, touchant* même 3,4045 francs.

Certains, à Londres, estiment *que ce maintien des taux* directeurs de la Bundesbank, dans la mesure où il empêche la Banque de France d'abaisser les siens en faveur d'une économie qui a bien besoin d'une baisse, est de nature à affaiblir notre monnaie. C'est le *raisonnement* qui prévalait en juillet 1993 et qui a provoqué l'attaque contre le franc de l'été *dernier*.

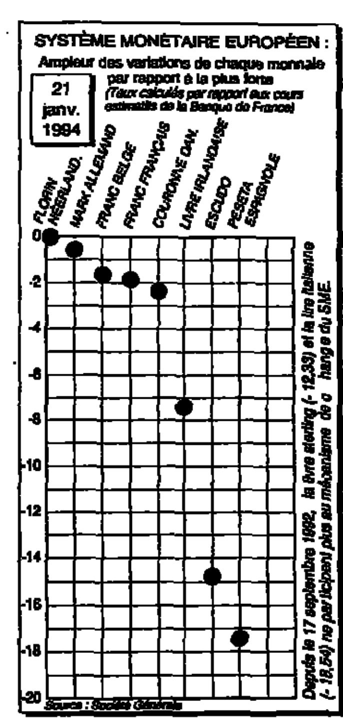
Les rentrées de devises dans les coffres, au sens figuré, de *l'Institut* d'émission financier se poursuivent : + 1,4 milliard de francs pour la semaine du 13 janvier 1994.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 17 AU 21 JANVIER
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4940	–	16,8686	68,3761	57,3066	2,7525	51,0856	0,00588
	1,4915	–	17,9899	67,6133	57,1363	2,7405	51,0334	0,00599
Paris	8,8609	5,9310	–	405,5385	339,8854	16,3254	302,9885	3,4888
	8,8617	5,9415	–	401,7241	339,4755	16,2825	303,2151	3,3239
Zurich	2,1850	1,4625	24,6586	–	83,9109	4,0256	74,7126	0,8603
	2,2059	1,4790	27,3932	–	84,5046	4,0532	75,4784	0,8274
Francfort	2,6070	1,7450	29,4217	119,3162	–	4,8032	89,1443	1,0265
	2,6104	1,7502	29,5334	118,3367	–	4,7964	89,3187	1,028
Bruxelles	54,2770	36,33	6,1254	24,8410	20,8195	–	18,5594	2,1371
	54,4248	36,49	6,0947	24,6721	20,8490	–	18,6221	2,0414
Amsterdam	2,9245	1,9575	330,045524	1,33846	112,17765	5,38811	–	1,151470
	2,9226	1,9595	332,40790	1,32488	111,958633	5,36996	–	1,096223
Milan	2530,80	1700,00	286,6296	1162,3932	974,2120	46,79328	868,4547	–
	2666,06	1787,50	275,9918	1208,5869	973	48,98682	912,2225	–
Tokyo	166,13	111,20	18,74895	76,03419	63,72483	3,06083	56,80715	0,065412
	166,30	111,50	21,57240	75,38878	63,70700	3,05563	56,90227	0,062378

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 21 janvier 1994 5,3336 F contre 5,3286 F le vendredi 14 janvier 1994.



MATIÈRES PREMIÈRES

La valse-hésitation des denrées tropicales

Le nier serait une erreur. La dévaluation du franc CFA n'a guère perturbé les marchés du *cacao et du café ou* du *moins* pas dans les proportions attendues. A Londres, la tonne de cacao est restée à 7 300 francs pendant une dizaine de jours et a passé la barre des 8 000 francs le mercredi 12 janvier. Quant au café, ses prix fléchissaient de 10 % par rapport à la semaine précédente, pour s'établir à 1 200 dollars la tonne en ce *qui concerne le robusta et* 1 900 dollars la tonne pour l'arabica (qualité Colombie).

*Une fois encore le marché, hési*tant, timoré, aura réagi à rebours des prévisions ; les experts pariaient en effet sur une envolée des cours. Avec ses 750 000 tonnes de cacao par an en moyenne, la Côte-d'Ivoire est le premier producteur mondial de la fève (et le troisième de café). Les événements susceptibles de provoquer des ruptures d'approvisionnement ne manquaient pas : décès du *« président-planteur »* Houphouët-Boigny, problèmes de succession, dévaluation du franc CFA. En temps ordinaire, un tel flot d'incertitudes aurait entraîné un renchérissement substantiel des fèves et des cerises. Mais les opérateurs ne se laissent plus impressionner par les éventuels facteurs de troubles : *« Les Ivoiriens sont calmes*, disent-ils volontiers, *ils aplaniront leurs difficultés dans la paix. Et puis, ils ont le souci de livrer la marchandise, c'est le seul moyen pour eux d'être payés cash ». « Jamais les chargements n'ont été plus sûrs en Ouganda que dans sa période révolutionnaire »*, constate un opérateur. *« C'est un problème de crédibilité internationale »*, ajoute-t-il.

Outre cet aspect psychologique, la réalité du marché s'avère têtue. Si la production mondiale est déficitaire d'environ *200 000* tonnes (elle s'élève à un peu plus de 2 millions de tonnes), les stocks ne diminuent pas assez rapidement. Ils étaient de 1 240 000 tonnes à la fin du mois de septembre 1993. Même si la fluidité du marché exige environ *600 000 tonnes de* marchandise dans les circuits, c'est encore trop de fèves entreposées. Un constat auquel les négociants sont d'autant plus sensibles que, le prix garanti aux producteurs étant augmenté en Côte-d'Ivoire de 45 %, *ils pensent que les planteurs* seront encouragés à produire plus.

Un café endormi

Le marché du café ne fait guère preuve de *plus de dynamisme*. Ni la dévaluation du franc CFA, ni la prochaine réunion de l'OIC (Organisation internationale du café), créée en 1962 pour réguler les échanges mais peu efficiente depuis l'éclatement de l'accord *international* en 1989, ni les rétentions, pourtant effectives, de l'association des producteurs, qui regroupe les principaux pays d'Amérique latine et d'Afrique, ne l'affectent. *« Pour l'instant, les torréfacteurs trouvent ce qu'ils veulent. Les mesures qui concernent la zone franc sont donc considérées comme des problèmes internes »*, affirme un analyste du secteur.

Comme pour le cacao, le marché du café est assez équilibré : entre 85 et 95 millions de sacs (1) *produits* à travers le monde pour 90 millions de sacs consommés. D'autre part, le programme de rétention prévu en principe d'abord pour diminuer les stocks dans les pays consommateurs semble porter ses fruits : aux Etats-Unis, *en pleine période* d'achat de café mexicain, les tonnages entreposés ont *diminué* de 346 000 sacs pour s'établir à 814 000 sacs. C'est assurément encore trop pour envisager un quelconque soutien du prix, surtout lorsque l'on sait que l'ensemble des pays consommateurs détiennent au total 22 millions de sacs dans leurs hangars. La demande stagnante conforte l'inertie des cours. L'Europe de l'Est consomme 24 millions de sacs de café, les Etats-Unis à peu près les mêmes volumes. Quant aux consommations locales, elles sont extrêmement difficiles à déterminer.

Par ailleurs, les opérateurs *savent fort bien que l'Europe* de l'Est n'a plus les moyens de se procurer une denrée qu'elle échangeait contre d'autres produits avant l'éclatement de l'ancienne Union soviétique. La déliquescence des économies de cet ancien *empire empêche tout espoir :* manifestement, le souci premier de la Communauté des Etats indépendants n'est pas à la consommation de l'*« élixir des dieux »*.

MARIE DE VARNEY

(1) Un sac = 60 kilos.

PRODUITS	COURS DU 21-01
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 865 (+ 59) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 189 (– 16) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 725 (– 30) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	289,50 (+ 2) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	1 180 (– 9) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 129 (– 48) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	376 (– 12) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	297 (– 13) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	194,20 (– 3,90) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Mars	13,82 (– 0,20) Dollars/baril
Or (Londres) Février	385 (– 4,80) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

ACCORD ENTRE SIFCOM ET INDCRESA. – Le groupe ivoirien SIFCOM, société d'exportation de cacao et de café, a pris, jeudi 20 janvier, à travers OMNIPAR International (sa maison mère européenne), une participation minoritaire dans INDCRESA, première entreprise espagnole de poudre de cacao, à la faveur d'une augmentation de capital.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 14-1-94	Cours 21-1-94
Or fin (kilo en barre)	74 200	73 400
– (kilo en lingot)	74 200	73 400
Pièce française (20 F)	426	424
• Pièce française (10 F)	370	370
Pièce suisse (20 F)	423	424
Pièce latine (20 F)	423	422
• Pièce tunisienne (20 F)	427	426
Souverain	541	540
• Souverain Elisabeth II	526	538
• Demi-souverain	300	293
Pièce de 20 dollars	2 420	2 600
– 10 dollars	1 210	1 340
• – 5 dollars	760	725
– 50 pesos	2 716	2 745
• – 20 marks	520	520
– 10 florins	446	446
• – 5 roubles	291	292

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Coup d'arrêt à la baisse des taux

On attendait Godot, *c'est-à-*dire une diminution des taux directeurs de la Banque fédérale d'Allemagne, et Godot n'est pas venu, ladite Banque fédérale ayant jugé bon de maintenir le statu quo, c'est-à-dire de ne rien changer aux 5,75 % et 6,75 % de l'escompte et du Lombard, qui avaient été ramenés à ce niveau le 21 octobre 1993. Bien plus, la Bundesbank a annoncé qu'elle ne changeait rien non plus à son troisième taux directeur, celui des pensions à 14 jours, le Repo, ramené de 6,20 % à 6 % le 2 décembre, taux prolongé pour *les deux prochaines* semaines. Dans ce dernier cas, la déception a été sensible, car les milieux financiers internationaux espéraient que la Bundesbank pouvait passer aux taux variables par ses Repo, ce qui lui aurait permis de *moduler ces taux et de* les *faire* baisser à très petits coups.

Tel n'a pas été l'avis du conseil de la *Banque fédérale, qui prend* sa décision à la majorité, sans voix prépondérante pour le président. A vrai dire, lesdits milieux financiers internationaux avaient déjà un avant-goût du vote du conseil, à la lecture du rapport de la Banque pour janvier 1994, où elle excluait une baisse « forcée » de ses taux directeurs pour relancer l'économie. Le vendredi 14 janvier, son président, Hans Tietmeyer, ne déclarait-il pas, dans un discours prononcé à Oldenburg : *« Vu les expériences des pays anglo-saxons et du Japon, la Banque centrale n'a aucune raison de répondre au chant des sirènes, si souvent entendu, qui nous serine, actuellement, la chanson de la baisse forcée des taux. La Bundesbank continuera de défendre la crédibilité du mark. »*

La crédibilité du mark ! C'est une des pierres angulaires de la politique constamment menée par la Banque centrale alle*mande, puisqu'elle* permet de lutter contre l'inflation en limitant l'augmentation des prix des importations, notamment les matières premières. Or, précisément, la hausse du dollar, donc la baisse du mark sur les marchés *des changes*, risque d'entamer cette crédibilité. Donc, la Buba met le frein à sa baisse des taux, après, dit-on, être intervenue la semaine dernière sur lesdits marchés *des changes au niveau de* 1,7440 deutschemark pour un dollar.

Reste à savoir ce qu'elle fera à l'issue de son prochain conseil d'administration, jeudi 3 février. Si elle ne fait rien, comme les 6 et 20 janvier, on commencera à se poser des questions. Si elle ne fait rien non plus quinze jours après, le 17 février, on se posera encore davantage de questions, bien que, toujours à Oldenburg, M. Tietmeyer ait précisé et réaffirmé, vendredi 21 janvier : *« Evidemment, nous ne souhaitons pas maintenir nos taux d'intérêt aux niveaux actuels plus longtemps que nécessaire. »* Quel est le nécessaire, voilà tout le problème, c'est-à-dire une combinaison de parité de change pour le mark, de rythme de croissance de la masse monétaire et de taux d'inflation. Cela fait beaucoup de variables pour une même équation !

Ballon d'oxygène aux banques

Pour compenser son immobilisme, la Bundesbank a fait une concession aux banques, en ramenant à 5 % le taux de leurs *réserves obligatoires constituées* dans ses livres, au lieu de 6,6 % à 12,1 % actuellement pratiqués, ce qui donne un ballon d'oxygène aux établissements et leur permet soit d'abaisser un peu le coût de leurs crédits, soit d'accroître leurs *marges bénéficiaires*. Ce faisant, la Bundesbank a déclaré vouloir perpétuer l'existence de ces réserves, moyen commode de régler le rythme de la délivrance des crédits et d'influencer, aussi, la conjoncture. On sait que la Banque de France a pratiquement supprimé les réserves des banques françaises en 1992.

A Paris, évidemment, le statu quo observé par la *Buba n'a pas* réjoui le marché. Sur le MATIF, les cours de l'échéance mars sur le notionnel 10 ans, après s'être élevés à plus de 131, sont retombés en dessous. Pour l'instant, le ressort est cassé, mais l'espoir, *tenace, demeure. Rendez-vous* dans quinze jours, ou dans un mois, à Francfort, bien entendu !

Sur le marché obligataire, la semaine a été marquée par le vif succès de l'emprunt du Crédit local de France (CLF), lancé sous l'égide de la Société générale. Cet *emprunt est de 3 milliards de* francs à échéance 2006, 5,75 %, émis à 0,20 point au-dessus du rendement de l'OAT correspondante. Cet écart a été considéré comme très « honnête » par le marché, d'autant que le Crédit local de France est l'un des rares émetteurs français à bénéficier de la prestigieuse notation AAA, le fameux triple A qui ouvre les portes des investisseurs souverains et permet d'obtenir les écarts (SPREADS) les plus réduits. Or, l'écart de 0,20 est supérieur à ce qu'il avait pu être. Le CLF l'a fait sciemment, et le *marché lui en a su gré*.

Cela n'a pas été tout à fait le cas pour l'emprunt du Crédit *d'équipement* aux petites et moyennes entreprises (CEPME), 2,7 milliards de francs à 5 ans, à 5,31 % (échéance plus courte) pour les investisseurs, avec la garantie de l'Etat et un écart de 0,15 %. Cet écart a été jugé trop *bas par le marché. Signalons* que, l'an dernier, le Crédit local de France, qui lève 40 milliards de francs par an pour financer ses prêts aux collectivités locales, n'était pas venu sur le marché domestique français, cela pour deux raisons. La *première* était que les taux d'intérêt s'inscrivaient à un niveau plus élevé en France que sur le marché étranger. Quant à la seconde, il s'agissait de frais, également plus élevés en France, et qui ont été fortement diminués l'an dernier : suppression de la taxe à la valeur ajoutée frappant les commissions d'émission, suppression des « jours de valeur » de banque pour la même émission, réduction des commissions de services financiers. Du coup, le marché domestique français est redevenu compétitif avec l'euromarché, très utilisé l'an dernier par les *émetteurs nationaux*, et le Crédit local est revenu. C.Q.F.D.

On devrait connaître, au début *de la semaine prochaine*, les modalités du grand emprunt de l'UNEDIC, 22 milliards de francs au total, qui pourrait être lancé en deux tranches, l'une de 10 milliards de francs à 5 ans et l'autre de 12 milliards de francs à 8 *ans, aux conditions du marché*, et avec la garantie de l'Etat, bien entendu.

F. R.

COMMUNICATION

L'évolution de la législation sur la presse

Le Parlement européen veut limiter les concentrations et protéger le «secret journalistique»

STRASBOURG

de notre correspondant

Le Parlement européen a demandé, mercredi 19 janvier, à l'Union européenne de bâtir une législation particulière protégeant le *«secret journalistique»*. En attendant, l'Assemblée de Strasbourg a recommandé à la Cour de justice de Luxembourg de développer une jurisprudence sur ce secret des sources des journalistes, en se fondant sur l'article 10 de la Convention des droits de l'homme du *Conseil de l'Europe*, qui porte sur la liberté d'expression et d'information. Le texte adopté affirme que *«le manque de secret journalistique aggrave les risques de limitation du pluralisme dans l'Union»*. Deux réserves à la confidentialité des sources ont toutefois été retenues, concernant la protection de vie privée des personnes et la défense de l'intérêt public.

Par ailleurs, le Parlement européen a invité la Commission de Bruxelles, jeudi 20 janvier, à formuler une directive visant à lutter contre *«la concentration néfaste au pluralisme»* dans la presse écrite et l'audiovisuel. Il préconise de définir des données formelles en matière de propriété mais aussi les éléments qui peuvent conduire à *«une influence dominante»*, par exemple les relations de dépendance à l'égard d'un fournisseur ou d'un client publicitaire. La future directive prévoirait l'exclusion du secteur des médias de certains groupes, comme les agences de publicité, ainsi que des règles strictes envers les centrales d'achat d'espaces publicitaires les empêchant de peser sur sur la ligne éditoriale. La veille du vote, l'Association européenne des éditeurs de journaux avait dénoncé l'ignorance de la complexité de ce secteur dont feraient preuve les eurodéputés.

MARCEL SCOTTO

Pour la première fois depuis sa création

«Le Point» change de formule et abaisse son prix

Une nouvelle formule du *Point* a paru samedi 22 janvier. Il ne s'agit pas d'un simple lifting : c'est la première fois, depuis la création de l'hebdomadaire en 1972, que la maquette et le contenu sont profondément transformés. Rénovée de fond en comble, la nouvelle maquette du *Point* a modifié notamment son logo de titre, dorénavant de couleur blanche sur fond noir et rouge, et le graphisme de ses pages.

Cette nouvelle formule offre une pagination plus importante et de nouvelles rubriques. Son contenu renoue avec les origines de l'hebdomadaire en tentant d'approfondir et de développer, selon des angles spécifiques et des articles relativement brefs, l'actualité de la semaine traitée par la télévision et les quotidiens grâce à une première partie baptisée «laser».

Dans une deuxième séquence, l'hebdomadaire propose plusieurs *dossiers* («*Mitterrand et* l'*affaire* Pelat», «Les relations entre pouvoir et médias», etc.) illustrés par différents articles de genre et de longueur divers. La partie culturelle s'étoffe, notamment d'un guide pratique des loisirs. Dans une présentation signée de son directeur éditorial, Claude Imbert, *le Point* réaffirme son credo en l'indépendance.

Dernière particularité de cette nouvelle formule : la réduction du prix de vente. *Le Point* abaisse celui-ci de 20 à 15 francs. Plutôt que de consacrer 10 millions de francs à la promotion publicitaire de cette nouvelle formule, la direction a préféré cette méthode pour gagner de nouveaux lecteurs, particulièrement des jeunes. Cette baisse de prix «provisoire» devrait toutefois durer plusieurs mois. Des tests secrets ont été réalisés en octobre et novembre derniers dans plusieurs grandes villes de province, fondés sur une baisse du prix de vente de 17 francs et 15 francs. Ils se sont traduits par des gains *de diffusion de l'ordre de 10 % et* de 18 %.

Bernard Wouts, PDG du *Point*, compte sur cette nouvelle formule pour gagner environ 20 000 nouveaux acheteurs. Au premier *semestre 1993*, *le Point affichait* une diffusion totale de 297 363 exemplaires dont 197 766 abonnés, selon Diffusion Contrôle.

YVES-MARIE LABBÉ

Par décision du CSA

Téléfenua autorisée à exploiter un réseau câblé à Tahiti

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a délivré, mardi 18 janvier, à la société Téléfenua une autorisation d'exploitation de réseaux câblés de télévision utilisant des *liaisons micro-ondes* (MMDS) dans sept communes de Polynésie française (Moorea-Maiao, Mahina, Punaauia, Hitiaa-O-Te-Ra, Faaa, Arue et Paea) pour la distribution d'un certain nombre de chaînes thématiques. Cette décision marque un tournant dans l'histoire d'un dossier en butte à des manœuvres d'obstruction conduites notamment par le président du gouvernement territorial, Gaston Flosse, député RPR, maire de Pirae (*le Monde* du 9 septembre).

Le CSA a également décidé de lancer un appel à candidatures pour l'usage d'une fréquence à Cayenne (Guyane) en vue de l'exploitation d'un service de télévision crypté diffusé par voie hertzienne. Il avait déjà récemment, dans ce département, autorisé une chaîne locale en clair. Cette décision s'ajoute à celle, prise le 15 décembre, de publier un appel à candidatures pour un service crypté à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, dépendances de la Guadeloupe.

TF1 : nominations. – La direction de TF1 a annoncé, vendredi 21 janvier, deux nominations au sein des rédactions de la chaîne : Jean-Marc Sylvestre, qui était chef du service économique, devient rédacteur en chef du département France coiffant désormais les services politique et économique. Ruth Elkrief, qui était chef du service politique, est affectée à la rédaction de la chaîne d'information continue dont TF1 prévoit le lancement sur le câble à la fin du premier semestre de cette année. Elle devrait être remplacée à la tête du service politique par Bruno Cortès.

CARNET

Décès

– Le 17 janvier 1994,

Octave Robert JENARD

s'est éteint dans sa quatre-vingtième année, au terme d'un long silence.

L'incinération a eu lieu au cimetière de l'Orme-à-Moineaux, aux Ulis (Essonne).

De la part de ses filles,
Michèle Cayrol,
Nicole Gaudelet,
Et leur famille.

– Le Seigneur a rappelé à Lui

Mme Jean REY,
née Jeanne Roux,

décédée le 20 janvier 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 25 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

De la part de
Danièle et Michel (†) Pomey,
Paul Rey,
Odile Rey,
Geneviève et Jacques Guillen,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Parents
Et amis.

Ni fleurs ni couronnes, des prières.

102, rue de la Tour,
75116 Paris.

– Mme Etienne Mennesson,
sa mère,
Mme Enguerrand Mennesson
et ses enfants,
M. et Mme Patrice Mennesson
et leurs filles,
Mme Blandine Gillette
et ses filles,
M. et Mme Franck Mennesson
et leur fille,
M. et Mme Arnaud Mennesson
et leurs enfants,
M. et Mme André Mennesson
et leurs fils,
M. et Mme Renaud Bentegeat
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Dominique Dallet
et leurs fils,
M. et Mme Thierry Mennesson
et leurs enfants,
M. Jean-Marie Mennesson et Mme Françoise Gourdin
et leur fils,
Mlle Flore Mennesson,
ses frères, sœurs et neveux,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Pascaline MENNESSON.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 24 janvier 1994, à 15 h 45, en l'église Saint-Denys-du-Saint-Sacrement, rue de Turenne, à Paris-3e.

Dons au Secours catholique.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96

– M. Joseph Scemama,
son époux,
Le docteur et Mme Roland Scemama
et leurs enfants,
Le docteur et Mme René Scem ma
et leurs enfants,
M. et Mme Serge Doubine
et leurs enfants,
M. et Mme Hervé Scemama
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur très chère et adorée

Mme Ilda, Mimi SCEMAMA,
née Maarek,

survenu le vendredi 21 janvier 1994.

Les obsèques auront lieu le lundi 24 janvier, à 16 heures.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière parisien de Pantin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Nora d'Atabekian,
Les familles d'Atabekian, Anglade, Oganesoff, Tsovianoff, Laenen, Portevin et Matossian,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Paul OGANESOFF,

survenu à Bruxelles, le 20 janvier 1994, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Un service religieux sera célébré en l'église apostolique arménienne de Bruxelles, le mardi 25 janvier, à 11 heures, rue Kindermans, 1 A, à Ixelles.

Ni fleurs ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

89, rue Condorcet,
94700 Maisons-Alfort.

Services religieux

– Jacqueline et Serge Klugman
Et leurs enfants, Nicolas et Patrick Klugman,
font part à ceux qui ont connu et aimé

Mme Fanny FRYDMAN,
née Grajewska,

leur mère, belle-mère et grand-mère,

que les prières du mois auront lieu le mardi 25 janvier 1994, à 12 h 30, au cimetière du Montparnasse, entrée principale, boulevard Edgar-Quinet.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

Anniversaires

– Pour le centième anniversaire de sa naissance, nous rappelons le souvenir de notre père,

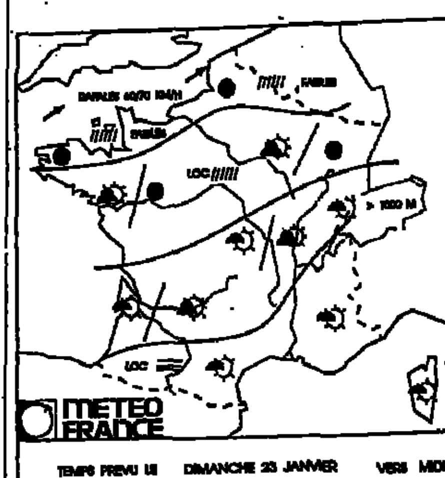
Albert SALOMON,

né à Paris le 24 janvier 1894, déporté sans retour à Auschwitz parce qu'il était juif...

N'oublions jamais.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du «Carnet du Monde*», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 23 JANVIER VERS MIDI

LÉGENDE

Dimanche : pluie faible au nord, beau temps en montagne. – De la Bretagne au Nord, la journée sera maussade. Sur les côtes, des pluies faibles se produiront, s'accentuant en cours d'après-midi ; dans l'intérieur, ce ne sera que de la bruine. Le vent de sud-ouest sera modéré avec des rafales à 70 km/h sur la Manche.

Des pays de Loire, et des Charentes, au Centre, à l'Ile-de-France, en Champagne-Ardennes et Alsace-Lorraine, la journée sera nuageuse, avec quelques bruines éparses dans l'après-midi.

En Aquitaine, Midi-Pyrénées, Massif Central et Rhône-Alpes, après dissipation des brumes et brouillards matinaux parfois tenaces, le soleil fera de belles apparitions l'après-midi.

La journée sera très ensoleillée sur tous les massifs à partir de 100 mètres d'altitude.

Le beau temps sera également de la partie sur *le pourtour méditerranéen et en Corse.*

Les températures au lever du jour iront de 4 à 7 degrés sur l'ouest du pays et près de la Méditerranée, et de 0 à – 4 degrés sur les régions est.

L'après-midi, le thermomètre marquera 4 à 7 degrés sur le Nord-Est et Rhône-Alpes, 9 à 12 degrés sur une grande moitié ouest du pays et jusqu'à 14 degrés sur le pourtour méditerranéen.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 24 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	14/ 5
BIARRITZ	8/ 2
BORDEAUX	6/ 5
BOURGES	3/ 1
BREST	9/ 8
CAEN	10/ 7
CHERBOURG	9/ 8
CLERMONT-FER.	2/–2
DIJON	2/–5
GRENOBLE	3/–5
LILLE	5/ 5
LIMOGES	4/ 1
LYON, BRON	1/–1
MARSEILLE	8/–3
NANCY, ESSEY	1/–5
NANTES	9/ 6
NICE	14/ 5
PARIS-MONTS	5/ 5
PAU	8/ 0
PERPIGNAN	10/ 1
POINTE-A-PITRE	30/20
RENNES	10/ 7
ST-ETIENNE	–1/–5
STRASBOURG	3/–7
TOULOUSE	3/ 2
TOURS	8/ 5
ÉTRANGER	
ALGER	14/ 4
AMSTERDAM	6/ 6
ATHÈNES	18/ 9
BANGKOK	34/24
BARCELONE	11/ 0
BELGRADE	2/–4
BERLIN	4/ 3
BRUXELLES	5/ 4
COPENHAGUE	6/ 5
DAKAR	21/16
GENÈVE	2/–1
ISTANBUL	7/ 4
JÉRUSALEM	16/10
LE CAIRE	20/14
LISBONNE	13/ 8
LONDRES	10/ 9
LOS ANGELES	21/ 9
LUXEMBOURG	–1/–2
MADRID	10/–5
MARRAKECH	14/ 8
MEXICO	16/10
MILAN	8/–6
MONTRÉAL	–8/–19
MOSCOU	–7/–7
NAIROBI	25/12
NEW-DELHI	21/ 7
NEW-YORK	–6/–14
PALMA-DE-MAJ.	12/–3
PÉKIN	5/–1
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	12/ 7
HONGKONG	15/10
SÉVILLE	14/ 2
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	8/ 3
SYDNEY	29/18
TOKYO	5/ 1
TUNIS	15/ 7
VARSOVIE	0/ 0
VENISE	10/–4
VIENNE	3/–2

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-01-1994 à 18 heures TUC et le 22-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6220

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent mettre en devanture de jolis bouquets. – II. Un mal qui peut atteindre les carpes. Des unités pour l'hôtelier. – III. Pièce ancienne. En Belgique. Devient sourd quand on veut l'étouffer. – IV. Court quand il est chaud. Bénéficia d'un rajeunissement. – V. Relevé comme par un chef. Un dragon chez Tartarin. – VI. Répondent tout de suite quand ils sont bons. Matière pour une poterie. Vieilles vaches. – VII. Est très... étouffant. Montas à la tête. – VIII. Façons d'agir. Quand on tape dessus, il peut y avoir une explosion. C'est la fin de tout ! Laisse toujours des restes. – IX. Vieille gardienne de la famille. En Orient, nom donné à un légume. Langue ancienne. – X. Elément d'une jupe. Soumises à l'action d'une machine-outil. Celui de la terre, c'est l'élite. – XI. Particule élémentaire. Endroits où l'on peut faire la planche. – XII. Conséquence de nombreuses révolutions. Les faux dieux pour la Bible. A qui il faut expliquer longtemps. – XIII. Peut être une bonne pensée. A moins d'éclat quand il est cassé. – XIV. Comme une «carte» qui n'a pas prix. Qui fait partie de l'effectif. Pronom. – XV. C'est sa tête qui passe le plus facilement. Ne se frappent plus. Coureur.

VERTICALEMENT

1. Peuvent contenir beaucoup de liquide quand ils sont bourrés. – 2. Qui peut faire rougir. Un bleu qui n'est évidemment pas d'Auvergne. Baptisa un roi. – 3. A souvent besoin de lires. Pas épais. – 4. La scie et le marteau, par exemple. Une occasion, pour certains, de se réjouir. – 5. Dans une série de sept. Des poussières à Londres. On l'a dans le nez quand elle est noire. – 6. Ne conservai pas. Qui peut amener des cafards. – 7. Peut être assimilé à un rien du tout. Qui ont beaucoup de vertus. – 8. Font un cent quand ils sont en carré. Que l'âge n'a pas amélioré. – 9. Un travail pendant les vacances. Pas vilaine. Peut courir dans les prés. – 10. D'un auxiliaire. Boisson. Comme des escaliers permettant une sortie discrète. – 11. Forment parfois des cascades. Qui fait mauvais effet. – 12. Conjonction. Un abri provisoire. Qui ne fait pas de vagues. – 13. Un devoir entre époux. Un lieu d'atterrissage dans les Hautes-Pyrénées. – 14. Une ville sur la rivière du même nom. Agace quelquefois. Débite. – 15. Grecque. Peut être appelée éminence. Eventuellement approuvé.

Solution du problème n° 6219

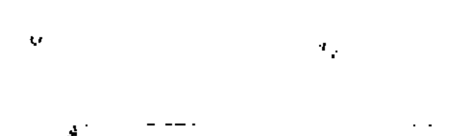
Horizontalement

I. Victimes. – II. Emeutes. – III. Ra. Stuc. – IV. Ignées. SO. – V. Te. Scènes. – VI. Est. Osées. – VII. RAU. Ose ! – VIII. Croûton. – IX. Rouée. Spa. – X. Amères. Aï. – XI. Née. Salut.

Verticalement

1. Vérité. Cran. – 2. Images. Rome. – 3. Ce. Trouée. – 4. Tuées. Auer. – 5. IT. Ecoutées. – 6. Messes. S.A. – 7. Est. Néons. – 8. Usées. Pau. – 9. Ecosserait.

GUY BROUTY



SAMEDI 22 JANVIER

TF 1

14.10 *Divertissement :* Ciné gags (et à 17.30).
14.15 La Une est à vous.
17.30 Divertissement : Ciné gags.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 *Série : Beverly Hills.*
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard.
22.35 Téléfilm : Désir mortel. De Charles Correll.
0.15 *Sport :* Patinage artistique. Championnat d'Europe : programme libre dames, à Copenhague.
1.00 Journal et Météo.

FRANCE 2

15.05 Magazine : Samedi sport. A 15.10, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.20, Patinage artistique : libre dames, en direct de Copenhague ; A 17.00, *Football (32e de finale de la Coupe de France)* : Guingamp-Cannes.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Invités : Christian Clavier, Marie-Anne Chazel.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Théâtre : Sans rancune. Pièce de Sam Bobrick et Ron Clark, mise en scène de Pierre Mondy.
23.10 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui.
0.40 Journal et Météo.
1.00 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Hommage à Marguerite Long *et à Jacques Thibaud.*
2.45 Magazine ; Bouillon de culture (Rediff.)

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 *Série :* La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne. Rencontre avec Bruno Saby.
18.20 Expression directe. UPA.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Présenté par Olivier Barrot. *Les Poules,* de John Yeoman et Quentin Blake.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Téléfilm : L'Arbre de la discorde. De François Rossini.
22.30 Journal et Météo.
22.55 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Jacques Serena *(Lendemain de fête)* ; Jérôme Garcin *(Pour Jean Prévost)* ; François Maspéro *(le Temps des Italiens).*
23.50 Magazine : Musique sans frontière. Au Festival d'Almaty (Kazakhstan), « les Voix d'Asie ».
0.40 Continentales Club.

CANAL PLUS

15.35 Documentaire : Les Allumés... Voitures en folies.
16.05 Sport : Snooker. Demie-finale du 3e Challenge *européen de Canal PLus.*
17.00 Sport : Football américain.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Invité : Paul Young.
20.30 Téléfilm : Le Dernier Tour. De Thierry Chabert.
22.05 Flash d'informations.
22.15 Court métrage : *Les oiseaux sont des cons.* De Chaval.
22.18 La Nuit de la connerie (1re partie).
23.25 Cinéma : Comme la Lune. ■ Film français de Joël Séria (1977).
0.50 La Nuit de la connerie (2e partie).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 18.55* —

17.00 Documentaire : Terra X. Le Journal de bord du « Bounty » (rediff.).
17.55 Magazine : Mégamix (rediff.).
18.55 Série : Eric Sykes. 4. La Rhubarbe.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. L'Erythrée et Djibouti.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle.
20.28 Cheque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Grand format.
21.50 ▶ Téléfilm : Le Poison de Hambourg. De Horst Königstein (v.o.).
23.45 Cinéma d'animation : Snark.
0.15 Documentaire : Jazz in the Night.

M 6

13.55 Série : Le Magicien.
14.50 Série : Berlin antigang.
15.45 Série : Jason King.
16.45 Série : Amicalement vôtre.
17.45 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 0.55).
20.45 Téléfilm : L'enfant connaît l'assassin. De Wolf Gremm.
23.50 Série : Soko, brigade des stups.
0.45 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jean Frémon, poète.
20.45 Dramatique. Le Naufrage de Valparaiso, de Luis Mizon.
22.35 Musique : Opus.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct de New-York) : Elektra, de R. Strauss, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New-York, dir. James Levine.
23.00 Ainsi la nuit.
0.05 Akousma. Par Christian Zanesi.

IMAGES

Sacrilège

IL y a forcément du Pasqua dans cette sombre affaire d'arabesques. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si elle éclate au moment où le ministre de l'intérieur est rattrapé par son passé au vrai-faux procès d'Yves Chalier, naguère titulaire d'un vrai-faux passeport devenu légendaire.

Il y a même une coïncidence encore plus troublante dans le fait que ce prétendu scandale survient au moment où M. Pasqua doit avouer que sa police n'est pas étrangère à la manipulation constatée dans l'affaire Kraouche, du nom de ce militant islamiste qu'une main « experte » aurait voulu « charger » pour mieux l'accabler.

Tel qu'il est apparu, vendredi soir, sous les caméras intrépides de France 3, le corps du délit n'offre aucune prise à la thèse officielle. Si Claudia Schiffer est coupable de quelque chose, au motif que, l'autre soir, la broderie de son bustier reproduisait un passage du Coran, ce n'est certainement pas d'atteinte à la divinité.

Que le plus beau des mannequins du monde prête ainsi son concours bénévole à la promotion d'un livre sacré mérite, au contraire, le plus grand respect. Nous connaissons beaucoup de dieux qui s'honoreraient de bénéficier d'un tel acte de prosélytisme.

L'accusation de sacrilège portée contre cette femme angélique par de petits inquisiteurs apparaît tout aussi infondée. Les employeurs de Claudia Schiffer, qui ont aussitôt envoyé au bûcher la robe incri*minée, ont eu tort de s'effrayer* de cette manifestation de sectarisme contraire aux traditions de générosité et de tolérance qui sont celles de l'islam. Ils auraient mieux fait de rappeler que Chanel a toujours été la Mecque du bon goût. Les défenseurs de la laïcité, si prompts à descendre dans la rue pour dénoncer l'exhibitionnisme religieux sous le port du tchador, ne s'y sont pas trompés puisqu'ils n'ont pas bronché. Un illustre docteur de la loi coranique est d'ailleurs venu témoigner que la teneur du verset en question n'avait rien de satanique. Claudia Schiffer n'est pas la moitié de Salman Rushdie. Son bustier invitait simplement les croyants à suivre le Bien-Aimé. On connut corvées moins avenantes...

Il convient donc de condamner sans équivoque l'infâme falsification qui tend à faire croire que cette créature divine, injustement diffamée, aurait gravement offensé les respectables adeptes de la foi musulmane. Verser dans cette ornière intégriste serait faire injure à leur intelligence.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 23 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Trophée Andros à Isola 2000 ; Rétrospective et Rallye Monte-Carlo : les forces en présence ; les essais Foca de formule 1 à Estoril ; Concours : élection de la plus belle voiture de l'année.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. 32e de finale de la Coupe de France. Retour sur les matches Strasbourg-Bordeaux, Vaulx-en-Velin-Nantes, Trélazé-Lens, Côte-Chaude-PSG, Pontivy-Auxerre, Pau-Saint-Etienne, Brive-marseille, Guingamp-Cannes, Le Havre-Beauvais, Martigues-Bastia, Lyon-Nîmes, Lille-Rennes, *Muret-Monaco, Châteauroux*-Angers, Saint-Leu-Metz, Sète-Caen, Saint-Malo-Montpellier ; Du côté de chez Ginola ; Tirage au sort de l'Euro 96 ; Portrait de Cantona à Manchester.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 ▶ Série : Arabesque.
15.10 Série : Enquêtes à Palm Springs.
15.55 Série : Starsky et Hutch.
16.55 Disney Parade. Opération Mildred (1re partie) ; Les Neveux de Donald.
18.00 Des millions de copains.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invitée : Michèle Barzach.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Total Recall. ■■ Film américain de Paul Verhoeven (1990).
22.50 Magazine : Ciné dimanche.
23.00 Cinéma : Patrouilleur 109. ■ *Film américain de Leslie* H. Martinson (1962).
1.15 Journal et Météo.
1.20 Danse : Fleur de pierre. Ballet de Prokofiev, chorégraphie d'Y. Grigorovich, avec The Maryinsky Theatre Orchestra de Saint-Pétersbourg, dir. : A. Viliumanis.
3.10 TF 1 nuit (et à 4.10).
3.20 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.
4.20 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (2e épisode).
5.10 Musique.
5.30 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Agapè. Journée de l'unité des chrétiens, *sur le thème : « Appelés à n'avoir qu'un cœur et qu'une âme ».*
11.50 Magazine : Midi moins sept. Présenté par Noël Copin.

12.00 L'Heure de vérité (et à 2.10). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invitée : Martine Aubry, présidente de la Fondation agir contre l'exclusion.
12.55 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.25 Dimanche Martin. *Le monde est à vous, avec* Pierre Bachelet.
15.00 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.55 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans, avec C. Jérôme ; Ainsi font, font, font.
17.25 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. Le Peuple de la mer desséchée : Australie (4e partie).
18.15 Magazine : Stade 2. Football : 32e de finale de la Coupe de France, buts étrangers ; Résultats ; images de la semaine ; Ski alpin : Coupe du monde messieurs et dames ; Automobile : départ du Rallye de Monte-Carlo ; Rugby : Championnat de France ; *Patinage artistique : Championnat* d'Europe ; Bobsleigh à 4 et à 2 : Championnat d'Europe ; Natation : Meeting de Cannes ; Handball : Coupe d'Europe ; Tennis Internationaux d'Australie ; Voile : arrivée de la Withbread.
19.25 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Tora ! Tora ! Tora ! □ Film américain de Richard Fleisher (1970).
23.15 Documentaire : Lung Ta, les Cavaliers du vent. De Marie Jaoul de Poncheville et Franz-Christoph Giercke (1990).
0.40 Journal et Météo.
1.00 Magazine : Le Cercle de minuit.
3.00 Magazine : Frou-frou (rediff.).
3.55 Dessin animé (et à 3.55).
4.00 24 heures d'info.
4.15 Magazine : Stade 2 (rediff.).
5.25 Magazine : D'un soleil à l'autre (rediff.).

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 *Les Minikeums.* Invité : notre collaborateur Roger Cans.
10.20 Expression directe. FO.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre.
11.00 Magazine : Mascarines.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... l'île Maurice (1er volet).
14.05 Série : La croisière s'amuse.
14.55 Magazine : Sports dimanche. A 15.05, Championnats d'Europe de patinage artistique en direct de Copenhague : le gala des champions ; A 15.20, tiercé en direct de Vincennes ; A 15.35, Patinage (suite) ; A 17.00, Gymnastique : Gala France-CEI à Coubertin.
18.00 Divertissement : Imite-moi si tu m'aimes. Présenté par André Halimi. Les imitateurs et les hommes politiques.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal *de la région.*
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : Mérédith Duquesne, Sandrine Alexi, Jacques Mailhot, Chantal Goya.
20.50 Feuilleton : Les Survivants du « Goliath ». De Kevin Connor (3e épisode).
21.45 Documentaire : Planète chaude. *Présenté par Bernard Rapp.* Notes interdites, un Irlandais de Belfast, film de Laurent Chevallier avec Terry O'Neil.
22.40 Journal et Météo.
23.05 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invité : Jean Dutourd.
23.35 Cinéma : 1900. ■■■ Film italo-américain de Bernardo Bertolucci (1976). (1re partie, v.o.).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.25 Surprises.
8.35 Documentaire : Sous le charme d'Audrey Hepburn. De Gene Feldman et Suzette Winter.
9.25 Cinéma : Une journée chez ma mère. □ Film français de Dominique Cheminal (1992).
10.45 Cinéma : Universal Soldier. □ Film américain de Roland Emmerich (1991).

— *En clair jusqu'à 14.00* —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 Téléfilm : La Reine du country. De Joan Tewkesbury, avec Dolly Parton, Gary Busey.
15.30 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.25 Dessin animé : Les Simpson.
16.50 La Nuit de la connerie (1re partie). Tous des cons, d'Anne Magnien et Didier Porte, réalisé par François Hubet-Rodier. Le con génétique ; Le sous-chef con ; Le con trois étoiles ; Les cons qui nous gouvernent ; Le con manipulé ; Le con pulsionnel ; Le con-plexé ; Le dé-com-plexé ; Les cons qui savent ; Mort et con à la fois ; Conn'art.
18.00 Cinéma : Un été en Louisiane. ■ Film américain de Robert Mulligan (1991). Avec Sam Waterston, Tess Harper, Gail Strickland.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

19.35 Flash d'informations.
19.40 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi. Les ponts.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Le Petit Homme. ■■ Film américain de Jodie Foster (1991).
22.10 Flash d'informations.
22.15 Magazine : *L'Equipe du dimanche.* Football ; Actualité.
0.45 Cinéma : Turtle Beach. ■ Film australien de Stephen Wallace (1990).
2.10 Documentaire : Belles et rondes à marier.
2.55 Surprises.

ARTE

— *En clair jusqu'à 19.00* —

16.55 Téléfilm : Les Enfants du faubourg (rediff.).
18.25 Cinéma d'animation : Snark (rediff.).
19.00 Court métrage : Charlot policeman. De Charlie Chaplin.
19.20 Documentaire : Picasso Antibes. Documentaire de Milan Oftojic (7 min.)
19.30 Documentaire : Palettes. D'Alain Jaubert. L'Utopie orange, vert et pourpre. Georges Seurat : *Un dimanche après-midi à la Grande Jatte.*
20.05 Documentaire : François Morellet. De Christophe Loizillon.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Marmots, ménage et management. Soirée conçue par Dorothea Neukirchen.
20.45 La Chose la plus naturelle du monde. Fiction documentaire de Dorothea Neukirchen (v.o.). 1re partie : 1909.
21.25 La Chose la plus naturelle du monde. 2e partie : 1939.
22.10 Débat (et à 23.05). Animé par Catherine Laborde, avec Dorotheo Neukirchen, Michèle Fitoussi *(Superwoman).*
22.20 La Chose la plus naturelle du monde. 3e partie : 1994.
23.15 Cinéma : Double Trouble. ■ Film allemand de Dorothea Neukirchen (1982) (v.o.).

M 6

8.30 Téléfilm : Retour à la jungle. De James Hill, avec Granville Van Dusen, Linda Grey.
10.15 Magazine : Ciné 6.
10.45 Magazine : La Tête de l'emploi.
11.15 Magazine : Turbo (rediff.).
11.50 Magazine : Mode 6. Spécial Christian Dior.
12.25 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 Série : Brigade de nuit.
13.50 Série : La Loi de Washington.
15.25 Magazine : Fréquenstar. Charlotte de Turckheim.
16.25 Magazine : Culture rock.
16.50 Série : L'Aventurier.
17.20 Téléfilm : Le Dernier Combat. De Michael Dryhurst, avec Patrick McGoohan, Lee Van Cleef.
18.55 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.05).
20.40 Magazine : Duel autour du monde.
20.50 Téléfilm : La Justice des hommes. *De Larry Elikann.*
22.30 Magazine : Culture pub. Spécial hommes objets.
23.00 Téléfilm : Les Tentations de Sylvia. De Bob J. Ross.
0.30 Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Fax'O.
1.10 Boulevard des clips (et à 6.00).
2.30 *Rediffusions.* La Tête de l'emploi ; Salsa opus 4 ; Le Monde des hélicoptères ; Les Enquêtes de Capital ; Culture pub ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. La mise en pièce (s).
22.25 Poésie sur parole. Les poèmes d'Emmanuel Moses.
22.35 Musique : Concert (enregistré le 18 novembre 1993, aux MANCA, à Nice) : Jacob's Room, opéra en un acte, pour solistes et scénographie interactive, de Morton Subotnick.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert de jazz (donné le 18 octobre 1992 lors du XIIe Festival de jazz de Paris) : Softly as in a Morning Sunrise, de Romberg ; *I Love you* Porgy, de Gershwin ; Minor Love, de Jackson ; Concerto d'Aranjuez, de Rodrigo ; Golden Strickers, Three Windows, de Lewis ; Round Midnight, *de Monk ; Alexander's* Fugue, de Lewis ; Confirmation, de Parker ; A Day in Dubrovnik, Django, de Lewis ; Bag's Groove, de Jackson, par le Modern Jazz Quartet.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb . Lauritz Melchior, ténor. Lohengrin (extrait), Les Maîtres Chanteurs de Nüremberg (extrait), Selig wie die Sonne (extrait), Le Crépuscule *des dieux (extrait), La Walkyrie* (extrait), de Wagner.
22.30 Mille et une nuits...Par Mildred Clary. Au Concertgebouw d'Amsterdam.
0.05 Atelier. Par Janine Cholet.

Les interventions à la radio

France-Inter, 9 h 10 : « Vingt-*huitième congrès du PCF : rupture ou continuité ?* » ; « Kabylie : bastion anti-intégriste » (« Le choix d'Inter »).
Nostalgie, 13 heures : Michel Sapin (« Sans parti pris »).
RTL,18 h 30 : Laurent Fabius (« Grand jury RTL-*le Monde* »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Radical

On a beau être ministre d'un gouvernement qui révise la loi Falloux, on reste fidèle à ses valeurs quand on est un vrai radical. Qui plus est candidat, ce week-end, à la présidence du vieux parti des « bouffeurs de curés ». Mais on a beau être un vrai laïque, fils d'instituteur et élevé au lait de la communale, on n'en reste pas moins solidaire du gouvernement.

C'est ce douloureux cas de conscience que le ministre de la fonction publique, André Rossinot, a dû surmonter, comme il l'a laissé entendre lors d'un entretien sur RMC, vendredi 21 janvier. Oui, il a bien eu, « quelque part dans sa tête », la tentation d'aller manifester, dimanche dernier, pour la défense de l'école publique. Il est vrai qu'il aurait trouvé naturellement sa place dans la fière délégation des francs-maçons.

Le ministre a su raison garder. Non sans remords. S'il est élu président de son parti, son premier geste serait d'organiser « un grand colloque sur la laïcité ». Belle synthèse radicale.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a soixante-dix ans, la première mort de Vladimir Ilitch Lénine ; Livres politiques, par André Laurens : « Ce que disent les camarades » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Rassurer les dirigeants baltes

« La sécurité des Pays baltes fait partie intégrante de la sécurité européenne », n'a cessé de répéter à ses interlocuteurs baltes le ministre français des affaires européennes, *Alain Lamassoure, qui devait achever samedi un voyage de* trois jours en Lettonie, Estonie et Lituanie *(page 3)*.

Un entretien avec le président Jeliou Jelev

A l'issue de la visite de Francois Mitterrand à Sofia, le président de la République bulgare, Jeliou Jelev, nous a précisé ses vues sur l'avenir des relations de la Bulgarie avec l'Europe et l'OTAN, mais aussi sur le rôle joué par Sofia dans les crises balkaniques *(page 4)*.

Loin des capitales : Seattle, enclave asiatique

Dans les années 1850-1860 arrivèrent les premiers coolies chinois, attirés par la ruée vers l'or et la construction du chemin de fer. Après eux vinrent les Japonais. Aujourd'hui, la population asiatique de Seattle – plus importante que celle des Noirs ou des Hispaniques – représente plus de 12 % des habitants *(page 5)*.

Volte-face de la Corée du Nord

Pyongyang – qui est soupçonnée de tenter de se doter de l'arme nucléaire – revient sur son engagement d'autoriser une inspection internationale de ses installations *(page 5)*.

POLITIQUE

Le premier ministre à Strasbourg

M. Balladur demande à l'Alsace de donner la priorité à la coopération avec les régions voisines françaises, avant de le faire avec ses homologues allemandes et suisses *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

Bordeaux : la nébuleuse Bez

Lundi 24 janvier, s'ouvre devant le tribunal correctionnel de Bordeaux le procès de Claude Bez, ancien président du club de football des Girondins, et de son fils, Eric. Un procès très attendu des Bordelais *(page 7)*.

L'échec de la révision de la loi Falloux

Les chefs d'établissement du privé mettent en cause *« ceux qui, dans l'enseignement catholique, ont négocié solitairement, prétendant parler au nom de toute l'institution. »* *(page 8)*.

ÉCONOMIE

Le tracé de l'autoroute A 89 dans le Puy-de-Dôme semble réglé

Rien ne peut faire désormais obstruction à la réalisation de l'autoroute A 89, qui, à l'avenir, doit relier d'est en ouest Clermont-Ferrand à Bordeaux *(page 11)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Dans notre prochain numéro

L'Economie

La vague des privatisations, partie du Chili il y a vingt ans, a gagné tous les pays, se jouant des idéologies et des régimes. Etats capitalistes développés ou pays du tiers-monde, ex-communistes ou ultralibéraux, tous à la recherche d'argent, cèdent leurs entreprises.

Ce numéro comporte deux cahiers « Heures locales » folioté de I à VIII « Radio-télévision » folioté 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 22 janvier 1994 a été tiré à 470 132 exemplaires

L'excédent japonais a atteint un nouveau record en 1993

Les négociations commerciales entre Tokyo et Washington restent tendues

« *A la demande de la Maison Blanche* », le secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen, après une visite officielle en Chine, devait se rendre dimanche 23 janvier à Tokyo pour rencontrer le premier ministre japonais, Morihiro Hosokawa. Il tentera de débloquer les négociations commerciales en cours entre les deux pays. Malgré l'ouverture du marché nippon des travaux publics, annoncée le 18 janvier à Tokyo, *les Etats-Unis s'inquiètent du peu de* progrès enregistrés dans les discussions. Avant son arrivée à Tokyo, M. Bentsen aura eu connaissance des résultats du commerce extérieur japonais pour 1993 : un excédent *de 120,4 milliards de dollars* (environ 710 milliards de francs), soit une hausse de 13 % par rapport au chiffre de 1992. Cet excédent *record* est imputable à la reprise de la demande des Etats-Unis et à celle en plein essor de l'Asie.

Le solde de la balance commerciale japonaise avec les Etats-Unis a été positif, en 1993, de 50,2 milliards de dollars, en hausse de 15,2 % par rapport à celui de 1992.

NEW-YORK

de notre correspondant

Le projet présenté le 18 janvier par le gouvernement japonais en vue d'une plus grande ouverture du marché nippon des travaux publics est *« un plan historique »*, n'a pas hésité à dire, mercredi 19 janvier à Washington, Mickey Kantor, représentant américain du commerce. Le premier ministre japonais, M. Hosowaka, avait annoncé à Tokyo qu'à partir du 1er avril, tous les travaux publics réalisés par l'Etat ou les collectivités locales au Japon devraient faire l'objet d'appels d'offres ouverts à tous les candidats, aux entreprises étrangères notamment. Ce sont ainsi des marchés nouveaux évalués à 20 milliards de dollars par an (118 milliards de francs) qui vont ainsi potentiellement s'ouvrir aux groupes américains. *« Le gouvernement japonais a pris en compte toutes les préoccupations que nous avions dans ce secteur »*, a déclaré M. Kantor. En conséquence, Washington a retiré la menace de sanctions unilatérales brandie à l'automne 1993 et qui venait à échéance le 20 janvier.

D'après M. Kantor, les deux pays tiendront des réunions annuelles pour vérifier que cette ouverture du marché des travaux publics est bien réelle.

Tout en félicitant Tokyo pour sa politique dans ce secteur, Washington a, dans le même temps, voulu faire comprendre aux Japonais que cette décision ne mettait pas fin au contentieux commercial plus général qui oppose les deux pays.

La visite de M. Bentsen

Les chiffres du commerce extérieur japonais pour 1993, rendus publics le 21 janvier à Tokyo, confirment la persistance du déficit américain vis-à-vis du Japon : 50,2 milliards de dollars. Aussi la Maison Blanche a décidé d'envoyer le secrétaire américain au Trésor, M. Bentsen à Tokyo où il arrivera dimanche 23 janvier, après une visite en Chine.

A Tokyo, le grand trésorier américain doit rencontrer les responsables économiques japonais mais aussi le premier ministre, M. Hosowaka. M. Bentsen s'est inquiété depuis Pékin de ce que les négociations américano-japonaises en vue d'établir un cadre aux relations économiques bilatérales entre les deux principales puissances du monde *« ne progressent pas aussi bien qu'il le faudrait »*. Décidées en juillet 1993, ces discussions doivent conduire à un accord que MM. Clinton et Hosowaka devraient normalement signer lors de leur prochaine rencontre, prévue le 11 février. Le contentieux porte notamment sur les marchés des automobiles et des pièces détachées, des gros ordinateurs et des systèmes de télécommunications.

ERIK IZRAELEWICZ

Alors que l'emploi à vie est mis en cause

Toyota et Nissan ont enregistré une forte baisse de leurs ventes au Japon en 1993

Dès le 1er avril, des salariés seront embauchés pour des emplois à durée déterminée au service design de Toyota. Cette mesure rompt avec la pratique de l'emploi à vie, en vigueur dans la plupart des entreprises japonaises, et chez Toyota, premier constructeur d'automobiles japonais, en particulier. Ces nouveaux salariés seront en outre augmentés au mérite et non à l'ancienneté comme le veut la coutume.

La récession japonaise a contraint Toyota à ce revirement. Ses ventes ainsi que celles du numéro deux, Nissan, ont continué de décliner pour la troisième année consécutive sur leur marché domestique.

Hausse de la production nippone à l'étranger

Les ventes de Toyota au Japon ont baissé de 7,4 %, à 2 065 687 unités, représentant une part de 31,9 % du marché japonais, en baisse de 0,2 point, par rapport à l'année précédente. Celles de Nissan ont régressé de 8,4 %, à 1 098 502 unités, avec une baisse de 7,3 % des ventes de voitures et de 11,7 % des ventes de véhicules commerciaux. Pour Toyota, les ventes de voitures proprement dites ont baissé de 6,6 %, tandis que les ventes de camions et de bus ont diminué de 9,5 %.

Les exportations de Toyota ont également fléchi de 9,4 % à 1 539 005 unités, avec les baisses les plus fortes en Amérique du Nord, en Europe et au Proche-Orient, les exportations dans la région Asie-Pacifique *restant soutenues*.

L'augmentation de la production de Toyota à l'étranger a, en revanche, plus que compensé cette baisse des exportations. Elle a fait un bond de 16,2 %, à 888 559 unités, grâce notamment à la fabrication d'un plus grand nombre de camions dans son usine aux Etats-Unis et de la mise en route complète de son usine britannique.

Les exportations de Nissan ont plongé de 27,4 %, à 684 088 voitures, tandis que sa production à l'étranger a enregistré une hausse de 16,5 %, avec notamment une augmentation de 28,5 % dans son usine aux Etats-Unis. La production à l'étranger de Nissan a, pour la première fois, dépassé le cap du million de véhicules. A la différence de Toyota, la montée en puissance des transplants de Nissan ne compense pas la baisse de ses exportations.

Le meurtre, troisième cause de mortalité chez les adolescents aux Etats-Unis

WASHINGTON

de notre correspondant

Lorsque le président Bill Clinton, du haut de la chaire de Martin Luther King, dénonçait, à la mi-novembre, les ravages de la criminalité chez les jeunes Américains, il était loin d'exagérer. Le dernier rapport du *Children's Defense* Fund, principale organisation de protection de l'enfance aux Etats-Unis, décrit la courbe sans cesse montante des morts par armes à feu chez *les enfants et les adolescents*. De 1979 à 1991, près de 50 000 Américains de moins de dix-neuf ans (9 000 âgés de moins de quatorze ans, 40 000 âgés de quinze à dix-neuf ans) ont été tués par balles, accidents et crimes confondus. A peu près autant que de soldats américains tués pendant la guerre du Vietnam.

Au cours de la même période, les arrestations d'accusés âgés de moins de dix-neuf ans pour meurtre et homicide ont augmenté de 93 %, dit le rapport. Comme le remarquait M. Clinton, ce *sont, le plus souvent, des* jeunes qui tuent ou blessent d'autres jeunes. Après les accidents (n'impliquant pas d'armes à feu) et le cancer, le meurtre est maintenant la troi*sième cause de mortalité chez* les adolescents. Les jeunes Américains auraient ainsi – au moins dans les quartiers défavorisés des grandes villes – quinze fois plus de chances d'être tués par balle que ceux d'Irlande du Nord.

ALAIN FRACHON

L'affaire des documents saisis au domicile de Moussa Kraouche

Le rapport remis par l'IGPN au ministre de l'intérieur évoque des erreurs policières

L'Inspection générale de la police nationale (IGPN, la « police des polices ») a remis au ministre de l'intérieur, vendredi 21 janvier, le rapport qui lui avait été demandé par Charles Pasqua sur les conditions de la perquisition opérée au domicile de Moussa Kraouche *(le Monde* du 8 janvier). Le porte-parole de la Fraternité algérienne en France (FAF, un groupuscule lié au FIS algérien) avait affirmé que, parmi les documents saisis le 9 novembre à son appartement, figuraient des textes qui ne lui appartenaient pas.

Face à cette éventuelle manipulation policière, d'abord dénoncée par un inspecteur de la PJ puis révélée par des articles parus dans *France-Soir* et *le Figaro*, le ministre s'était engagé à rendre public le rapport de l'IGPN. Dans ce document d'une dizaine de pages, dont la teneur n'est pas encore connue, la « police des polices » relève notamment un certain nombre d'erreurs commises par les policiers ayant participé à l'opération.

L'enquête administrative écarterait ainsi l'hypothèse d'une fabrication de « fausses preuves » apportées *intentionnellement* par les enquêteurs afin d'aggraver la situation de M. Kraouche. Il faudra toutefois attendre de connaître le contenu précis de l'enquête de l'IGPN pour dissiper des zones d'ombre qui avaient conduit M. Kraouche et son avocat, Me Jacques Vergès, à dénoncer la *« forfaiture »* commise par la police d'Etat.

Démantèlement d'un réseau néonazi en Allemagne

La police allemande a annoncé, vendredi 21 janvier, le démantèlement d'un réseau de propagande néonazi dans le nord et l'est de l'Allemagne. Une cinquantaine d'opérations de police, menées principalement dans le Brandebourg, jeudi, ont permis de saisir baïonnettes, munitions, gilets pare-balles, battes de base-ball et documents prouvant les liens entre divers groupes d'extrême droite, a précisé le ministre de l'intérieur du Brandebourg, Alwin Ziel. L'année dernière, plusieurs groupes extrémistes de droite et néonazis ont été interdits par le gouvernement. Par ailleurs, quatre Allemands *d'une formation paramilitaire néo*nazie ont été condamnés, vendredi, à Cottbus (ex-RDA), à des peines de prison allant de trois à quinze ans fermes pour avoir tué un automobiliste afin de lui voler son véhicule, dans le but de commettre une attaque à main armée. – *(AFP, Reuter.)*

Testut : Bernard Tapie entendu par les juges de Béthune

Les magistrats instructeurs chargés à Béthune du dossier Testut ont entendu Bernard Tapie, jeudi 20 et vendredi 21 janvier, dans le cours de leur instruction consacrée aux abus de biens sociaux commis aux dépens de la société de pesage. Le député (MRG) des Bouches-du-Rhône avait été mis en examen dans cette affaire après avoir été entendu une première fois par les magistrats, le 22 décembre, quinze jours après le vote de la levée de son immunité parlementaire par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 23 décembre). Il a été confronté, vendredi 21 janvier, à l'ancien directeur général de l'entreprise de pesage, Bruno Rocco, qui est lui aussi mis en examen pour abus de biens sociaux.

Urba : le premier adjoint du maire de Marseille mis en examen

Albert Hini, premier adjoint du maire de Marseille, ainsi qu'une ancienne députée (PS) des Bouches-du-Rhône, Jeannine Ecochard, ont été mis en examen, mercredi 19 janvier, par le président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon dans le cours de l'instruction du dossier de fausses factures relatif à la construction du tunnel Prado-Carénage à Marseille. Ils sont poursuivis des chefs de trafic d'influence, corruption et recel, *dans cette affaire incidente du* dossier Urba sur le financement occulte du PS. M. Hini était, en 1987 et 1988, président d'une Association des amis de Philippe Sanmarco, ex-député socialiste *des Bouches-du-Rhône, lui aussi* mis en examen dans ce dossier. Mme Ecochard était membre de la commission d'attribution des marchés de la ville.

• Le Monde • Dimanche 23-Lundi 24 janvier 1994 I

Le Monde

HEURES LOCALES

LES EXPÉRIENCES DE L'ALSACE

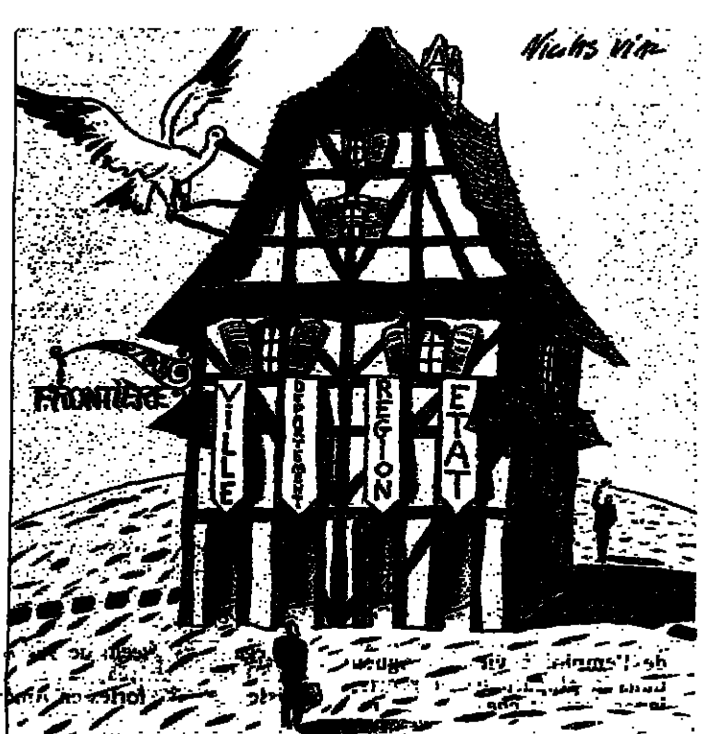
En matière de coopération transfrontalière, les Alsaciens revendiquent plus de pouvoir et des outils juridiques adaptés

PIONNIÈRE en matière de relations transfrontalières, l'Alsace rêve de le rester. C'est pourquoi les élus de cette région voisine de l'Allemagne et de la Suisse ont profité de la visite du premier ministre, Edouard Balladur, vendredi 21 janvier, pour revendiquer d'être un lieu d'expérimentation en matière d'évolution dans le transfert des compétences entre l'Etat et les autres collectivités territoriales. Ils proposent notamment d'expérimenter le principe de subsidiarité. En clair : ce qu'une région peut faire, l'Etat ne le fera plus.

Quelques jours auparavant, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, et président du conseil général du Bas-Rhin, avait suggéré qu'*« une fusion entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin »* pourrait servir de test de simplification des institutions et des finances locales.

Pour les Alsaciens, cet appétit de réformes correspond au bilan des actions qu'ils mènent quotidiennement avec leurs voisins, suisses et allemands. Au fil des années, la puissance et la pratique administrative de ces derniers les ont conduits à s'interroger. C'est notamment le cas en ce qui concerne les rapports avec le Bade-Wurtemberg. Avec six millions d'habitants, ce Land est une des régions les plus puissantes d'Allemagne sur le plan économique et un unique gouvernement y détient la presque totalité des pouvoirs. *« Quel poids pouvons-nous avoir face à cela avec notre 1,8 million d'habitants ? D'autant que nos deux départements, nos quatre chambres de commerce et d'industrie n'aident pas à notre crédibilité »*, souligne un chef d'entreprise alsacien.

A l'occasion des réflexions menées sur le développement de leur région dans les vingt prochaines années, les Alsaciens ont confirmé leur appartenance à la « banane bleue », cet axe du Centre-Europe et de l'espace économique rhénan. *« Dans cette stratégie, l'Alsace se propose d'être un avant-poste des régions françaises dans la dorsale de développement du Centre-Europe »*, notent les conseillers régionaux. D'où leur revendication d'être une région laboratoire, notamment en matière de coopération transfrontalière. Et, en matière d'aménagement, de coopération économique, de formation, universitaire ou professionnelle, d'aides européennes, leurs doléances contre les prérogatives de l'Etat et l'absence de structures européennes sont nombreuses.



Les aides européennes

Tout au bout du territoire alsacien, les 7 500 habitants de la petite ville de Wissembourg (*le Monde* daté 14-15 novembre 1993) : la proximité de l'Allemagne est ici symbolisée par ceux qui, quotidiennement, vont y travailler. *« L'Europe s'est faite par l'Alsace et non pour l'Alsace »*, note Christian Brevard, PDG de la société Bruker, une entreprise de matériel médical de haute technologie. A la tête de l'Association des chefs d'entreprise de Wissembourg, il milite pour du *« vrai franco-allemand »* et une réflexion au niveau du bassin d'emploi. Une manière de répondre au fait que la ville de Karlsruhe a intégré le territoire alsacien dans ses projets de développement. Cependant, l'espoir d'installer dans l'arrondissement de Wissembourg une zone industrielle susceptible d'accueillir des entreprises allemandes se heurte à l'impossibilité de trouver une solution aux problèmes de versement des charges patronales et des taxes professionnelles. En revanche, cette association a fini par obtenir, après plusieurs mois de négociations, la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une école franco-allemande d'ingénieurs dont les élèves seraient bi-diplômés. Cette étude est financée par des fonds français, allemands et européens.

L'acheminement des aides européennes est une des causes de l'agacement des Alsaciens. Le système actuel repose sur le fait que les fonds communautaires transitent par les Etats. Impossible pour Bruxelles d'aider directement une région. Du coup, avant d'arriver dans l'escarcelle de telle ou telle collectivité, l'argent doit passer par les ministères français des finances et de l'intérieur, ainsi que par le préfet. *« En réalité, il faut que les collectivités aient les moyens de préfinancer les projets. Autrement, elles doivent attendre plus d'un an »*, explique Patrice Harter, qui a participé aux programmes Pamina et Interreg. Ces deux opérations regroupent plusieurs projets sur l'environnement, le tourisme, la formation, les infrastructures, notamment entre la France et l'Allemagne. A titre dérogatoire, la Suisse, qui ne fait pas partie de la CEE, avait été admise à participer à Pamina.

Même s'il est loin d'être satisfaisant, ce système des programmes européens est un des seuls qui permettent de monter des opérations communes. Car, pour le reste, les outils juridiques manquent. Les collectivités locales, en effet, ne sont pas sujets de droit international. Lorsqu'elles concluent des conventions, la question de leur nature juridique, du droit d'application et de la juridiction compétente en cas de contentieux se pose. *« Il faudrait une formule de droit européen qui serve d'outil pour la coopération entre les pays »*, reconnaît Wolfgang Maier, secrétaire général de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE).

En réalité, deux structures juridiques françaises existent qui peuvent être utilisées comme palliatifs. Ce sont les groupements d'intérêt public (GIP), mais deux conditions en limitent l'attrait pour nos voisins : les organismes ou entreprises français doivent, en effet, y détenir la majorité, et leur siège doit se situer sur le territoire français. Les groupes d'études et d'intérêts économiques (GEIE), pour le secteur privé, posent le même genre de problèmes. *« Cela contraint les Allemands à se soumettre à une législation qu'ils ne connaissent pas ; il est difficile de leur demander d'être d'emblée d'accord »*, fait remarquer Patrice Harter. Pourtant, faute de mieux, cela finit par se faire. Ainsi, c'est un GIP qui devrait abriter le parc rhénan, une réserve transfrontalière consacrée à la protection de l'environnement.

Pour avancer dans ce domaine, le conseil régional d'Alsace réclame la négociation d'un accord-cadre franco-allemand. Pour le préparer, il a décidé de mettre en place rien de moins qu'une *« task force »* de juristes qui devrait faire des propositions d'ici l'automne. Une manière de pousser l'Etat français et de répondre aux élus allemands qui demandent, eux, la création d'un Parlement rhénan.

de notre envoyée spéciale
Françoise Chirot

ADMINISTRATION TERRITORIALE

LE GROUPEMENT DES COMMUNES EST UN SUCCÈS

Les incitations financières ont joué un rôle important dans l'éclosion de ces nouvelles structures fédératives

EN deux ans, l'intercommunalité de type fédératif a connu une ascension vertigineuse. La dynamique lancée en 1992 par le gouvernement socialiste ne s'est pas essoufflée avec le changement de majorité. Au contraire, quelque deux cent cinquante communautés de communes se sont créées en 1993. Elles s'ajoutent aux cent quatre-vingt-dix-sept structures dénombrées à la fin de l'année dernière.

La loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République encourageait une nouvelle intercommunalité, fondée sur deux compétences majeures, l'aménagement de l'espace et le développement économique, et non plus sur la simple gestion de la « tuyauterie » (adduction d'eau, assainissement...). Les communes étaient invitées à s'associer au sein d'entités puissantes et autonomes, dotées d'une fiscalité propre : les communautés de villes et les communautés de communes. Ces dernières ont fait florès, et il en est apparu sur l'ensemble du territoire. Seuls, le centre du pays, l'Ile-de-France et les DOM-TOM restent peu couverts.

La formule des communautés de villes n'a, en revanche, été retenue qu'à La Rochelle, Cambrai, Aubagne et Flers. Six communautés de communes ou districts, parmi lesquels Marseille, Rennes et Laval, ont opté pour son système fiscal. Contraignant pour les égoïsmes communaux, ce dernier implique une très forte solidarité, car il attribue la totalité de la taxe professionnelle à l'entité fédératrice.

Des communautés de taille variable

Le bilan qui avait été réalisé au début de l'année 1993 par la direction générale des collectivités locales permet de repérer les principales caractéristiques de l'intercommunalité. Les communautés sont de taille variable, puisqu'elles rassemblent de deux communes, comme dans l'Orne, jusqu'à cent trente, comme en Charente-Maritime. La plupart réunissent environ quinze mille habitants. La moitié de ces structures se sont coulées dans un moule préexistant, celui des syndicats, ce qui n'a pas vraiment permis de rationaliser la coopération. Les autres communautés ont été créées *ex nihilo*. Leurs frontières coïncident souvent avec celles du canton, et leur territoire est fréquemment structuré autour d'une ville-centre. Rares sont les communautés à cheval sur plusieurs départements, comme celle dite du « Sésame », à Montélimar, qui s'étend à la fois sur la Drôme et l'Ardèche.

Les présidents des communautés ne sont pas toujours les maires des communes les plus peuplées, bon nombre de ces élus ayant renoncé à un tel fauteuil pour faciliter la coopération. Quelques présidents ne détiennent aucun mandat électif, tels Philippe Saynot, restaurateur devenu, en raison de son investissement dans le développement local, président de la communauté de communes de la vallée de la Meuse (Haute-Marne).

Les prérogatives des maires

En matière d'aménagement de l'espace, l'ambition de la loi sur l'administration territoriale de la République n'a pas encore été atteinte. Les structures qui veulent se doter d'un plan d'occupation des sols intercommunal sont rarissimes, les maires se montrant très jaloux de leurs prérogatives en matière d'urbanisme. La communauté du Val-Tardois (Charente) fait partie de ces oiseaux rares, mais elle ne devrait pas réaliser son projet avant cinq ans. Un tiers seulement des communautés ont élaboré des schémas directeurs, et les élus n'ont guère rationalisé l'implantation des logements sociaux.

Le développement économique a été mieux géré. Les élus ont accepté de s'associer pour l'aménagement de nouvelles zones d'activité, ainsi que pour la promotion économique ou touristique. L'environnement (ramassage des ordures ménagères, traitement des déchets...) a été la compétence facultative la plus fréquemment retenue, puisqu'elle était traditionnellement partagée, dans le cadre des anciens syndicats.

Pour inciter les communes à se regrouper, la *loi du 6 février* avait institué des commissions départementales de la coopération intercommunale. Présidées par les préfets, mais composées d'élus (maires, représentants du conseil général et du conseil régional), ces assemblées étaient chargées de proposer des schémas de coopération. Elles ont remis leurs projets le 31 décembre 1993. Il n'est pas certain que ceux-ci donneront lieu à une troisième vague de groupements, car les commissions se sont, dans l'ensemble, contentées de ratifier les initiatives déjà prises par les communes.

Rafaële Rivais

Lire la suite page IV

COMMUNICATION

Premier anniversaire pour « l'Acteur rural »

L'Acteur rural est né en janvier 1993, voilà tout juste un an. Cette publication élégamment illustrée, qui paraît tous les deux mois, s'adresse au monde rural : collectivités territoriales (structures intercommunales, notamment), administrations déconcentrées (eaux et forêts...), chambres de commerce et d'industrie, syndicats agricoles, groupements qui facilitent les reprises d'exploitation, administrations du ministère de l'environnement... *L'Acteur rural* relate des initiatives originales prises pour revitaliser l'économie locale. Il décrit à la fois les projets qui marchent et ceux qui subissent un échec.

Pour créer *l'Acteur rural*, Sylvie Le Calvez, conseiller en communication sur l'aménagement du territoire dans une agence de La Rochelle (Charente-Maritime), est partie du constat qu'il n'existait pas de journaux indépendants dans le monde rural. Seules des publications professionnelles et institutionnelles occupaient le terrain.

Elle a lancé une étude de marché pour savoir quel type d'informations souhaitaient les différents acteurs du développement rural, et pour faire une estimation du marché potentiel. A son étonnement, ses interlocuteurs souhaitaient des informations de fond, des enquêtes, mais aussi des reportages, sur le devenir du cinéma en milieu rural, le tourisme vert ou l'environnement.

Avant sa sortie, le magazine comptait déjà trois cents abonnés, de quoi financer la moitié d'un numéro. En un an, il en aurait gagné près de deux mille, selon Sylvie Le Calvez. *« On espère atteindre le chiffre des sept mille à la fin de cette année »*, indique la rédactrice en chef.

Le journal s'est autofinancé au bout de trois numéros, grâce à l'augmentation du nombre des abonnés. Depuis peu, il bénéficie d'une aide du Fonds régional d'initiative locale pour l'emploi (FRILE), accordée par la préfecture de l'Orne aux entreprises installées en zone rurale défavorisée qui créent des emplois. Cette enveloppe de 200 000 francs représente la valeur d'un demi-numéro. En effet, le magazine a permis de créer deux emplois de journalistes, un poste de documentaliste, un autre d'agent commercial, et de faire travailler quinze pigistes ainsi que soixante-dix correspondants.

« Au cœur des problèmes »

Pour l'instant, *l'Acteur rural* n'est pas disponible en kiosque. *« On préfère d'abord s'implanter du côté des « forces vives » du monde rural »*, explique Sylvie Le Calvez. La *rédaction s'est installée dans* l'Orne, pas trop loin de Caen, où se trouvent ses principaux fournisseurs. Ses locaux sont situés dans un ancien bâtiment agricole prêté au départ par des agriculteurs, puis habilité et transformé, au beau milieu d'un champ, sur la commune de La Gonfrière. *« Cette implantation montre que la création d'entreprise en milieu rural est possible. En outre, elle nous permet d'être au cœur des problèmes dont on traite et de ne pas pratiquer la langue de bois »*, ajoute Sylvie Le Calvez.

P.-Y. R.

▶ *L'Acteur rural*, La Foucaudière, 61550 La Gonfrière. Tél. : (16) 33-24-61-82. Prix de l'abonnement : 390 francs par an.

FINANCES LOCALES

LA RÉFORME DE LA DGF

Les communes se répartiront différemment le principal concours de l'Etat

LA parution, au *Journal officiel* du 4 janvier, de la loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement met un terme au travail engagé par le nouveau gouvernement depuis le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) de Mende, qui s'est tenu le 12 juillet 1993. D'ici un an et demi, le gouvernement fera un bilan de son application et il déposera ses conclusions devant le Parlement avant le 30 avril 1995. Il considère toutefois que le nouveau dispositif vaut pour cinq ans. La *« réflexion d'envergure »* sur la répartition des aides de l'Etat, réclamée par Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France, ne devrait donc pas être engagée dans l'immédiat. De part et d'autre, on attend maintenant le rapport sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales que François Delafosse, conseiller maître à la Cour des comptes, doit *remettre au premier ministre* en avril 1994.

Solidarité en faveur du rural

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Elle s'est élevée à 96,2 milliards de francs en 1993, et devrait atteindre 98,8 milliards en 1994. Elle concerne essentiellement les communes (80 milliards en 1993), dont elle représente le quart des recettes de fonctionnement, mais aussi les départements (15 milliards) et la région Ile-de-France (1,2 milliard de francs). Sa progression s'est considérablement réduite depuis le début des années 80, où elle pouvait atteindre 16 %.

En 1993, l'enveloppe de la DGF a augmenté de 4,33 %. En 1994, elle va progresser de 2 % seulement, c'est-à-dire comme l'inflation, le gouvernement l'ayant, dans un souci d'économie, désindexée de la croissance du produit intérieur brut.

Cette faible évolution de la dotation risquait d'entraîner un blocage de ses mécanismes de répartition. Les deux principales missions de la DGF, qui sont la péréquation des ressources en faveur des collectivités les plus démunies et la garantie d'une progression minimale pour toutes, ne sont compatibles qu'en période de croissance financière. En effet, le système de la garantie, qui assure aux communes un revenu important (la moitié du taux global de progression de la DGF), diminue la part consacrée à la péréquation. L'an dernier, une commune sur six seulement a bénéficié de ce mécanisme correcteur. En 1994, la proportion risquait d'être plus faible encore.

Pour éviter cet écueil, le gouvernement a décidé de ne pas faire jouer la garantie minimale en 1994. La part de DGF des communes restera la même qu'en 1993. Certaines collectivités pourront néanmoins toucher un « plus » si elles sont éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) ou à la dotation de solidarité rurale (DSR).

La création de la dotation de solidarité rurale est la principale innovation de la réforme. Elle sera financée grâce au gel de l'ensemble de la DGF communale. Elle ira aux communes de moins de 10 000 habitants, mais aussi, comme l'a demandé l'Association des petites villes de France, soucieuse de limiter le saupoudrage, aux chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité.

La dotation de solidarité urbaine ira aux communes de plus de 10 000 habitants. Elle sera désormais attribuée en fonction d'un indice qui combine le potentiel fiscal, le nombre de logements sociaux par rapport au parc total, les aides personnelles au logement, mais aussi le revenu moyen par habitant, comme le voulait l'Association des maires des grandes villes de France, les agglomérations comptant de nombreuses personnes démunies. L'association regrette toutefois de ne pas avoir pu faire prendre en compte le nombre des allocataires du RMI. Le type de logements sociaux auxquels il est fait référence sera précisé par décret, les maires des grandes villes espérant que soient concernés les résidences universitaires, les foyers de travailleurs, les maisons de retraite à caractère social et les logements dépourvus de tout confort.

Effrayante complexité

L'équilibre de la DGF était menacé, en outre, par le succès de l'intercommunalité. La part destinée aux communautés de communes et de villes n'a, certes, été que de 200 millions de francs en 1993. Mais les groupements à fiscalité propre ont regroupé 12 millions de Français en 1991, et près de 17 millions, à la fin de l'année 1992. Que se passerait-il, le jour où 58 millions de Français feraient partie de structures intercommunales, se demande un spécialiste, dans les *Notes bleues de Bercy*. La loi portant réforme de la DGF supprime donc la garantie de progression minimale des communautés de communes et des districts, et elle encadre l'évolution de leurs recettes. Les groupements de communes de moins de 35 000 habitants pourront néanmoins disposer d'une deuxième chance avec la dotation de développement rural (DDR) s'ils mettent en œuvre des projets de développement économique ou d'aménagement de l'espace permettant de générer des emplois.

En créant une masse forfaitaire, d'une part, et une dotation d'aménagement, d'autre part, le gouvernement a sans doute simplifié l'architecture de la DGF. Mais les critères d'attribution de la seconde sont d'une effrayante complexité, certains paramètres intervenant à plusieurs reprises. Le mécanisme de la DGF devrait donc rester assez obscur pour nombre d'élus locaux et pour leurs administrés.

R. Rs.

DÉVELOPPEMENT

Les Caisses d'épargne au secours des collectivités

René Barberye, président du directoire du Centre national des Caisses d'épargne et de prévoyance, a annoncé récemment que ce groupe débloquait 2,5 milliards de crédits à taux préférentiel pour soutenir le développement économique local.

Une enveloppe de 1 milliard de francs sera accordée aux collectivités locales, sous la forme de prêts étalés sur dix ans, au taux de 5,75 %. Elle sera destinée, en priorité, aux petites et moyennes collectivités, qui obtiennent généralement des conditions d'emprunt moins avantageuses que les grandes. Cet argent devra financer des projets d'investissement, et non servir à la renégociation de dettes. Seront concernés les travaux d'équipement, d'entretien du bâtiment, d'assainissement, et les investissements immatériels *s'appuyant sur des contrats* avec les entreprises implantées localement. Une somme de 1,5 milliard de francs sera par ailleurs attribuée, sous la forme d'emprunts au taux de 7,50 %, aux PME-PMI qui répondront aux appels d'offre des collectivités.

Dans un communiqué en date du 11 janvier, le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, s'est félicité de cette double action en faveur du développement local, qui *« répond à [son] souci »* de *« favoriser l'emploi en contribuant au soutien de l'activité au niveau local »*. Avec une part de marché de l'ordre de 20 %, le groupe des Caisses d'épargne est le second prêteur des collectivités, derrière le Crédit local de France. Son effort permettra de soutenir l'investissement au moment où le secteur public local commencera à subir les effets de la *récession*.

DROIT

L'ALSACE-MOSELLE SUR ORDINATEUR

Le Parlement va examiner un projet de loi permettant d'informatiser le Livre foncier

Neuf ans après que les notaires régionaux en eurent exprimé l'urgence, l'informatisation du Livre foncier d'Alsace-Moselle va sans doute pouvoir commencer. Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, a fait adopter, mardi 18 janvier en conseil des ministres, le projet de loi indispensable qui sera soumis au Parlement au printemps. Ce texte créerait un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de cette tâche. Il serait composé de l'Etat, de la région Alsace et des trois départements concernés, du conseil interrégional des notaires et de l'Institut du droit local alsacien-mosellan, qui a été à la pointe du combat pour défendre le projet. Le Livre foncier, hérité en Alsace-Moselle du droit allemand, est un système original de publicité foncière, très différent de la conservation des hypothèques du reste du territoire. Comme en Autriche ou en Allemagne, il s'agit de registres, tenus par des magistrats spécifiques, qui permettent de connaître la situation juridique complète d'un bien immobilier.

Son informatisation, étudiée en 1985 par le conseil interrégional des notaires, premiers utilisateurs du système, se heurtait à deux obstacles. Seule une loi peut créer l'organisme qui la mènera, et surtout le Livre foncier sur ordinateur doit trouver un financement régulier. Plusieurs tentatives de parlementaires alsaciens, fin 1992 puis au printemps 1993, se sont soldées par des échecs d'abord devant l'Assemblée nationale, puis devant le Conseil constitutionnel. Finalement, après plusieurs motions des collectivités locales alsaciennes et des nombreux courriers des élus régionaux, *une solution a été trouvée*. Pierre Méhaignerie a confirmé à la mi-janvier au député du Bas-Rhin Adrien Zeller (UDF-CDS) qu'un « arbitrage » sur ce texte avait été rendu par les services du premier ministre. Le GIP pourra être créé dès le vote de cette courte loi « locale ». Le fonctionnement du système sera assuré par l'extension à l'Alsace-Moselle du droit d'enregistrement de 0,6 % sur certains actes, jusqu'ici inconnu à l'est des Vosges, que les départements pourront reverser en tout ou partie au GIP.

Cette « affaire » du Livre foncier, qui a largement mobilisé les élus – toutes étiquettes politiques confondues – et les milieux socio-économiques en Alsace-Moselle, illustre un problème juridique spécifique aux trois départements. Leur « droit local », combinaison d'un héritage de droit français antérieur à 1870, ou allemand jusqu'en 1918, est très difficile à retoucher. Pour le modifier, il faut convaincre administrations et parlementaires nationaux. L'Institut du droit local alsacien-mosellan, créé en 1985, joue dorénavant un rôle important pour cette tâche de lobbying.

de notre correspondant à Strasbourg
Jacques Fortier

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Vendre aux collectivités.** – La société Territoria Services organise, pour le compte de l'association Territoria, que préside Richard Sintès, secrétaire général adjoint à la mairie de Levallois-Perret, une série de séminaires intitulés « Réussir sur le marché des collectivités locales ». Destinées à des cadres du secteur privé, ces actions de formation, groupées sur deux journées, auront lieu les mardi 25 et mercredi 26 janvier, puis les dimanche 27 et lundi 28 mars, ainsi que les mercredi 8 et jeudi 9 juin.
▶ **Renseignements : (16-1) 46-40-32-40.**

■ **Sécurité routière.** – La Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) tiendra ses prochaines assises nationales de la sécurité routière à Soissons (Aisne), jeudi 27 et vendredi 28 janvier.
▶ **Renseignements : (16-1) 45-44-99-61.**

■ **Aménagement du territoire.** – Le conseil général de l'Hérault organise jeudi 27 et vendredi 28 janvier à Montpellier, sur le site de l'hôtel du département, un colloque s'inscrivant dans le débat lancé par le ministère de la défense intitulé « L'aménagement du territoire : utopie ou réalité ? ». Trois ateliers présenteront des expériences concrètes, des témoignages, et réfléchiront sur la pertinence des définitions des territoires.
▶ **Renseignements : (16) 67-84-67-84.**

■ **Musées.** – Un colloque international organisé par l'Observatoire des politiques culturelles ayant pour thème « Musées, gérer autrement : financement-partenariat-ressources humaines » aura lieu jeudi 27 et vendredi 28 janvier à Grenoble (Isère). Le jeudi, les principales interventions auront pour thèmes : « Evolution internationale et réformes institutionnelles », « Les partenariats dans les domaines éducatifs et sociaux », « Activités commerciales et nouvelles modalités de financement ». Le vendredi : « Tourisme et développement local », « Les relations avec les entreprises », « Les projets culturels des musées »...
▶ **Renseignements : (16) 76-44-33-26.**

■ **Rencontres architecture-éducation.** – Des architectes, des urbanistes, des paysagistes, des plasticiens et des ethnologues notamment se retrouveront les 27, 28 et 29 janvier à Lyon pour réfléchir et discuter des expériences menées avec les enseignants et des possibilités de partenariat dans le domaine de l'architecture. Des représentants de plusieurs ministères participeront à ces débats organisés par le CAUEC Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du Rhône et le rectorat de Lyon.
▶ **Renseignements : (16) 78-88-56-87 ou 78-42-38-39.**

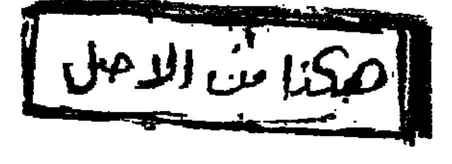
■ **Environnement.** – L'association Orée organise quatre tables rondes sur son thème de prédilection : le partenariat entre les entreprises et les collectivités locales en lien avec les problèmes d'environnement. Orée fédère des adhérents aussi divers que Eco-Emballages, la Jeune chambre économique française, la COFIT, Procter et Gamble, Yves Rocher ou Netcom. Cette dernière publie entre autres le mensuel *Décision Environnement* et coordonnera les débats, qui auront lieu, le jeudi 3 février, lors du salon Ecotop au Palais de la musique de Lille.
▶ **Renseignements : (16-1) 47-00-84-52.**

■ **Les 15-25 ans au cœur des mutations sociales.** – Tel est le thème du colloque organisé par le Codase (Comité dauphinois d'action socio-éducative) les 27, 28 et 29 janvier à Grenoble. Cet organisme, qui célèbre son quarantième anniversaire, souhaite ainsi participer à la réflexion sur les problèmes des jeunes dans la société contemporaine et les relations qu'ils entretiennent avec les différentes structures que sont l'école, la famille, le système politique et les structures de travail.
▶ **Renseignements : (16) 76-84-10-91.**

PUBLICATIONS

■ **Ratios.** – La direction générale des collectivités locales vient de publier le *Guide des ratios des communes de moins de 10 000 habitants-1991*. Elaboré à partir des comptes de gestion de l'année 1991, cet ouvrage fait apparaître une série de valeurs moyennes telles que les frais de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement, ou les annuités de la dette par rapport à la population.
▶ **Collection « Décentralisation », La Documentation française, 70 francs.**

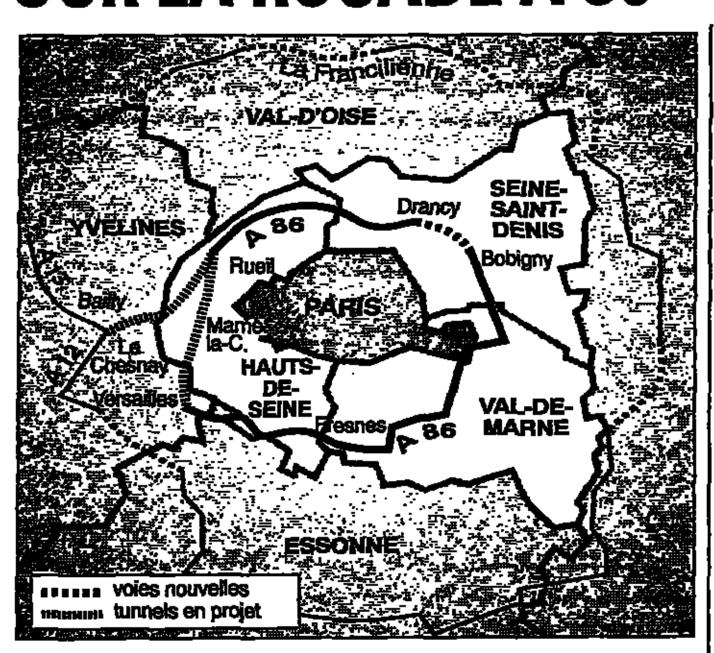
■ **Lobbying.** – La collection « Que sais-je ? » vient de publier un ouvrage sur le lobbying. Ce petit livre évoque notamment l'influence des élus locaux sur la politique communautaire, et notamment leur rôle dans la définition du « zonage », qui conditionne l'attribution de fonds structurels.



ÉQUIPEMENT

RETARDS POUR LA ROCADE A 86

Les Franciliens risquent de devoir attendre pour parcourir, d'un seul coup, les 80 kilomètres de la rocade A 86 qui contournera l'agglomération parisienne. L'enquête d'utilité publique qui doit précéder les travaux sur le tronçon, en tunnel concédé, entre Rueil (Hauts-de-Seine) et Versailles (Yvelines) n'a toujours pas été lancée par le ministre de l'équipement. Quant aux deux autres tronçons en cours de réalisation, ils prennent du retard. A l'est, la partie qui permettra de relier Bobigny à Créteil et à Nanterre sera probablement achevée deux ans après la date prévue. Au sud, les élus de la ville de Fresnes craignent que les deux dernières tranches d'aménagement ne soient jamais terminées.



A l'est, encore quatre ans de travaux

L'autoroute A 86 devrait être achevée dans l'Est parisien en 1998. Elle permettra à Bobigny d'être reliée directement aux deux chefs-lieux des départements voisins, Créteil et Nanterre.

Suspendus durant un an pour permettre à l'Etat de revoir son projet et d'y apporter des améliorations exigées par les élus et riverains des communes de Bobigny et Drancy, les travaux de réalisation des cinq derniers kilomètres nécessaires au bouclage de l'autoute A 86 en Seine-Saint-Denis ont repris en août dernier pour une durée de quatre ans : quatre années durant lesquelles la circulation sur la nationale 186, entre le pont Repiquet à Drancy et le pont de Bondy, devrait être particulièrement difficile.

Consciente des nuisances engendrées par ce chantier important et pour en limiter au minimum les désagréments, la direction départementale de l'équipement a choisi une méthode de construction rapide pour la réalisation des 2 200 mètres de tunnel dans la traversée de Bobigny.

Cette technique de « tranchée couverte » (réalisation des parois, construction d'une couverture en béton armé à même le sol avant le déblaiement des terres en taupe sous la dalle) devrait permettre de reconstituer rapidement la circulation en surface et procéder aux aménagements paysagers.

Quatre milliards de francs

Selon le calendrier prévu, le carrefour giratoire Pierre-Semard à Bobigny devrait être mis en service en août 1994 et le carrefour Gagarine, près de la préfecture, en avril 1995. Les travaux d'aménagement paysager de la dalle entre la préfecture et le palais de justice devraient pouvoir débuter en septembre 1995. Courant 1997, il ne resterait à réaliser que les revêtements des chaussées et les équipements de sécurité et de signalisation avant l'achèvement de ce maillon dans les premières semaines de 1998. Prévu avant le déroulement de la Coupe du monde de football au futur Grand Stade de Saint-Denis, le bouclage de l'autoroute A 86 dans l'Est parisien devrait décharger le périphérique, les autoroutes A 1 et A 3 et les voiries locales. Elle devrait drainer un trafic estimé à 45 000 véhicules par jour et par sens. Selon le directeur départemental de l'équipement, Bertrand Meary, environ 20 000 véhicules pour*raient quitter le périphérique* pour emprunter l'A 86, 18 000 délaisser la nationale 186 et les départementales RD 30 et RD 27 *pour prendre la voie rapide et* 7 000 abandonner l'actuel détour par les autoroutes A 1 et A 3.

En attendant, les automobilistes et les habitants de Drancy et de Bobigny devront s'armer de patience et supporter, durant encore quatre ans, les nuisances de ce chantier dont le coût global en francs 1994 devrait avoisiner les 4 milliards à raison de 650 millions de francs le kilomètre, toutes dépenses confondues, coût nettement supérieur à la moyenne du kilomètre de l'autoroute A 86, estimée à 500 millions.

Martine Boulay-Meric

Interruption au sud

« L'incertitude pèse sur le déroulement des travaux de l'autoroute A 86 dans sa traversée de Fresnes. » Pour cette commune du sud du Val-de-Marne, qui marque la frontière avec les Hauts-de-Seine, leur poursuite constitue *« une priorité que nous voulons réaffirmer. En effet, les Fresnois ne sauraient attendre éternellement la fin des travaux »*, affirme le maire de la ville, Gabriel Bourdin (PS).

Depuis la fin du mois d'août, la deuxième tranche des gros travaux de l'autoroute étant terminée, le trafic routier s'effectue, en partie en souterrain, en partie en tranchées ouvertes. Il passe sous trois carrefours, dont celui de la Déportation au niveau de la prison. Tous les feux tricolores ont été supprimés et la circulation s'effectue sur deux fois deux voies.

Malgré les apparences, il ne s'agit pas encore de l'autoroute telle qu'elle a été prévue. Seule la première partie est achevée et il reste encore deux autres tranches de travaux à réaliser, soit un investissement d'environ 900 millions de francs. En effet, le projet initial, approuvé par une déclaration d'utilité publique (DUP) de juillet 1984, prévoyait que l'autoroute serait constituée de deux tunnels séparés (un pour chaque sens de circulation) disposant chacun de trois voies *et d'une bande d'arrêt* d'urgence. Aujourd'hui, un seul est réalisé et il est insuffisant pour absorber dans des conditions satisfaisantes, de sécurité notamment, l'afflux de trafic que ne va pas manquer d'entraîner l'ouverture du premier tunnel de cette même autoroute A 86 dans Antony, à la fin de 1994.

Aujourd'hui, plusieurs élus régionaux croient, à tort, que le tronçon de Fresnes est achevé. Et comme les deux dernières tranches doivent faire prochainement l'objet de discussions dans le cadre du X[e] plan quinquennal (1994-fin 1998) Etat-région, la ville a envoyé une lettre-circulaire à chaque élu régional. Par ailleurs, elle a reçu une délégation d'élus socialistes qui a conforté sa position. Ce n'est pas le cas des Verts qui ne veulent pas du deuxième tunnel. Ils souhaitent seulement quelques travaux en surface et une amélioration pour les riverains en couvrant les parties déjà réalisées. Enfin, ils préconisent d'accélérer la venue du trans Val-de-Marne (ligne d'autobus en site propre reliant déjà Saint-Maur au marché de Rungis via Créteil) jusqu'à Fresnes. Cette prise de position ne satisfait pas la mairie. En effet, il est prévu depuis toujours de couvrir les parties en tranchée ouverte de l'autoroute par une dalle, afin de supprimer les nuisances sonores pour les riverains et d'en faire un espace de rencontre ; or, techniquement, la tranchée actuelle ne peut être couverte seule.

Encombrements et ralentissements

L'abandon des travaux en l'état ou leur gel pour une durée indéterminée perpétuerait la coupure de la ville en deux. De plus, les projets urbanistiques de la mairie (construction d'habitations, création de locaux d'activité et aménagement d'espaces verts) seraient remis en cause. L'inquiétude de la municipalité est d'autant plus grande que l'Etat s'est considérablement désengagé et que le conseil régional, qui accordait sensiblement la même enveloppe aux routes et aux transports en commun, va donner, à partir de cette année, la priorité à ces derniers. *Bien sûr, l'achèvement de* l'A 86 reste une priorité, mais nul ne sait sous quelle forme et dans quel délai. Le report des travaux – *il semble bien que les deux* dernières tranches ne sont pas retenues dans le cadre du XI[e] plan –, selon les élus fresnois, risquerait de compromettre gravement *le* bénéfice de ce qui a été réalisé. En effet, les encombrements, ou à tout le moins les ralentissements sur le tracé actuel de l'autoroute A 86, pourraient rejeter une partie du trafic en surface sur la RN 186, créant de nouveaux bouchons.

Francis Gouge

ENVIRONNEMENT

LES PARISIENS FONT LA CHASSE AUX NITRATES

Pour préserver son eau potable, la capitale doit traquer les polluants jusqu'en Normandie et en Brie

LES dames du seizième arrondissement seront ravies d'apprendre que le liquide municipal qui coule de leurs robinets vient directement de sources campagnardes jaillissant dans les collines normandes, à plus de 100 kilomètres de là. Pourtant cette eau est moins pure que celle qui, puisée dans la Seine et traitée par l'usine d'Ivry, est distribuée dans l'est de Paris.

Lorsqu'en 1881 les conseillers municipaux de Paris décidèrent d'aller chercher de l'eau dans le Thimerais, terroir humide et bocager niché aux confins de la Normandie et du Perche, ils croyaient bien faire. Ils étaient dans la ligne de l'audacieuse politique du baron Haussmann qui, sous le Second Empire, avait construit les aqueducs apportant aux Parisiens les fraîches et pures eaux de la Brie et de l'Yonne. Mais quelle entreprise ! Sept sources captées dans la commune de Rueil-la-Gadelière (Eure-et-Loir), à quelques kilomètres de Verneuil-sur-Avre, furent achetées et captées. Puis il fallut exproprier une bande de 26 mètres de large et de 100 kilomètres de long, y construire une conduite souterraine de 1,70 mètre de diamètre ponctuée de siphons et d'une dizaine d'aqueducs aériens, notamment pour franchir l'Eure. Douze années de négociations, de disputes, *de travaux et de dépenses*. Car les Parisiens prétendaient soustraire 70 000 m³ par jour aux Normands, qui ne l'entendaient pas de cette oreille. Par deux fois les agents de l'administration furent molestés. Les gendarmes durent les protéger. Enfin, en 1893, la bonne eau du Thimerais se déversait dans le réservoir de Saint-Cloud, alimentant les arrondissements de l'Ouest parisien. En 1972, deux captages supplémentaires forés dans les nappes phréatiques de Vert-en-Douais et de Montreuil, sur le tracé de l'aqueduc, doublèrent l'approvisionnement, le portant à 160 000 m³ par jour. Vingt pour cent de l'eau potable distribuée quotidiennement aux Parisiens !

Mais les campagnes ne sont plus ce qu'elles étaient. Les paysans ont *drainé les bas-fonds*, cultivent intensément le maïs et le colza, répandent à profusion désherbants et engrais, installent des *élevages industriels et déversent* leurs détritus sur les décharges villageoises. Bref, l'ancienne pureté des sources est compromise. *Les hygiénistes européens* ont fixé des normes : pour être potable un litre d'eau ne doit pas contenir plus de 0,1 microgramme d'atrazine (un désherbant) *et pas* plus de 50 milligrammes de nitrates (provenant essentiellement des engrais azotés non utilisés par les plantes). Les nitrates ne sont guère dangereux en eux-mêmes, mais ils ont une désagréable propension à se transformer en nitrites dans l'estomac non acide des tout-petits. Ces nitrites à *leur tour fixent l'oxygène du sang*. Au-delà de 80 milligrammes de nitrate dans l'eau de ses biberons, un nourrisson risque l'asphyxie.

Cinq cents techniciens

A Breuil-en-Gadelière, en tout cas, on constate que les sources contiennent chaque année *un peu plus de nitrates*. Les taux atteignent actuellement entre 44 et 47 milligrammes par litre. Bientôt il faudra fermer les *vannes*. La même dégradation s'observe dans les captages de la Brie, aux alentours de Provins.

François Ozanne, qui fut *pendant* des années patron de l'une des grandes directions de la Ville et qui a été nommé récemment à la tête de la Société anonyme de gestion des eaux de Paris, se fait du souci. La SAGEP n'est autre que l'ancien service municipal des eaux, transformé en 1987 par Jacques Chirac en société d'économie mixte avec participation des distributeurs privés que sont la Générale des eaux (15 % du capital) et la Lyonnaise (15 %). Sa mission : assurer aux Parisiens les 800 000 m³ d'eau potable qui leur sont quotidiennement *nécessaires*.

Avec plus de cinq cents techniciens, la SAGEP gère, entretient et modernise 120 sources et *1 000 hectares alentour, 600* kilomètres d'aqueducs, trois usines de pompage dans la Seine et la Marne, sept réservoirs entourant la capitale et 1 800 kilomètres de conduites. Pour la quantité, ça va, mais la qualité proverbiale de l'eau *parisienne* pose à *présent* problème.

François Ozanne et ses hommes sont donc obligés de *chausser des bottes et* d'aller arpenter les campagnes briardes et les vallons du Thimerais. Méthode : convaincre les cultivateurs *qu'ils n'ont aucun intérêt à* gaspiller les engrais et à polluer leurs propres sources, qui alimentent aussi Paris. *« Il s'agit de concilier intelligemment les exigences de l'agriculture moderne et celles des approvisionnements urbains*, explique le directeur de la SAGEP. *Elles sont finalement convergentes, si l'on songe que les nitrates peuvent intoxiquer les élevages de poussins et de porcelets. Déjà les Allemands ont refusé des fromages français au motif qu'ils avaient été fabriqués avec de l'eau nitratée. Ruraux et citadins, nos intérêts sont liés. »*

Depuis 1989, les Eaux de Paris et la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne ont signé un accord de coopération. La SAGEP finance, à raison de 1 million de francs par an, les carottages et les analyses qu'un certain nombre d'agriculteurs acceptent de faire dans leurs champs. Objectif : ne pas laisser après les récoltes plus de 40 kilos d'engrais par hectare. Et on encourage les cultures intercalaires qui pompent les nitrates excédentaires. Déjà la teneur en nitrate n'augmente plus dans les captages.

A l'ouest, d'autres actions sont engagées. Les gardes-sources patrouillent et des capteurs automatiques surveillent en permanence la qualité des eaux. Au moindre dépassement des normes, le captage fautif est rejeté en rivière. S'il le fallait, on le condamnerait définitivement comme cela s'est déjà produit. Par ailleurs, on comble les trous – les bétoires – les failles et les puits naturels qui pourraient servir de dépotoirs. La ville les achète, si *nécessaire*. On étend des films plastiques pour empêcher les eaux trop nitratées de filer vers les sources. On tente de convaincre les cultivateurs de remettre en herbe les parcelles longeant les ruisseaux. Ce seront autant de zones tampons filtrant les *polluants*.

Enfin, à titre expérimental, la SAGEP a construit à Dreux une installation pilote de dénitrification. *L'eau passe sur de la limaille* de fer et des bactéries dévorent les nitrates. Un brevet a été déposé et l'homologation du procédé demandée au ministère de la santé.

Tout cela passe par le dialogue avec les responsables ruraux. Aussi il y a trois mois, à l'occasion du centenaire de la mise en service de l'aqueduc de l'Avre, un état-major parisien s'est déplacé dans le Thimerais. Exposition historique, visite des sources, dégustation des crus, conférence de presse, discours en mairie, on a chanté la collaboration ville-campagne. D'ailleurs les maires profitent des ouvrages parisiens sous forme de taxe professionnelle : en 1992, cinq communes se sont partagées 328 000 francs. Pour manifester son bon vouloir, Paris, dit-on, aurait financé les trottoirs de Rueil-la-Gadelière. Guy Naveau, le maire, n'en est pas mécontent. Chacun en somme est en train de comprendre cette loi de l'écologie : qu'ils le veuillent ou non, les hommes – ruraux et urbains – ont partie liée. Paris ne peut vivre sans son bassin environnant. Nous sommes tous embarqués sur la même terre.

Marc Ambroise-Rendu

AMÉNAGEMENT

Les nouveaux chalets du bois de Boulogne

Dès le début du mois de mars, les promeneurs qui fréquentent le bois de Boulogne pourront profiter de nouveaux lieux de repos et de restauration. Entre le « continent » et les îles du lac inférieur, le passeur reprendra son service (6 francs aller-retour), et ses passagers découvriront au choix soit les écureuils roux qui pullulent à l'abri des chiens (interdits en ces lieux), soit les salons rénovés et la nouvelle terrasse du restaurant « Le chalet des îles » auquel la ville vient de renouveler sa concession pour douze ans.

Les rameurs retrouveront les yoles de mer qu'ils boudaient depuis quelques saisons. En vingt ans les locations d'embarcations ont chuté de moitié. Enfin six kiosques flambant neuf, dont la concession a été enlevée parmi 300 concurrents par une société joliment appelée « Les Bosquettes », proposeront rafraichissements et collations. Parmi celles-ci un sandwich chaud au jambon d'Alicante que le boulanger Poilâne – autre client du Bois – a, paraît-il, jugé savoureux. Trois de ces chalets rustiques fonctionnent déja à la porte Dauphine, près du lac inférieur et à côté de l'hippodrome de Longchamp. Problème à résoudre pour les trois autres : comment les alimenter discrètement en électricité et assurer l'évacuation de leurs eaux usées ?

PARIS

L'aventure des métiers

La grande halle de La Villette accueillera du mardi 25 au dimanche 30 janvier « L'aventure des métiers ». Ce Salon de l'information professionnelle est avant tout destiné aux jeunes, à partir de la 4[e], mais rassemble également professionnels, parents et professeurs. Le but est d'*« encourager les jeunes à imaginer leur avenir professionnel et à travailler pour réussir en leur montrant (...) la variété des métiers d'aujourd'hui »*.

Au programme, cette année : des centaines de métiers présentés, des informations sur les formations assurées par l'ONISEP et CIO interjeunes, une journée auprès d'un professionnel sur son lieu de travail, des conférences-débats entre professionnels et professeurs. Les organisateurs, la société Pédagogie Recherche organisation pour les métiers, attendent plus de 100 000 visiteurs.

▶ **Le Salon sera ouvert du mardi 25 au dimanche 30 janvier de 9 heures à 18 heures. Tarif : 30 F pour les visiteurs individuels. Renseignements : tél. : 42-60-30-48.**

VAL-DE-MARNE

Une école primaire dans un parc historique

La municipalité de Joinville-le-Pont, commune de 16 600 habitants a décidé de construire une école primaire au milieu du parc du Parangon. Aménagé à la fin du règne de Louis XIV, cet espace entourait un château aujourd'hui disparu. Après avoir changé de propriétaire à de nombreuses reprises, le parc avait été acheté en 1857 par un médecin, qui en avait fait, selon les écrits de l'époque, *« la plus vaste et la plus brillante école d'enseignement libre des environs de Paris »*. Elle était destiné à former des cadres pour les entreprises commerçant avec les colonies, avant de fermer en 1914.

L'établissement de huit classes, qui ouvrira à la prochaine rentrée scolaire, doit s'élever à l'emplacement d'anciennes fermes municipales. Il accueillera 200 élèves. Le coût total de cette réalisation est estimé par la municipalité à 14 millions de francs.

AUVERGNE

Des architectes au pied des volcans

L'Auvergne, à l'ombre de ses quatre-vingts volcans, se lance dans un projet ambitieux. Celui d'ériger en pleine nature un centre européen du volcanisme. Son coût est estimé à 250 millions de francs. Le Conseil régional en est le principal instigateur, et son président, Valéry Giscard d'Estaing, défend ce centre scientifique et touristique en précisant : *« Nous visons une opération d'envergure aussi exemplaire que le Futuroscope de Poitiers. »* Pour y parvenir, un concours d'architecture a été lancé, et le jury a déjà retenu cinq équipes dirigées par des architectes prestigieux : Jean-Michel Wilmotte, Ricardo Boffil, Henri Ciriani, Hans Hollein, et Clermontois Douat-Harland. Le projet sera dévoilé au printemps, et l'ouverture de ce musée dédié aux volcans est prévue pour 1997.

BRETAGNE

Les commerçants de Brest opposés à la redevance déchets

Une loi, initiée par Brice Lalonde en 1992, fait des vagues chez les commerçants brestois. Au terme de cette loi, les collectivités locales où n'existe pas de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont dans l'obligation de faire appliquer une redevance pour les déchets non ménagers. Ainsi, à Brest, les commerçants et les administrations doivent payer pour le ramassage de leurs poubelles « professionnelles » un prix minimal de 927 francs pour l'année. Cette disposition a été prise pour inciter à plus de modération dans la perspective de la fermeture des décharges en 2002. Mais les commerçants du port breton considèrent qu'il s'agit d'un nouvel impôt. Six cents d'entre eux ont décidé de renvoyer leur redevance en demandant l'abolition de la loi.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les travaux de Port-Marianne débuteront à la fin de l'année

La municipalité de Montpellier vient d'annoncer la poursuite du projet de Port-Marianne. Cette opération d'urbanisme vise à créer, à l'est de la commune, un quartier articulé autour d'un plan d'eau pouvant accueillir trois cents bateaux. Selon la municipalité, la construction de ce bassin doit débuter au mois de décembre 1994. Autour du port seront construits trois espaces différents. Le premier rappellera une architecture ancienne avec des arcades et des voûtes. Le second, plus futuriste, hébergera la nouvelle faculté de droit. Et plus loin, en direction de l'autoroute A 9, s'étalera une zone paysagère avec un parc de 15 hectares.

PAYS DE LA LOIRE

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Par souci d'efficacité, ce département préfère approfondir les contacts avec quelques pays seulement

« *UN département, ce n'est pas seulement un bureau d'aide sociale !* » Le président du conseil général, Charles-Henri de Cossé-Brissac, ne comprend pas qu'on puisse s'interroger sur la politique de coopération décentralisée menée depuis sept ans par la Loire-Atlantique.

Depuis que les lois de 1992 ont confirmé pour les collectivités locales le droit de développer des relations extérieures, il estime que *« c'est plus qu'un droit, c'est un devoir. Le devoir de ne pas s'isoler »*. Et d'ajouter : *« Attention pour autant à ne pas tomber dans le piège du saupoudrage en étant partout et nulle part. »* Pour ne pas être partout, le département concentre aujourd'hui son action sur cinq pays : la Guinée, avec laquelle de premiers liens ont été tissés en 1987, puis la Tunisie, le Maroc et enfin la Pologne et la Hongrie.

Pour être les plus récentes, c'est avec ces deux derniers pays que les relations semblent les plus prometteuses. *« Il est bien entendu,* explique Charles-Henri de Cossé-Brissac, *que la coopération décentralisée, ce n'est pas simplement du jumelage, ni de l'aide humanitaire : c'est bien plus ambitieux. Les collectivités doivent créer par des actions durables les conditions favorables dont les entreprises ont besoin pour pouvoir s'engager. »*

Pêche et francophonie

La Hongrie est un bon exemple. Le département de Loire-Atlantique a réalisé l'andit des stations de traitement des eaux du département d'Heves, s'ouvrant ainsi d'importants marchés pour l'exploitation ou la modernisation des équipements. A tel point qu'aujourd'hui d'autres départements hongrois frappent à la porte.

En outre, la Loire-Atlantique travaille à la promotion de la francophonie : un lecteur de français (en l'occurrence une enseignante), aujourd'hui retraité, a été mis à disposition de l'école de formation des professeurs de langue à Eger.

Au total, les relations sont aujourd'hui si étroites que la Loire-Atlantique a été désignée comme tête de réseau national pour la Hongrie, à charge pour elle de coordonner l'ensemble des projets montés dans ce pays par les départements français.

Autre exemple significatif, autre réussite : les échanges engagés en 1989 avec le gouvernorat de Mahdia en Tunisie, l'une des principales zones de pêche. La Loire-Atlantique a investi dans la formation des marins-pêcheurs, créant un *climat* » particulièrement chaleureux entre les deux communautés. C'est ainsi qu'un pêcheur du Croisic a passé un mois et demi sur un chalutier tunisien avant que des Tunisiens ne viennent s'initier à la pêche moderne dans l'Atlantique nord.

De ces relations amicales, on espère bien sûr, à terme, des retombées pour notre matériel de pêche, comme cela s'est passé dans le domaine agricole. Le programme d'amélioration de la production laitière, initié par la chambre d'agriculture, a débouché sur l'achat de tanks à lait par les Tunisiens.

Aujourd'hui, le même programme est lancé au Maroc, où le département de Loire-Atlantique coopère avec la province d'Agadir. D'importantes relations portuaires pourraient être nouées avec le Maroc : un premier bateau-test est venu décharger mi-décembre au tout nouveau terminal fruitier de Saint-Nazaire, ce qui pourrait préfigurer la mise en place de lignes régulières.

En attendant, le département soigne son image à Agadir en organisant mi-janvier les journées de la Loire-Atlantique : exposition, films de Jacques Demy, promotions gastronomiques dans les hôtels... jusqu'aux footballeurs du FC Nantes-Atlantique qui affronteront l'équipe locale en match amical.

Un catalyseur de compétences

« Ce qui compte, c'est que le département fonctionne comme un catalyseur de compétences, explique Jacques Chaumié, directeur du service des relations économiques internationales. *Il est là pour valoriser le savoir-faire des acteurs économiques et culturels locaux pour l'exporter. »*

De fait, à travers la coopération décentralisée, sont mobilisées les entreprises, les assemblées consulaires, les grandes écoles et les associations. Sachant que tous les programmes d'intervention sont financés à parité par l'Etat ou la CEE, le budget opérationnel à la charge du département reste relativement modeste : 2 millions de francs.

de notre correspondant à Nantes
Yves Decaens

SUCCÈS POUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Suite de la page I

Tous les élus s'accordent à reconnaître que les incitations financières proposées par la loi du 6 février 1992 ont constitué un puissant moteur pour l'intercommunalité. *« On ne se marie pas pour avoir des cadeaux, mais on ne les refuse pas »*, constate Michel Guégan (proche du CDS), fondateur de la première communauté de communes, et président du groupe de travail sur l'intercommunalité à l'Association des maires de France (AMF). Dès leur première année d'existence, les groupements à fiscalité propre touchent une part de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Celle-ci s'est élevée, en moyenne, à 60 francs par habitant l'an dernier.

Grincements de dents

L'arrivée des groupements à la table de la DGF a suscité des grincements de dents chez les représentants des communes non associées, qui ont craint de voir leurs propres recettes diminuer. La montée en puissance très rapide des structures intercommunales et l'assurance qu'elles avaient de toucher une garantie de progression minimale ont, en effet, menacé l'équilibre de la DGF. C'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement a entrepris de réformer l'architecture de ce concours financier de l'Etat. La loi parue au *Journal officiel* du 4 janvier supprime la garantie de progression minimale des communautés de communes et des districts. Les recettes de ces groupements pourront diminuer de 20 % par rapport à celles de l'année antérieure, et leur progression ne devra pas excéder 20 % de ce montant.

« Coquilles vides »

La dotation de chacune sera calculée en fonction d'un paramètre au nom barbare, le « coefficient d'intégration fiscale », qui indique l'importance des impôts transférés à l'entité supracommunale. Cette mesure est destinée, selon le législateur, à décourager les « chasseurs de primes » qui créent des structures de coopération dans le seul but de toucher de la DGF. Mais le verrou sera-t-il solide ? Pour « gonfler » le fameux coefficient, des gestionnaires habiles pourront transférer la fiscalité des communes membres au groupement, et la leur reverser sous forme de subventions, prévoient des spécialistes. *« Le coefficient est utile, mais il ne permet pas, seul, de distinguer les « Coquilles vides » des groupements porteurs d'un projet »*, estime Michel Guégan.

Les élus mesureront l'effet de la réforme de la DGF lorsqu'ils auront connaissance des dotations attribuées à leur propre groupement. Pour certains observateurs, l'avenir de la coopération dépendra de ces chiffres. Selon Michel Guégan, *« il faudrait aussi que le grand débat sur l'aménagement du territoire insiste sur la nécessité de cette coopération »*.

Rafaële Rivais

MIDI-PYRÉNÉES

LA MÉMOIRE DE BLAGNAC

La Maison de l'histoire rassemble des photos sur la France des années 40

PASSÉE la double porte aux montants gris et jaune, le visiteur entre de plain-pied dans l'histoire, dans la Maison de l'histoire, comme il est indiqué au fronton de l'édifice, pour tout dire dans la salle Jean-Louis-Puig, résistant et premier maire de Blagnac (Haute-Garonne), après la Libération. Avec ses structures métalliques aux couleurs vives, le lieu affirme son appartenance à l'architecture de cette décennie. Maison ancienne transformée par deux architectes locaux dans le style de cette place des Arts où trône déjà l'hôtel de ville et où règne un autre Puig, Jacques, fils du premier.

Quand les programmes l'autorisent et que les professeurs y consentent, des classes entières viennent entre ces murs découvrir des clichés de cette France des années 40, pétainiste, collaboratrice et résistante tout à la fois. De grandes et belles photographies, signées Jean Dieuzaide, le créateur du château d'eau de Toulouse, et Germaine Chaumel, sa marraine en photographie qui, pour le compte de *Paris-Soir*, tint la chronique des jours de guerre de Vichy. On y voit des enfants en extase à l'écoute du maréchal, des miliciens défilant martialement dans les rues de Toulouse, Jean Bousquet accueillant Philippe Pétain dans la Ville Rose, des scènes de la vie quotidienne, des slogans d'époque, des images de propagande. Mais aussi des images de l'autre France, celle du refus, de la Résistance, des tickets de rationnement, des tracts de la Résistance, des communiqués de la BBC, des étiquettes de cahier collées à la sauvette sur quelques descentes de chéneaux pour crier une révolte, ou appeler à une petite désobéissance. Double point de vue avec ces vidéos-témoignages de résistants, pour la plupart réalisées par le CERRAV HIS et que chacun peut regarder sur les téléviseurs de la maison, disposés à cet effet.

Expositions et commercialisation

Le Centre de recherche et de représentation audiovisuelle de l'histoire a trouvé refuge en ce lieu. Il en constitue l'originalité, mais participe aussi de son ambiguïté fondatrice. Ce centre, qui consacre l'essentiel de son travail à la réalisation d'une mémoire vivante de la Résistance, a créé une collection de cassettes vidéo. Une vingtaine ont été éditées à ce jour, qui veulent restituer les paroles des résistants, grands ou sans grade, du combattant de l'ombre Lucien Llabrès, le communiste, à Paul Milliez, médecin éduqué chez les jésuites, ou encore Claude Gérard, une femme qui, à vingt-huit ans, devint responsable régionale des Mouvements unifiés de la Résistance. Ce travail, qui va d'une exposition à l'autre, est également commercialisé. Il est en très grande partie l'enfant de l'ESAVE, l'Ecole supérieure d'audiovisuel de l'université du Mirail qui, outre le concours du Centre national de la cinématographie, des Archives de France, du secrétariat aux anciens combattants, des ministères de la défense et de la recherche, a trouvé à Blagnac des oreilles attentives et des idées précieuses.

A l'origine, il y avait une association *« pour l'étude et la présentation de l'histoire de la Résistance et de Blagnac »*. Un petit cénacle d'anciens résistants et de passionnés d'histoire qui éditaient une revue et cherchaient un lieu où se poser. La mairie offrit les locaux, le conseil général son aide, pour peu qu'on ne fasse pas à Blagnac un second musée de la Résistance. Jeunes cinéastes et historiens de Blagnac, sous la férule de l'universitaire Rolande Trempé, se sont donc associés. Si leurs activités dans le cadre du CERRAVHIS engendrent parfois tension et incompréhension, ils initient depuis novembre 1992 une autre approche de l'histoire.

La prochaine exposition sera consacrée, en 1994, aux étrangers dans la Résistance, mais la Maison de l'histoire voudrait bien enrichir son fonds d'archives en rachetant par exemple les clichés de la journaliste Germaine Chaumel, décédée en 1982, dont la fille vit à Blagnac et qui possède un trésor inexploité de plusieurs milliers de photographies que convoite également la ville de Toulouse.

de notre correspondant à Toulouse
Gérard Vallès

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex



Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

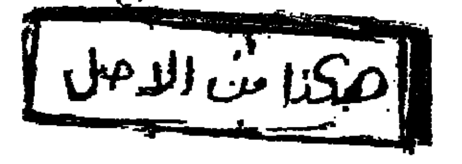
Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



PAYS CHARTRAIN

Le syndrome de la banlieue

LA mairie de Bleury est un manoir du quinzième siècle. Son boulanger, un commerçant ambulant. Quant au facteur, lorsqu'on le lui demande avec le sourire, il fait les courses et il vend des timbres. Ce lieu-dit n'est pas perdu au fond de la France profonde : il est situé à 60 kilomètres de Paris.

Maire de ce village d'Eure-et-Loir depuis quatre ans, Catherine Pesnot fait partie du *« front du refus »*. Entendez qu'elle se refuse à être *« cannibalisée »* par la région parisienne. Lorsqu'elle tend le bras en direction du département des Yvelines, situé à un vol de moineaux de chez elle, c'est de *« frontière »* dont elle parle. Aussi est-ce la bannière de la ruralité et du cadre de vie que cette commune de 400 habitants – 170 maisons tout au plus sur 560 hectares de bonne terre beauceronne – a choisi de brandir. Et, pour se prémunir des convoitises et des pressions des promoteurs immobiliers venus de Saint-Quentin-en-Yvelines, le plan d'occupation des sols (POS) a été bouclé en toute hâte il y a trois ans. *« Certains étaient prêts à acheter 100 hectares d'un seul tenant pour y construire des pavillons que je considère comme des ghettos. Moi, j'ai choisi de réhabiliter mon cœur de village avec l'aide du conseil général, de préserver notre identité de vieux village »*, plaide Catherine Pesnot.

Avec d'autres communes proches de Chartres, Bleury fait partie de l'Association pour le développement du pays chartrain. La vocation de cette association est de faire qu'un certain nombre de communes d'Eure-et-Loir frontalières de l'Ile-de-France, situées de part et d'autre des axes Chartres-Rambouillet et Chartres-Dreux, réfléchissent à leur avenir. Mais surtout qu'elles trouvent une parade à l'expansionnisme de la région-capitale. Dans son bureau de l'hôtel Montescot, édifié au dix-septième siècle, Georges Lemoine, maire PS de Chartres, définit l'axe fort du pays chartrain : Chartres-Maintenon-Epernon, et au-delà, Rambouillet-Saint-Quentin-en-Yvelines. *« Préserver notre qualité de vie et notre environnement face à l'Ile-de-France tout en accueillant, grâce à notre proximité, des entreprises et surtout des emplois, reste non seulement conciliable, mais toujours d'actualité »*, assure-t-il. Influent avant que la gauche ne perde les élections, fort du regroupement de soixante-quatre maires qu'il associe dans la démarche, Georges Lemoine, ancien député et ancien ministre, avait signé en 1992 avec Michel Delebarre, alors ministre de l'aménagement du territoire, une convention de développement local. Les chambres consulaires du département vinrent se greffer à cette action, entraînant dans leur sillage des chefs d'entreprise.

Entre les communes du « pays cathédrale » et l'Ile-de-France, région-capitale, s'est instaurée une curieuse relation, faite d'attirance, mais aussi de défiance...

Un cabinet spécialisé dans les projets territoriaux avança des propositions pour préserver l'identité du territoire, son environnement, son habitat ; définir une politique d'accueil des entreprises, améliorer la formation, les transports, les ressources locales, les équipements sportifs et culturels. L'objectif était aussi de se rapprocher encore de l'Europe. Enfin, véritable révolution culturelle : les élus du pays chartrain envisagèrent même de partager leurs ressources : *« Je suis d'accord,* dit à ce sujet Guy Beaufils, maire de Gallardon (2 600 habitants), petite ville-frontière de l'est de l'Eure-et-Loir, fière de sa zone d'activités installée là où, il y a quinze ans, seules les céréales poussaient. *Mais arrivera-t-on à partager entre nous recettes et dépenses ? Sommes-nous mûrs pour ce partenariat entre communes ? »*

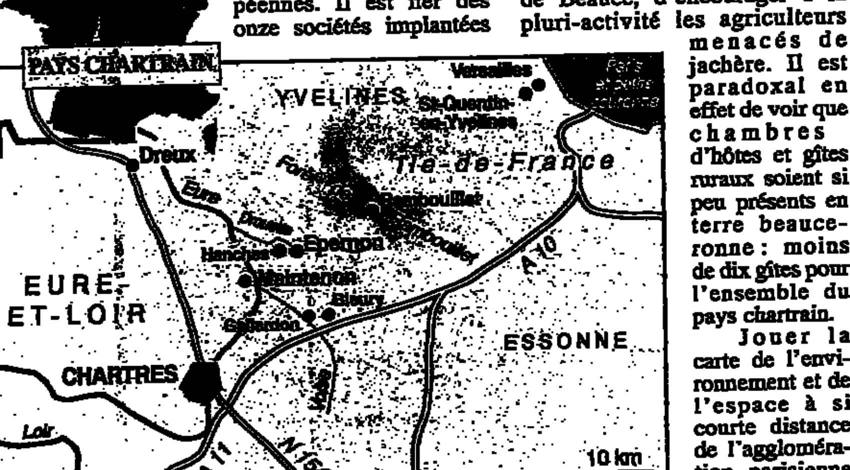
Il est vrai que, pour l'heure, l'Association du pays chartrain est victime d'une forte baisse d'enthousiasme. En aparté, on confie que la perte de son poste de député par Georges Lemoine compte pour beaucoup dans ce qui paraît être aujourd'hui un morne attentisme.

Les problèmes, le risque pour l'avenir de se perdre dans la galaxie parisienne, comme on le dit ici, sont-ils pour autant éclipsés ? *« Nous sommes un carrefour, entre Bretagne, bassin de la Seine et bassin de la Loire... et rattachés à la région Centre par défaut*, constate Georges Lemoine. *Le véritable axe fort de la région est l'axe ligérien Orléans-Blois-Tours. A Chartres, nous n'avons aucun tropisme vers la Loire. Nous regardons vers Saint-Quentin, Versailles et Paris. »*

Exemple : celui de la toute proche université de Saint-Quentin-en-Yvelines, située à vingt minutes de la limite du département. Ces jeunes Chartrains y sont encore administrativement interdits d'accès. *« D'ailleurs, les trains de la ligne Chartres-Paris ignorent la ville nouvelle »*, déplore encore le maire de Chartres.

Toujours à Chartres, rue de l'Etroit-Degré, sous l'ombre portée de la cathédrale, Bernard Hieaux, président de la chambre de commerce et d'industrie, se veut réaliste. S'il considère que la formation universitaire des jeunes Chartrains doit passer, *in situ*, par un enseignement adapté aux besoins réels des entreprises implantées (pharmacie, cosmétiques avec Guerlain et Paco Rabanne, pharmacie, industries graphiques...), son premier objectif est de s'interdire de « rêver ». *« Ils sont près de 11 millions ; nous sommes 400 000 dans le département*, lâche-t-il en évoquant la région parisienne. *Les grands donneurs d'ordres sont chez eux. Pas chez nous. Donc, il nous faut coopérer. »* Une attitude que ne renie pas Gérard Larcher, sénateur des Yvelines et maire de Rambouillet, qui en voisin déclare : *« Il y a beaucoup à gagner d'un développement conjugué de la région capitale et du Grand Bassin parisien. »*

Force est de constater qu'il y a un paradoxe chartrain. D'un côté, nombre d'élus du nord-est de l'Eure-et-Loir (mais aussi du Loiret) réalisent qu'ils bénéficient de l'impressionnant potentiel de la région capitale. De l'autre, à l'abri de la frontière verte que constitue le massif forestier de Rambouillet, ils s'en défient. Une forme d'attirance-répulsion. Le paradoxe est tel que certains confient, *mezzo voce*, qu'ils ne verraient pas d'inconvénients à se voir rattachés administrativement aux Yvelines. D'autres se réfugient dans un prudent attentisme. Une majorité semblent, comme le dit un élu, toujours hésiter *« entre le beurre et l'argent du beurre »*. Les irréductibles enfin sont prêts à monter au créneau pour ne pas tomber dans ce qu'ils appellent l'*« enchaînement infernal »* : devenir une banlieue-dortoir de Paris. Cela au prix d'une triple dénaturation : vie sociale, activités, paysages.



Parmi ces derniers se trouvent les maires des petites communes rurales, qui, après avoir vécu douloureusement dans le passé la reconversion quasi totale de leur population agricole, se qualifient de *« pauvres »*. Ils n'ont su se créer – ou s'en sont trouvés dans l'impossibilité – des zones d'activités porteuses de taxe professionnelle, tandis que disparaissait l'activité commerçante. *« Certaines communes sont effectivement devenues des communes dortoirs »*, déplore Roger Henanff, maire de Hanches, située à 16 kilomètres de Rambouillet. Fixée en évidence sur un mur de sa mairie, la carte démographique de la commune est éloquente : 700 habitants en 1970 et 2 200 en 1993. Une population jeune, venue pour l'essentiel de l'Ouest parisien, où elle logeait majoritairement en HLM, attirée par le prix du foncier (inférieur de moitié), et qui s'est lancée dans les années 80 dans l'accession à la propriété. *« Résultat : le prix du terrain a doublé,* constate le maire de Hanches. *Ces gens veulent vivre à la campagne, mais je ne peux pas avec le seul impôt bâti apporter les services et les équipements auxquels ils étaient habitués en région parisienne ! »* Par ce phénomène de « banlieurisation », les communes du pays chartrain ont « gagné » 30 000 habitants en quinze ans. *« Cela peut représenter un levier puissant pour le développement,* prévient le consultant Jean Rossignol, spécialisé dans le conseil aux collectivités locales, auteur d'une étude sur le pays chartrain. *Mais à condition de prévoir le ratio deux habitants pour un emploi. »*

L'emploi est précisément l'une des raisons d'être de l'association du pays chartrain, légitimement inquiète de la fuite de ses jeunes actifs, tandis que le secteur absorbe, *a contrario*, des populations contraintes de fuir la région parisienne, hors de prix pour leur bourse. A ce titre, les trois petites villes d'Epernon, Gallardon et Maintenon, placées en lisière des Yvelines, ont réussi leur pari en misant sur le développement local. *« Je joue prudemment le jeu de la coopération avec notre grand voisin en faisant venir sur notre zone d'activités des entreprises en mal de délocalisation,* dit Jean Beaufils, maire de Gallardon, qui anime par ailleurs le réseau des villes européennes. Il est fier des onze sociétés implantées sur le site. Des usines « à la campagne », proches des vallées non encore dénaturées de l'Eure, de la Voise et de la Drouette, dont la venue a permis de doubler le potentiel fiscal de la commune et de créer 507 emplois. Mais, pour Guy Beaufils, les choses, aujourd'hui, s'avèrent plus difficiles. Nombre de collectivités de la grande banlieue parisienne, vivant dans la hantise du chômage, voient d'un très mauvais œil leurs entreprises prendre la clé des champs. *« Ce sont bien la proximité avec l'Ile-de-France et Paris, la facilité des communications, le prix du terrain viabilisé proche du prix agricole, qui ont entraîné la décision,* apprécie le directeur général de Francel (groupe Legris), le dernier arrivé à Gallardon. *Et, comme la majorité de notre ancien personnel s'est refusé à quitter la région parisienne, nous avons embauché sur place près de 100 personnes. »*

Maire d'Epernon, ville de 5 100 habitants dont le monument aux morts de la Grande Guerre borde très exactement le département des Yvelines, conseiller général, René Gallas considère quant à lui que l'un des mérites de l'Association du pays chartrain est d'être une *« chambre de réflexion »*. Un atout qui sera prometteur lorsque les deux schémas directeurs de Maintenon et de Chartres seront bouclés. Grâce à sa zone industrielle – une vingtaine d'entreprises de haut de gamme, dont les multinationales Squibb (industrie pharmaceutique) et Grace (emballages étanches) implantées de longue date – Epernon, avec ses 3 000 emplois, bénéficie d'un ratio emploi-habitants *« exceptionnel »*, souligne René Gallas. Ce qui amène des recettes fiscales assurant avec largesse les trois quarts du budget communal. Cette aisance permet au maire d'Epernon de jouer aujourd'hui la carte du développement culturel. Non loin des célèbres Pressoirs du treizième siècle, logés au cœur de la vieille ville, où se donnent des concerts de musique de chambre, dont se montrent friands les résidents des Yvelines, c'est un centre culturel d'un coût de 25 millions de francs hors taxes qui s'édifie aujourd'hui.

La prospérité d'Epernon tranche avec le sort des communes rurales appauvries. Mais le rôle du pays chartrain n'est-il pas aussi d'apporter des correctifs à ces inégalités ? De jouer un rôle fédérateur, au travers notamment d'une péréquation de la taxe professionnelle ? Cela comme la démarche de départ le préconisait.

Pour les élus des communes déshéritées, les propositions restent valables. Il est question aussi pêle-mêle d'encourager les micro-initiatives économiques en élargissant le rôle de la mission locale basée à Chartres, de participer à un observatoire de l'habitat, de recenser les milieux humides, de préserver l'identité du terroir en réhabilitant les moulins, les lavoirs des vallées, les calcaires de Beauce, d'encourager à la pluri-activité les agriculteurs menacés de jachère. Il est paradoxal en effet de voir que chambres d'hôtes et gîtes ruraux soient si peu présents en terre beauceronne : moins de dix gîtes pour l'ensemble du pays chartrain.

Jouer la carte de l'environnement et de l'espace à si courte distance de l'agglomération parisienne est considéré de plus en plus comme un gage d'avenir. Petit exemple, mais révélateur : il est question de veiller avec un soin jaloux à l'avenir des ouches, ces groupes d'arbres *« lieux de mystère »* qui, sur les plateaux, isolent les lieux d'habitat des vents, des zones de transition entre villages et terres agricoles. *« Il ne faut plus qu'entre la Seine et la Loire nous soyons considérés comme un* no man's land », s'exclame un jeune élu du cru.

Les Beaucerons sont, dit-on, partagés entre un sentiment de fierté et d'orgueil que leur inspirent leur cathédrale et son initiateur, l'évêque Fulbert, et un sentiment d'impuissance et de fatalisme que leur inspire la proximité du géant parisien. Définitivement ?

Jean Menanteau

Du foot au centre culturel

« Et puis nous nous sommes dit... pourquoi pas un centre culturel ! » Cette petite phrase de René Gallas, maire d'Epernon (Eure-et-Loir), résume quelque quarante années de vie sparnonienne. En quelque sorte un aboutissement pour cette petite ville de 5 100 habitants aux allures de vieux bourg agricole, mais que flanque une zone industrielle haut de gamme qui fait sa richesse.

Depuis la fin de l'été dernier en effet, en bordure de la route qu'empruntent encore, bannières au vent, de fervents pèlerins en marche pour Chartres, face au complexe sportif de la ville, surgit la masse aussi insolite qu'imposante du futur centre en cours de construction. Ouverture prévue : septembre 1994. Coût : 25 millions de francs hors taxes. Un luxe que la ville peut se permettre.

« Après la structure, on ajoute le capot », résume René Gallas, de manière imagée. La structure ? Elle se compose d'une floraison d'activités sportives. Du terrain de foot, le premier besoin incontournable que s'offre une commune, en passant par la piscine, les installations de basket, la boxe française, le tir à l'arc et, dernière née, [illegible]

[illegible]

Un cheminement logique

Autre nostalgie souriante de très ancienne tradition : les *« soirées théâtrales »* qu'organisaient des membres de l'amicale sportive. Autrefois, il en a presque la larme à l'œil, Jacques Gauvin, lorsqu'il évoque et les parties de fou rire, des bals masqués, et les revues de french-cancan préparées par les couturières bénévoles de la commune, et les pantomimes des Frères Jacques, et les pièces de Feydeau longuement [illegible]

[illegible]

J. M.

Prochain article
LE PAYS DE TRONÇAIS

DÉBAT

VIVE LA VILLE !

par Jean-Marie Le Guen

LA crise, qui dure et s'amplifie, suscite régulièrement de nouveaux exutoires censés répondre à nos angoisses. Après avoir chevauché le discours anti-immigrés, M. Balladur et son gouvernement, faute de résultat sur le front dramatique du chômage, développent aujourd'hui *une thématique qui flatte la nostalgie de la* France rurale et provinciale. Amalgamant crise urbaine et malaise agricole, opposant la province à la région-capitale, ils posent, après d'autres, quelques vraies questions en suggérant le plus souvent de mauvaises réponses.

L'existence simultanée dans notre pays d'une crise rurale et d'une crise urbaine serait totalement fortuite si cela ne traduisait le fait qu'aujourd'hui les tensions sociales s'inscrivent d'abord dans les territoires de la vie quotidienne.

Un antagonisme désuet

La question rurale repose essentiellement sur la crise du monde paysan, qui doit passer d'une économie de production intensive et subventionnée à une économie rurale intégrant d'autres fonctions que la seule activité agricole, comme par exemple la dimension écologique. La difficulté, ici, est celle d'une mutation inéluctable dont on ne peut négliger ni les conflits d'intérêts ni la dimension psychologique qu'elle comporte.

La question urbaine est d'une autre nature. Elle cristallise toutes les potentialités et tous les échecs de notre société ; elle engage son avenir. Les maux dont souffre la ville ne sont pas la surpopulation mais le sous-investissement, les inégalités sociales et aussi le déficit d'imagination et d'audace qui caractérise notre époque.

Nos gouvernants comptent-ils demander sérieusement aux jeunes des banlieues de partir pour un village de Corrèze, fût-ce avec un micro-ordinateur comme viatique ? Utiliser le mythe du retour à la campagne, comme hier pour les immigrés le retour au pays d'origine, a pour conséquence, en délégitimant la revendication sociale, de démobiliser l'opinion sur la nécessité de *mener une politique de la ville*.

Pas plus que l'on ne peut lier la question rurale à la question urbaine, on ne saurait poser le problème de l'aménagement du territoire dans le désuet et désolant antagonisme Paris-province.

L'Ile-de-France bouc émissaire

Le problème de l'organisation de notre territoire se pose aujourd'hui dans son contexte européen. L'avenir de nos régions s'articule sur deux axes : le développement de leurs métropoles et du réseau de villes qu'elles sauront créer autour d'elles, l'inscription de ces régions, le plus souvent en collaboration avec d'autres, dans la nouvelle dynamique de l'espace européen. C'est à cette tâche que doivent s'atteler les pouvoirs publics en favorisant l'intercommunalité, en privilégiant le niveau régional, en mettant un peu d'ordre dans l'empilement des échelons de responsabilités locales et en développant les systèmes de péréquation financière entre collectivités publiques.

Pour ce qui concerne l'Ile-de-France, désignée comme bouc émissaire, elle ne souffre pas d'hypertrophie mais le plus souvent de sous-développement. Juxtaposition de pôles de richesses et de détresses, elle doit jouer la solidarité en son sein comme au plan national ainsi que la loi sur *les dotations de solidarité urbaine* a commencé à le mettre en œuvre. Mais la région-capitale ne doit pas être victime des discours démagogiques qui diabolisent son développement.

Il est faux de prétendre que le développement de la région Ile-de-France se fait au détriment du reste du pays. Il faut, par contre, mesurer les grands déséquilibres sociaux et spatiaux qui existent en son sein et insérer son développement dans le contexte du grand Bassin parisien.

Tout à la fois bénéficiaire et victime de l'histoire et de son statut de région-capitale, l'Ile-de-France est encore aujourd'hui trop souvent confondue avec l'Etat central. Beaucoup de liens, dérogatoires aux principes communs, tissent des rapports ambigus entre l'Etat et la région Ile-de-France.

Construire un Etat moderne et dynamiser la région passe par une mise à plat de ces rapports. On aurait tort de faire l'amalgame entre la région-capitale et ce qu'il demeure d'Etat trop concentré. Il est ainsi légitime de vouloir faire bénéficier le pays tout entier des retombées économiques de certains services de l'Etat dont rien n'indique, hors le conformisme, le maintien au sein de la capitale. La politique de délocalisation, combattue en son temps par la droite, a ici toute sa cohérence.

La région doit assumer l'ensemble des compétences qui lui sont déjà reconnues ainsi que les charges y afférentes. Cela est vrai en matière de transport, d'action foncière, mais elle doit alors pouvoir bénéficier en contrepartie du produit de la fiscalité particulière à laquelle elle est soumise (taxe sur les bureaux par exemple).

Mais il ne faut pas prendre prétexte de la présence anormale de l'Etat pour justifier un désengagement dans les domaines qui sont partout ailleurs de sa compétence.

Un principe intolérable

Nous avons toutes les raisons de craindre les reculs programmés du contrat de plan Etat-région. Les premières victimes en seront les banlieues et la politique de la ville, qu'il faut plus que jamais poursuivre. *Le malthusianisme, principe en soi absurde, devient intolérable lorsqu'on accepte que la* faiblesse de la construction de logements serve de frein à la croissance urbaine. Moins de logements, c'est toujours plus de familles à la rue.

Des compétences plus clairement différenciées, des solidarités nationales et locales effectivement mises en œuvre, une politique régionale qui affirme sa foi dans l'avenir de la civilisation urbaine, sans rien oublier des difficultés de l'heure : tels sont les chemins d'avenir de l'Ile-de-France.

▶ **Jean-Marie Le Guen est conseiller socialiste de Paris et conseiller régional d'Ile-de-France.**

COURRIER

Belleville sur la sellette

A propos de l'article intitulé « Réhabilitation douce à Belleville » (*le Monde* du 22 décembre 1993), je rappelle la délibération adoptée par le Conseil de Paris du 16 décembre dernier. Il y est question pour le quartier de Belleville de *« mettre en œuvre une opération d'aménagement concertée et de mise en valeur qui conserve les bâtiments qui peuvent l'être et remplace les immeubles qui ne peuvent être réhabilités par des constructions nouvelles respectant le caractère du quartier »*, de *« respecter la densité du quartier, à dominante d'habitat avec une forte présence de commerces et d'activités (artisans, artistes) »*, de *« créer les équipements publics nécessaires ou moderniser les équipements existants »*, d'*« inciter à la réhabilitation de certains immeubles conservés par les propriétaires privés eux-mêmes »*.

Ce dernier point constitue une action complémentaire qui est envisagée dans le cadre d'une procédure d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat). Cette procédure, distincte de celle de l'aménagement, permettra aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires de procéder à la réhabilitation de leur immeuble en bénéficiant de subventions de l'ANAH. La concertation prendra la forme d'une exposition à la mairie du 20e arrondissement au cours du mois de janvier. Le public pourra faire ses observations par écrit. Des fonctionnaires de la ville tiendront permanence. Enfin, une réunion publique que je présiderai permettra des échanges et un débat sur le projet présenté au public pendant deux mois.

DIDIER BARIANI
maire du 20e arrondissement de Paris

Cité des enfants

Voilà que la Cité des enfants nous est contée, dans *le Monde* daté 19-20 décembre. Succès inattendu, dites-vous. Oui, le succès a été inattendu pour certains : pour ceux qui ne s'intéressent pas aux enfants, peut-être ; pour ceux qui ne sont pas convaincus de l'importance d'une éducation précoce, sans doute ; pour certains décideurs de l'époque qu'il fallait convaincre d'accueillir des enfants aussi jeunes.

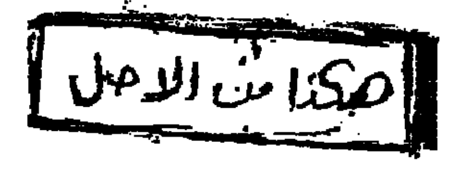
Mais le succès était très attendu par tous les pédagogues qui œuvraient pour le projet, qui connaissaient les besoins des classes, les souhaits de leurs instituteurs et les vœux des parents ; par tous les muséologues, aussi, qui s'étaient documentés sur les *Children's Museums* à l'étranger.

Le pari était lancé : l'un des moyens d'attirer les adultes à la Cité des sciences, c'était que les enfants, venus dans le cadre des activités scolaires, aient envie de revenir... avec *grand-père ou marraine*. Pari gagné. Des adultes reviennent pour accompagner les enfants qui veulent revoir, refaire ; puis ils se familiarisent avec d'autres présentations. L'intérêt des enfants est extraordinaire.

On se dit que ce qui remporte un tel succès « inattendu » ou très attendu à la Cité des sciences pourrait remporter le même succès... ailleurs. C'est dans tous les musées de sciences ou d'histoire naturelle que l'on pourrait créer, aménager des « musées pour enfants », si possible en sections différenciées (3-6 ans, 6-8/9 ans, 9-12 ans). Les idées ne manquent pas et tout *brain-storming* organisé localement entre les muséologues et pédagogues du terrain fournit une moisson de projets...

JEANNINE DEUNFF
inspectrice générale de l'éducation nationale
Arcueil

LES MÉTIERS DU SECTEUR PUBLIC



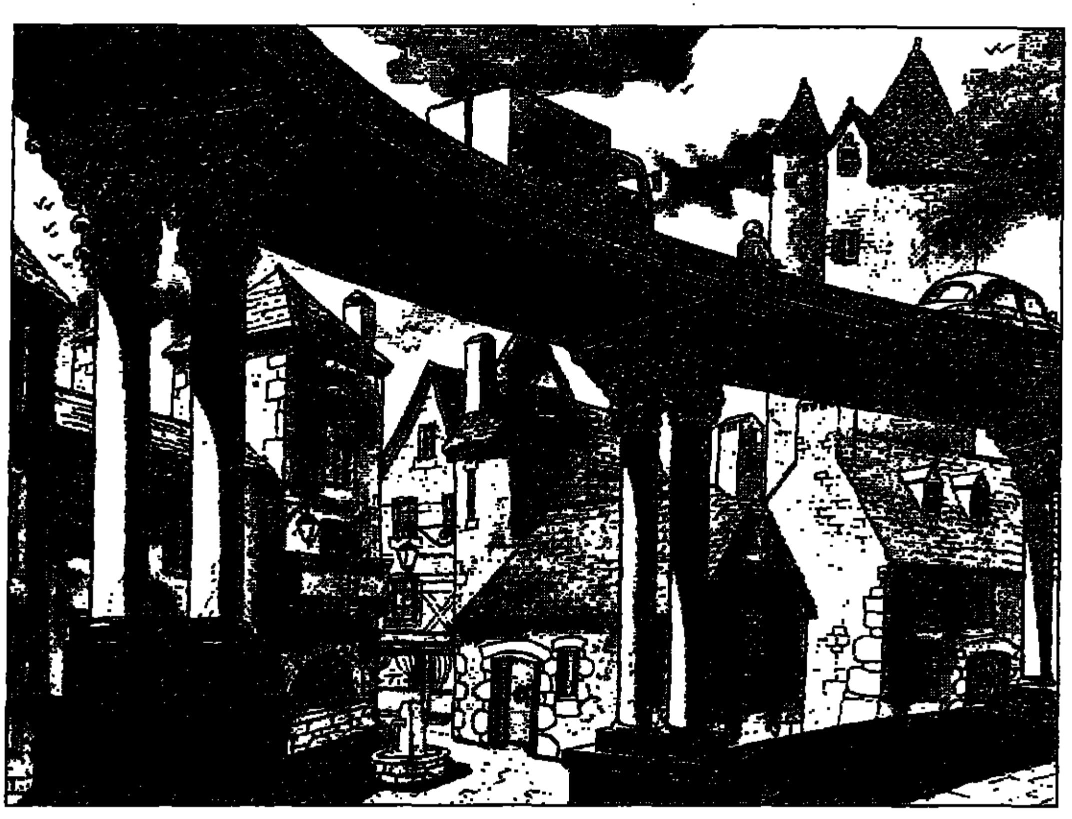
LA PROTECTION DES QUARTIERS PITTORESQUES

Dix ans après sa création, la procédure des ZPPAUP, conçue pour préserver les centres des villes, est peu appliquée

EST-CE en raison de l'inintelligibilité de leur sigle ou de la méfiance atavique des maires à l'égard de toute servitude ? Une chose est sûre en tout cas : les ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) restent encore peu nombreuses au regard du nombre de communes potentiellement concernées : 115 seulement ont été créées, 10 autres seraient sur le point d'aboutir, alors que 600 études ont été mises en chantier. Loin d'être une procédure supplémentaire dans l'arsenal des législations existantes, les ZPPAUP permettent pourtant aux élus de protéger les centres anciens et les quartiers pittoresques, de faire connaître et respecter un patrimoine rural ignoré, de préserver l'identité de leur commune menacée par l'urbanisation. En se substituant aux protections antérieures.

« Instituées par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, les ZPPAU – rebaptisées ZPPAUP depuis la loi du 8 janvier 1993 sur le paysage – ont permis de clarifier les règles du jeu. La procédure, déconcentrée, est en effet menée de manière conjointe par les collectivités locales et les services extérieurs de l'Etat », explique Brigitte Mazière, sous-directeur des espaces protégés au ministère de l'équipement. Originalité du dispositif : les règles à respecter pour la gestion du patrimoine sont négociées entre les maires et les architectes des bâtiments de France (ABF). Les servitudes, clairement précisées dans un règlement annexé au POS, s'imposent donc à l'un comme à l'autre des partenaires.

« Certains élus supportaient fort mal les interventions de l'administration. Les ZPPAUP ont donc parfois été vécues, à tort, comme une déréglementation leur permettant de sortir des griffes des ABF », souligne Marc Gérault, inspecteur des sites à la direction régionale de l'environnement (DIREN) d'Ile-de-France. Consultés obligatoirement – au cas par cas – pour les travaux effectués à l'intérieur d'un rayon de 500 mètres autour d'un édifice ou d'un site classé, les ABF sont souvent soupçonnés de rendre des avis arbitraires, s'imposant néanmoins aux tiers. Ils sont pourtant les premiers à reconnaître que ce périmètre – institué par la loi de 1913, modifiée en 1943, sur les abords des monuments historiques et par la loi de 1930 sur les sites – se révèle trop rigide et inadapté au



contexte local. *« Dans le Finistère, près de 700 monuments historiques et plus de 200 sites naturels sont protégés. 250 communes sur 283 sont concernées par des protections, mais celles-ci ne représentent pas pour autant l'ensemble du patrimoine architectural et naturel. Plus de mille chapelles ont été recensées et très peu de villages ou de quartiers sont protégés en tant que tels »*, constate Alain Marinos.

Chef du service départemental d'architecture, il estime que certains périmètres peuvent, en revanche, aisément être *« dégonflés »*. A chaque fois qu'un calvaire ou un dolmen est classé, 78,5 hectares tombent dans son escarcelle. Conséquence logique : *« La population, qui ignore qu'une butte de terre peut masquer des tombes de l'âge du bronze, rejette les servitudes générées par la protection d'un tumulus sur les trois quarts des permis de construire, ou de démolir, délivrés alentour. »* Les ZPPAUP à thème archéologique – créées à Huelgoat, La Feuillée, Berrien et Brennilis – ont permis de protéger certains mégalithes à leur juste valeur.

« Les maires font rarement le premier pas, faute de connaître la procédure », relève Pierre Chatauret, conseiller technique à la sous-direction des espaces protégés. Lorsque les élus manifestent le souhait de lancer une étude sur leur commune – une délibération du conseil municipal est nécessaire – l'idée leur en a généralement été soufflée par des associations

Alors que de nombreux départements n'en ont encore aucune, le Finistère compte déjà vingt ZPPAUP créées ou sur le point de l'être

locales spécialisées dans la sauvegarde du patrimoine ou par les fonctionnaires à qui incombe cette responsabilité. Inquiets de voir remis en cause leur pouvoir régalien, certains, comme Olivier de Bergevin qui, avant de prendre sa retraite se vantait qu'une seule ZPPAUP, sur la *« ville haute »* de Provins (Seine-et-Marne) ait vu le jour dans son secteur, ont traîné les pieds. Mais la plupart ont pris leur bâton de pèlerin. *« Mieux vaut être conseil que gendarme, on arrive ainsi à prévenir tout conflit,* confie Emmanuel Payen, ABF en Dordogne. *Cependant, la procédure, certes déconcentrée, reste entachée d'une certaine lourdeur administrative. »*

Autre handicap : la commune est censée financer les études à parité avec l'Etat. Si le coût moyen de ces dernières était estimé, en 1991, à 65 000 francs – soit l'équivalent de huit à quinze jours d'intervention d'un bureau d'études de petite taille – les disparités peuvent être grandes de l'une à l'autre (de 30 000 à 450 000 francs selon la complexité des dossiers). Une charge souvent jugée bien lourde à assumer. Les DIREN, *chargées de gérer les crédits tardant* parfois à répondre aux sollicitations des municipalités, beaucoup renoncent à leur projet. Rares sont les communes suffisamment déterminées qui, comme Lagny (Seine-et-Marne) ou Sainte-Alvère (Dordogne), décident de financer à 100 % leurs études. Les ABF, de leur côté, opèrent des choix : *« Une ZPPAUP, c'est long à piloter. On privilégie les municipalités à l'écoute »*, admet volontiers Gérard Goudal, ABF dans l'Essonne, département soumis à de fortes pressions foncières et où a été créée à *Milly-la-Forêt, la première* ZPPAUP d'Ile-de-France. Si l'inventaire du patrimoine architectural et paysager, dressé par le chargé d'études, ne suscite guère de *controverse, les blocages* surviennent généralement lorsqu'il faut passer à la rédaction du règlement, à l'énoncé clair de la servitude, surtout lorsque celle-ci prône l'inconstructibilité totale dans un secteur donné ! Alors que de nombreux départements (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Puy-de-Dôme, Eure, Indre-et-Loire, Landes pour ne citer qu'eux) n'en comptent encore aucune, le Finistère remporte la palme avec 20 ZPPAUP créées ou sur le point de l'être. *« Les maires, lorsqu'ils gèrent l'aménagement de leur commune, n'ont à leur disposition que les POS. Or les POS se révèlent avant tout des instruments de gestion du foncier. La ZPPAUP,* insiste Alain Marinos, *est un outil fantastique puisqu'elle permet d'introduire une dimension culturelle de l'espace. »*

Une opinion partagée par Yves Baron, directeur du développement urbain de la ville de Quimper : *« Lancée dans le cadre de la révision du POS début 1985, la ZPPAUP mise en place sur tout le centre historique nous a permis de faire évoluer le POS de manière intelligente : les gabarits, la typologie du bâti sont ainsi respectés. La philosophie des protections, donnée par la chargée d'études, a été retranscrite dans le POS, mais nous avons évité de fixer un cadre trop réglementaire,* précise-t-il. *Le document remis aux pétitionnaires doit être souple et facilement utilisable : nous sommes chargés de la gestion au quotidien... »*

« Les protections ne sont pas une fin en soi, c'est ce qui appartient à la mémoire collective de la commune, ce qui a forgé son identité qui compte », estime Daniel Duché, un architecte-urbaniste qui a mené une dizaine d'études sur des secteurs très divers par leur taille et les problèmes posés. Partout, il a préconisé *« de protéger les éléments qui, s'ils étaient détruits, oblitéreraient l'image de cette culture. »*

Les ZPPAUP ne sont pas pour autant, selon lui, *« des cloches à fromage » : « Si l'on s'efforce de repérer les traces de l'évolution de la ville, les éléments de fracture, il faut aussi pouvoir réfléchir au développement urbain. A Josselin (Morbihan), se sont posées des questions de frange par rapport au cœur historique. Il faut aborder franchement la question des lotissements, du mitage. Les blessures ne sont pas toutes irréversibles. Grâce aux ZPPAUP, certaines peuvent être cicatrisées... »* Encore faut-il que tous les acteurs de l'aménagement s'y emploient. Chargée de plusieurs études dans le Périgord et dans la région parisienne, Dominique Dryjski n'a jamais manqué d'y associer les directions départementales de l'équipement, les services régionaux de l'inventaire et les directions départementales de l'agriculture : *« Le paysage est en constante mutation. »*

Les ZPPAUP ont naturellement investi le champ des petits bourgs et des villages, très attentifs à leurs racines. La première a vu le jour en 1986 à Pressily (Haute-Savoie, 474 habitants), plus de la moitié concerne des communes de moins de 2 000 personnes. Les premières ZPPAUP intercommunales ne devraient pas tarder à aboutir, en Dordogne notamment, où deux projets concernent respectivement cinq et sept villages.

Les grandes métropoles régionales s'intéressent désormais à la procédure. Des études ont été menées récemment sur les pentes de la Croix-Rousse à Lyon et sur l'avenue Henri-Barbusse à Villeurbanne, bordée de « gratte-ciel » construits dans les années 30, mais aussi sur tout le périmètre de Neuilly-sur-Seine (350 hectares, 65 000 habitants). D'autres projets pourraient voir le jour prochainement à Paris.

L'importance de ces dossiers ne doit pas masquer une sombre réalité : partout, l'Etat se désengage. Quelques ABF avouent d'ailleurs leur perplexité : *« Au nom d'impératifs budgétaires, on nous dissuade indirectement d'initier de nouvelles études. Après avoir lancé la machine, voudrait-on maintenant la saborder ? »*

Carine Lenfant-Valère

Une procédure lourde

Si aucune ZPPAUP ne peut voir le jour sans la volonté expresse des municipalités, la décision de la créer est du ressort du préfet de région, après consultation du Collège régional du patrimoine et des sites (CRPS).

« Cette instance ne comprend ni élus ni représentants de l'Etat, mais des experts bénévoles : un tiers de personnalités qualifiées, un tiers de professionnels de la construction (architectes, urbanistes) un tiers de représentants d'associations, soit douze à dix-huit titulaires et autant de suppléants, nommés pour cinq ans », explique Régis Néret, président du CRPS de la région Rhône-Alpes.

Si ce dernier est issu du mouvement associatif, Henri Bonnemazou, qui assume les mêmes responsabilités en Ile-de-France, est, lui, directeur du *CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)* des Yvelines. Son homologue en Aquitaine, Bruno Fayolle-Lussac, est *historien de l'art.*

Entre la délibération pour la mise en œuvre d'une étude et l'approbation de cette dernière par le conseil municipal, *il peut s'écouler* entre deux et trois ans. Délai jugé bien long, qui s'explique par le temps de constitution du groupe de travail et de *« respiration »* des études, mais qui a de quoi décourager plus d'un maire, surtout en période électorale...

Entre le premier et le deuxième avis du conseil municipal, il faut encore compter sept mois, justifiés *par des aller et retour* entre la ville et l'administration. Puis vingt et un mois supplémentaires entre la mise à enquête publique, l'avis rendu par le Collège et la publication de l'arrêté de ZPPAUP. Délai parfois rallongé pour peu que l'ABF, entre-temps, ait changé de département !

Des contentieux rarissimes

La ZPPAUP s'impose aux particuliers (l'enquête publique a permis à chacun de s'exprimer), à la commune (elle prime sur le POS), mais aussi à l'État, c'est-à-dire à l'ABF. *Celui-ci a pour mission* de vérifier que les demandes d'autorisation sont conformes aux dispositions de la ZPPAUP. Des divergences apparaissent entre l'ABF et le maire sur l'interprétation des textes ? L'élu peut en appeler à une sorte d'arbitrage du préfet de région.

Dans les faits, les contentieux sont rarissimes, preuve s'il en était besoin que la ZPPAUP remplit parfaitement son rôle.

C. L-V.

L'exemple de Brantôme

La ZPPAUP de Brantôme, petite cité de 2 175 habitants construite en majeure partie sur une île enserrée entre deux bras de la Dronne, a été la première de Dordogne, mais aussi d'Aquitaine. Si l'arrêté préfectoral n'a été pris qu'en mai 1990, le principe d'une étude avait été adopté par le conseil municipal dès juillet 1983.

Caractérisée par un ensemble d'édifices médiévaux et de la Renaissance, « la petite Venise du Périgord » compte – outre sept monuments historiques et un site classé – de très jolies façades, restaurées au dix-neuvième siècle dans le style néo-classique. *« Quand on leur a montré ce qui faisait la valeur de cette architecture, les élus et les représentants des commerçants se sont montrés enthousiastes »*, confie Alain de la Ville, un architecte qui a été étroitement associé à la révision du POS, conduite simultanément par la DDE. *« J'ai pu intervenir à chaque fois que se posaient des problèmes de classification de zones dans le périmètre sensible. »* Il a préconisé certaines options de développement, *« dont l'effet ne sera pas perceptible avant vingt ans... »*.

La mise en forme du règlement, où figurent les prescriptions en matière d'alignement, d'implantation du bâti et de mise en valeur des perspectives, n'a été achevée qu'en 1986. Des compromis ont dû être trouvés : *« Ce document était perçu comme une contrainte. »* Un débat a été engagé avec la population en 1988.

« Les ZPPAUP sont les tables de la Loi, et l'ABF est le gardien du Temple. Quand quelqu'un s'installe à Brantôme, on lui demande de prendre connaissance des règles urbaines et architecturales établies sur le centre ancien et sur les secteurs proches d'espaces très sensibles », explique le maire (sans étiquette), Philippe Laxton. Un document, rédigé volontairement sous une forme concise et accessible, a été édité spécialement. *« Lorsque les études de ZPPAUP ont commencé à germer en Dordogne, j'ai trouvé aberrant qu'elles restent confidentielles »*, explique Emmanuel Payen, chef du service départemental d'architecture. Cette plaquette, embryon d'une collection prometteuse, permet à celui qui veut engager des travaux de respecter le style des ouvertures, des percements ou des couvertures traditionnels et au visiteur de passage de mieux appréhender la qualité du patrimoine.

C. L-V.

▶ L'initiative peut être encouragée par la souscription. Adresser un chèque de 85 F à l'association Patrimoine du Périgord, BP 9021, 24019 Périgueux Cedex. Tél : 53-53-22-24.

AQUITAINE

Objectif qualité pour le Périgord

Depuis près d'un an, le conseil général de la Dordogne et les socio-professionnels du département ont placé *la qualité au centre de leurs* préoccupations. Premier résultat : le dépôt d'une marque baptisée Périgord. Mis en place pour l'agroalimentaire, les produits manufacturés et les services, ce label complémentaire des appellations d'origine contrôlée qui existent déjà sera accordé sur la base de cahiers des charges établis produit par produit. Ils seront conçus sous le contrôle des services de l'administration avec les producteurs concernés.

La *création de cette marque* vise à capitaliser l'image forte qu'a le Périgord dans l'opinion, au moment où les appellations d'origine gagnent en importance. Désormais, le consommateur, s'il identifie le logo, ne croira plus qu'il déguste du foie gras du Périgord lorsqu'il achète des boîtes où seul figure le nom d'un village du département alors que la matière première est extérieure et qu'elle a été travaillée ailleurs.

CENTRE

Patrimoine et musique en Touraine

Le conseil général d'Indre-et-Loire vient de signer une convention de développement culturel avec le ministère de la culture. Les deux partenaires s'engagent à apporter une contribution de 165 000 francs chacun à cette opération. Un financement relativement modeste au regard des sommes consacrées par les communes. Il est vrai que les ambitions du conseil général sont circonscrites à la musique et au patrimoine.

La Touraine est fort bien dotée dans ces secteurs. Un inventaire archéologique va être réalisé par canton, celui du patrimoine départemental va être accéléré. La convention prévoit en outre un projet pédagogique dirigé vers les petites écoles de musique, une politique d'aide à la création et à la diffusion de spectacles, *ainsi qu'une réflexion sur* l'action des bibliothèques en milieu rural. Enfin, les financements serviront au classement d'un fonds pour le moins original : *celui que Ménie Grégoire* a donné aux archives départementales. Les milliers de lettres d'auditeurs conservées par l'animatrice de radio au cours de sa longue carrière ne méritent sans doute pas toutes le qualificatif de « culturel », mais elles représentent un matériel de travail pour les historiens et les sociologues.

PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Trois lycées neufs à Toulon

Sur les hauteurs du mont Faron, le lycée professionnel Cisson accueille 868 élèves qui y préparent de nombreux BEP techniques. Le lycée professionnel Claret remplace un établissement qui datait de 1906 et reçoit 461 élèves tentés par les métiers de la comptabilité et du secrétariat. Avec une volonté de *« devenir l'université de la gastronomie varoise »*, le lycée hôtelier Saint-Louis est implanté au cœur de la vieille ville en cours de réhabilitation : il reçoit 400 élèves préparant des BEP et CAP dans différents métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Enfin, la réhabilitation du lycée Rouvières, qui compte 1 100 élèves, vise surtout l'internat (183 places) et la demi-pension (663 élèves).

Au total ce sont donc trois lycées neufs et un établissement rénové qui viennent d'être inaugurés à Toulon. L'ensemble des travaux, réalisés dans le cadre du plan « Lycées réussite », représente un budget de 270 millions de francs financé en grande partie (90 %) par le conseil régional avec une participation de la municipalité de Toulon (10 %).

FONDS SOCIAL EUROPEEN



EMPLOIS, FORMATION, INSERTION PLUS PRÈS DU TERRAIN, PLUS PRÈS DES SOLUTIONS

Emplois, formation et insertion sont les enjeux majeurs de cette fin de siècle. Pour intervenir dans ce domaine, l'Union Européenne dispose d'un outil, le Fonds Social Européen (FSE). Celui-ci se rapproche aujourd'hui du terrain pour apporter des solutions concrètes en France.

Créé dès le traité de Rome, le FSE est le principal instrument des politiques d'emploi et de formation professionnelle de l'Union Européenne. Sur les six dernières années, 930 milliards de francs ont été consacrés à l'appui des politiques d'emploi et de formation professionnelle des Etats membres. En 1993, la France a pu bénéficier d'environ 5 milliards de francs de concours communautaires pour le financement d'aides à la création d'activités ou d'emplois et à l'organisation d'actions de formation professionnelle. Pour la période 1994-1999, ce sont plus de 30 milliards de francs qui seront consacrés à ces objectifs par le FSE en France.

Pour mieux répondre aux exigences du marché du travail, les modalités d'intervention du FSE ont été modifiées en juillet dernier. Elles prévoient un élargissement de son champ d'action et lui donnent une plus grande souplesse d'intervention. Un accent particulier est porté sur la dimension préventive de la lutte contre le chômage, en facilitant l'adaptation des salariés aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production.

La réforme permet également à l'ensemble du dispositif de répondre, de manière adaptée, à la situation de chaque Région, voire de chaque bassin d'emploi.

OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Pour cadrer son action, et maintenir la cohérence de l'ensemble, le FSE s'est fixé cinq objectifs : deux objectifs nationaux (3 et 4) et trois objectifs régionaux (1, 2 et 5b).

■ L'objectif 3 (programme sur 6 ans) vise la lutte contre le chômage de longue durée, l'insertion des jeunes sur le marché du travail, l'insertion professionnelle de ceux qui sont exposés à l'exclusion du marché du travail, et la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes en matière d'emploi. Les actions entrant dans cet objectif sont nombreuses, de la formation professionnelle à la mise à disposition de services de garde de personnes à charge en passant par la pré-formation, les aides à l'emploi limitées dans le temps, ou le développement de structures de formation d'accueil et d'accompagnement individualisé.

■ L'objectif 4 (2 programmes de 3 ans) vise à faciliter l'adaptation des salariés aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production, notamment dans les secteurs les plus exposés à l'ouverture mondiale du marché. La formation aux nouvelles technologies et les nouvelles formes d'organisation dans l'entreprise permettent de renforcer la dimension préventive de l'action du FSE. Un effort particulier est fait pour tenir compte des besoins spécifiques des petites et moyennes entreprises.

■ Les objectifs régionaux globalement reconduits (1, 2 et 5b) visent à favoriser le maintien et à soutenir la croissance de l'emploi dans des zones géographiques précises. Il s'agit des régions en retard de développement pour l'objectif 1 (DOM, Corse, arrondissements de Valenciennes, Douai et Avesnes), des régions gravement affectées par le déclin industriel pour l'objectif 2, et des zones rurales pour l'objectif 5b.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DU DISPOSITIF

La coordination de l'action du FSE en France est assurée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Au sein de celui-ci existe une Mission FSE, qui pilote l'action, sur le terrain, du Service Public de l'Emploi, et assure l'interface avec la Direction Générale V de la Commission des Communautés Européennes, chargée du FSE. La convergence des objectifs communautaires et des orientations de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du 20 décembre 1993 doit être soulignée. Les contrats de plan Etat/Régions visent par ailleurs à laisser le maximum de liberté aux décideurs et opérateurs locaux, afin de mettre en place, dans ce domaine, un véritable partenariat.

A travers tout le territoire, les Préfets de Région, par l'intermédiaire des Délégués Régionaux à la Formation Professionnelle, sont la véritable "cheville ouvrière" du dispositif, en étroite collaboration avec les présidents de Conseils Régionaux.

UNE LARGE CONCERTATION

La programmation, qui est aujourd'hui en voie d'achèvement pour les six prochaines années, est *le résultat d'une concertation en* profondeur. Qu'il s'agisse de reclassement des salariés touchés par la restructuration du secteur sidérurgique, de la requalification des chômeurs de longue durée vers les nouveaux gisements d'emploi (environnement, services, etc...), ou de l'insertion par l'économique, chaque région a ses spécificités.

Les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les organismes de formation et les entreprises sont mis à contribution pour fixer les priorités au plus près du terrain, en particulier pour l'accompagnement des mutations industrielles.

Tout le dispositif du FSE vise à soutenir des actions répondant spécifiquement aux problèmes d'emploi et de formation professionnelle, vécus au quotidien dans les régions françaises.

Dès le premier semestre 94, la sélection des projets bénéficiant du soutien du FSE pourra donc commencer.

Ces projets pourront, s'ils correspondent aux objectifs fixés, recevoir une participation financière du FSE. Elle sera calculée en fonction de la gravité des problèmes visés par les actions, de la capacité financière des Etats-membres et des caractéristiques propres des actions.

Le suivi et l'évaluation de ces actions, tant en ce qui concerne leur réalisation que l'état des dépenses, seront ensuite assurés par les autorités nationales et régionales. ■

UNE ACTION SUR 6 ANS

L'Etat et la Commission de Bruxelles mettent actuellement au point la programmation portant sur les six prochaines années. Les programmes français concernant les objectifs 3 et 4, après concertation en Région, ont été remis à la Commission en décembre 1993 et en janvier 1994, pour être approuvés au niveau européen d'ici à fin février. La Commission fixera alors les enveloppes financières en fonction des axes stratégiques retenus. Les financements correspondants pourront alors être débloqués sur une période allant de 1994 à 1999.

FSE - MODE D'EMPLOI

L[illegible] 5b. Les dossiers seront à retirer et à remettre aux services compétents du Préfet de Région (Délégués Régionaux à l'Emploi et à la Formation Professionnelle), qui pourront fournir les conseils nécessaires à leur constitution.

L'AVIS DE QUELQUES DÉCIDEURS

Alain de Manheulle, Directeur de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur : « Le FSE est un outil d'intervention financière précieux (...). Pour aller vers une logique de projet, qui permettra au FSE de continuer à être efficace, il faut déconcentrer les lieux de décision au profit des Préfets de Région et de leurs services.

La loi quinquennale qui vient d'être votée permet aux régions de devenir le lieu géométrique des mesures de formation et d'apprentissage. »

Martine Michel-Deberghes, Déléguée Régionale à la Formation Professionnelle de la Région Lorraine : « Le FSE est un véritable outil communautaire au service des hommes et des femmes.

Il contribue à développer, dans les régions, les zones industrielles en déclin et les zones rurales. »

Louis Popille, Directeur Régional du Travail et de l'Emploi de la Région Bourgogne : « Deux thèmes sont essentiels.

Le premier est l'amélioration de la localisation de l'offre de formation professionnelle, actuellement trop concentrée sur les grandes agglomérations régionales. Le deuxième est l'amélioration de la réponse apportée à toute une catégorie de jeunes, de plus en plus nombreux, qui ne sont en situation d'accéder ni à une formation qualifiante ni à l'emploi. A l'évidence, sur ces deux thèmes, le FSE peut nous aider à améliorer la réponse de l'Etat. » ■

هكذا من الأصل